



Direction des Finances

Réunion du 27 mars 2025

Date de convocation : 14 mars 2025

Délibération N° 102

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Président de séance : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CIRON Sébastien, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : Claudette BRUNET-LECHENAULT, Jean-François COGNARD, Jean-Patrick COURTOIS, Sébastien MARTIN, Viviane PERRIN, Hervé REYNAUD, Christine ROBIN

Claudette BRUNET-LECHENAULT a donné pouvoir à Jean-Christophe DESCIEUX, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Jean-Patrick COURTOIS à Patrick DESROCHES, Sébastien MARTIN à André ACCARY (pouvoir sans effet sur cette délibération car M. ACCARY, en sa qualité de Président du Département, ne peut pas prendre part au vote), Vivianne PERRIN à Alain PHILIBERT, Hervé REYNAUD à Anthony VADOT, Christine ROBIN à Claude CANNET.

Secrétaire de séance : DESCHAMPS Amelle

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3312-5, L.1612-12, L.3123-10 et L.3213-2,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances,

Considérant les comptes de gestion pour 2024 présentés par Monsieur le Comptable public,

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes 2024 avant de procéder à l'affectation du résultat,

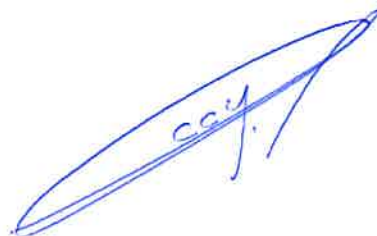
Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité des votes exprimés (44 voix Pour, 12 voix Contre) :

- d'approuver les comptes administratifs 2024 du Département et de ses budgets annexes, Centre de santé départemental, SPIC Très Haut débit et EHPAD de Mervans,
- de prendre acte de leurs annexes, en particulier de l'information relative à la formation des élus et au bilan des acquisitions et cessions immobilières, en application des articles L.3123-10 et L.3213-2 du Code général des collectivités locales,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT transposable aux départements, M. le Président, André ACCARY, assiste à la discussion puis quitte la salle au moment du vote.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 28/03/2025

Publié ou Notifié le 28/03/2025

Affiché le



Compte administratif 2024
Pour la Saône et Loire, le Département agit !



RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Table des matières

I. Le Département a poursuivi son haut niveau d'ambition pour les habitants de la Saône-et-Loire	4
1. SOLIDARITES HUMAINES : au cœur des missions du Département, assumer l'accompagnement et la protection de tous dans un contexte de besoins accrus.....	5
2. AMENAGEMENT TERRITORIAL : soutenir le développement de la Saône-et-Loire et préserver l'environnement.....	14
3. ATTRACTIVITE TERRITORIALE : conforter les interventions pour un territoire authentique, attractif et responsable.....	24
4. MOYENS DEPARTEMENTAUX : maîtriser le montant des dépenses consacrées aux moyens généraux tout en assurant le bon fonctionnement du Département	35
II. Les recettes départementales en augmentation en 2024 malgré la poursuite de la baisse des produits issus des droits de mutation et la stabilité des compensations de TVA	41
1. Les produits de fiscalité sont en baisse en 2024 marqués par la poursuite de la crise immobilière sur le premier semestre et le non dynamisme des fractions compensatoires de la TVA.....	42
2. Les autres recettes sont dynamiques en 2024 portées par l'accroissement des compensations de charges supplémentaires pour le Département et par des compensations et produits exceptionnels.	50
III. La situation financière du Département s'est stabilisée en 2024	57
1. Le niveau de marge brute est maintenu à son niveau de 2023	57
2. La marge brute exécutée à son niveau pessimiste combinée à des dépenses d'investissement maintenues à un niveau soutenu en 2024 ont entraîné automatiquement une dégradation du niveau d'endettement	59
3. Ratios de couverture des autorisations de programme et d'engagement	63
4. Récapitulatif des taux d'exécution par budget et en budget consolidé sur la section de fonctionnement .	65
5. Récapitulatif détaillé des taux d'exécution par budget et en budget consolidé sur la section d'investissement :	66
6. Récapitulatifs des résultats 2024 et reports par budget :	67

L'année 2024 reste fortement marquée par les nombreuses tensions géopolitiques mondiales, économiques et climatiques. La croissance économique mondiale a été pénalisée par la corrélation de ces différents axes. Pour mémoire, le Budget qui avait été voté en 2024 faisait état de ces fortes incertitudes pesant sur la reprise de la croissance avec un besoin de pragmatisme et de confiance dans la soutenabilité de l'action départementale. Les tensions inflationnistes se sont estompées progressivement durant l'année 2024 redonnant une bouffée d'air aux ménages, aux entreprises et à l'accès du crédit.

Seules ombres au tableau, la dégradation des comptes publics n'était alors pas envisagée, ni l'instabilité politique nationale faisant peser des doutes sur la poursuite des politiques publiques et les engagements de l'Etat pris avec l'ensemble des collectivités.

Les prévisions de recettes étaient ambitieuses dans la mesure où la dégradation du marché de l'immobilier semblait atteindre son point bas. Le volontarisme affiché lors du vote du Budget 2024 a permis de maintenir nos engagements en matière de dépenses, notamment en direction des Solidarités humaines et pour soutenir le territoire.

Toutefois, comme de nombreux Départements, la dégradation de la situation financière du Département, amorcée en 2023, s'est poursuivie dans une moindre mesure en 2024 du fait d'une part de la poursuite de l'ensemble des politiques publiques, de recettes moins dynamiques que prévues et pénalisées par une reprise économique inférieure aux prévisions nationales et par le maintien de l'investissement à un très haut niveau.

Néanmoins, à l'inverse de 2023, l'effet ciseaux constaté entre la forte progression des dépenses (sociales notamment) et la quasi-stagnation des recettes n'a pas eu lieu en 2024 grâce à la maîtrise accentuée de la dépense. Ceci a permis

de maintenir le niveau de marge brute à son niveau de 2023. Avec une exécution à 41 M€, l'atterrissage 2024 se situe toutefois dans le niveau bas de la fourchette de marge brute attendue entre 36 M€ et 65 M€ lors du Budget 2024.

Les incertitudes sur le haut niveau de l'inflation se sont éloignées, celle-ci s'étant stabilisée en dessous de 2% de croissance par l'action coordonnée de la Banque Centrale Européenne sur les taux directeurs. Un des effets attendus de cette détente des taux d'intérêt se situant au niveau du marché de l'immobilier et de l'accès aux crédits pour les investissements productifs.

Mais, la fragilisation du tissu économique en 2024 et la faible consommation des ménages ont pénalisé la croissance économique avec un impact sur les recettes départementales.

Enfin, les événements climatiques de plus en plus marquants par leur intensité et leur fréquence obligent à mobiliser des efforts financiers au niveau national, mais également au niveau de l'action départementale afin de prémunir le territoire des conséquences du réchauffement climatique, notamment en poursuivant ses investissements dans l'amélioration énergétique, la préservation de la ressource en eau, la poursuite des actions inscrites au Plan Environnement.

Dans ce contexte fortement contraint par la conjoncture nationale, le Département a donc fait preuve de résilience en poursuivant sa stratégie résolument volontariste tout en veillant à la soutenabilité financière de son action.

I. Le Département a poursuivi son haut niveau d'ambition pour les habitants de la Saône-et-Loire

Exécution 2024, budgets principal et annexes, hors dette et mouvements financiers

M€	Investissement	Fonctionnement	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines*	16,28	295,97	51,82	347,79	364,07
Autonomie	2,06	214,22	8,04	222,26	224,32
Enfance et famille	1,09	76,15	29,18	105,33	106,41
Logement social et Habitat	13,13	3,15	0,37	3,52	16,64
Accompagnement social	0,00	0,57	14,10	14,67	14,67
FSE	0,00	1,89	0,14	2,03	2,03
Aménagement du territoire	79,20	48,71	40,94	89,65	168,85
Collèges	16,86	17,49	21,23	38,72	55,58
Routes et infrastructures	35,70	4,44	16,48	20,92	56,63
Réseaux numériques et THD	7,50	2,53	0,49	3,02	10,52
Sécurité et protection civile	3,49	20,77	0,21	20,98	24,47
Aides aux territoires de la Saône-et-Loire	8,62	1,11	1,65	2,76	11,38
Environnement	4,98	0,37	0,05	0,42	5,40
Politique agricole	2,05	1,99	0,84	2,83	4,88
Attractivité du territoire	9,84	77,80	19,44	97,24	107,08
Santé**	2,99	4,86	10,56	15,42	18,41
Culture	2,28	3,79	4,83	8,61	10,90
Attractivité et tourisme	2,19	2,03	0,68	2,71	4,90
Sport et vie associative	0,81	2,63	0,52	3,15	3,96
Insertion	1,56	64,50	2,85	67,35	68,91
Moyens départementaux	21,27	32,04	17,81	49,86	71,13
Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	2,15	12,55	1,11	13,66	15,81
Ressources humaines	0,00	6,43	5,54	11,98	11,98
Autres moyens	5,03	4,35	6,44	10,79	15,82
Moyens immobiliers	14,09	8,71	4,71	13,43	27,52
Total général	126,58	454,52	130,02	584,54	711,13

*Changement de périmètre : l'insertion est intégrée désormais dans la politique attractivité

**Santé : Budget du CSD + Subventions attribuées par le budget principal au budget annexe du CSD (fonctionnement : 3,43 M€ et investissement 0,42 M€)

1. SOLIDARITES HUMAINES : au cœur des missions du Département, assumer l'accompagnement et la protection de tous dans un contexte de besoins accrus

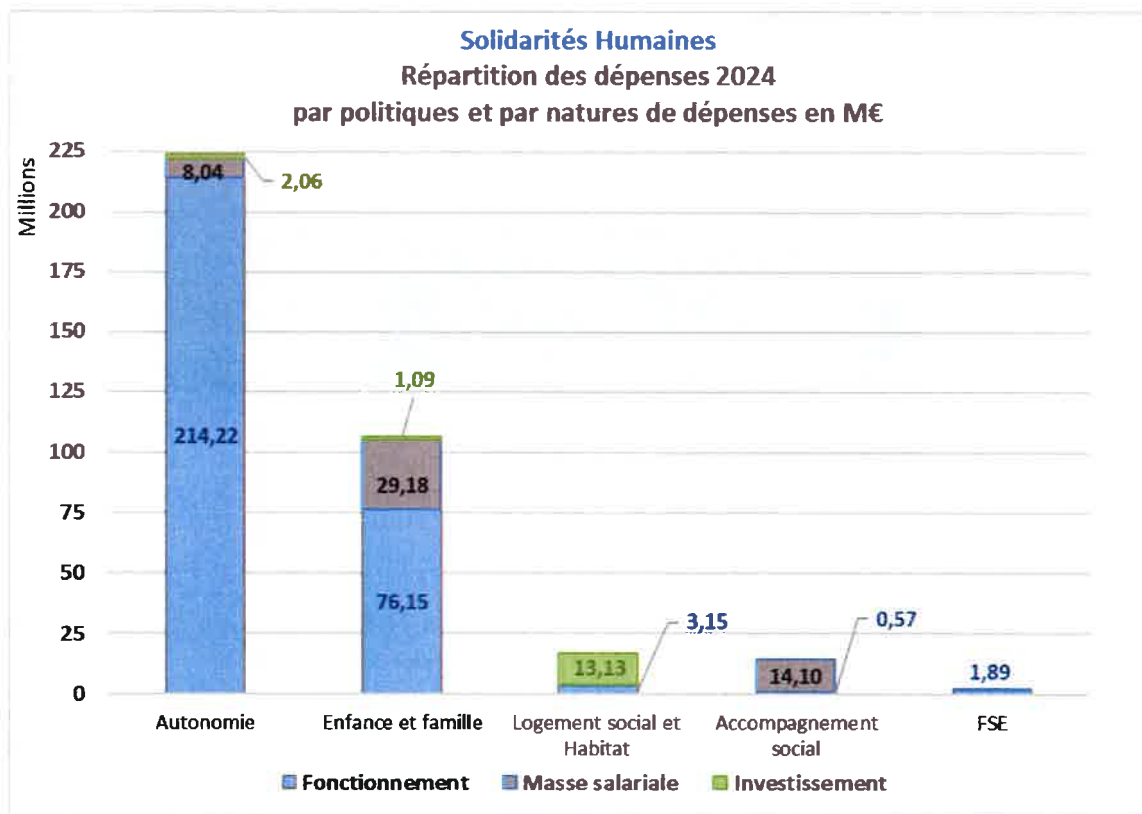
Afin de répondre aux besoins de tous et assurer un accompagnement auprès des familles et des enfants, des personnes âgées, en situation handicap et de fragilité sociale, les dépenses du Département, au titre des solidarités humaines ont enregistré une forte hausse par rapport à 2023 (plus de 4%) et s'établissent à 364,1 M€ en 2024.

L'évolution de ces dépenses s'explique à la fois par l'évolution du nombre de bénéficiaires et par la hausse du coût de la prise en charge qui résulte des augmentations salariales et notamment des extensions successives du Ségur imposées par l'Etat et dans une moindre mesure de l'inflation.

Les dépenses consacrées au secteur de la protection de l'enfance connaissent une forte progression en raison de l'augmentation du nombre de jeunes concernés par le dispositif de l'aide sociale à l'enfance. En outre, le Département a développé de nouvelles solutions de placement et a fait le choix de proposer une offre d'accueil modernisée et diversifiée qui se concrétise notamment par le projet de création du Villages d'enfants.

Le soutien aux personnes en situation de handicap a également progressé significativement suite à la hausse du nombre de bénéficiaires qui traduit une meilleure reconnaissance du handicap (notamment psychique) et à la montée en charge de la prestation de Compensation du Handicap parentalité.

Le Département a maintenu son soutien aux EHPAD dont la situation financière reste encore préoccupante et à ce titre, a attribué des aides exceptionnelles à ces structures pour un montant global de 3,5 M€ en 2024.



Chef de file des solidarités, le budget du Département est fortement orienté vers l'accompagnement de publics en situation de fragilité, notamment en faveur de l'autonomie **des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**.

Sur 2024, les dépenses (CA) représentent un montant de **213,59 M€** soit une hausse de **4,6%**

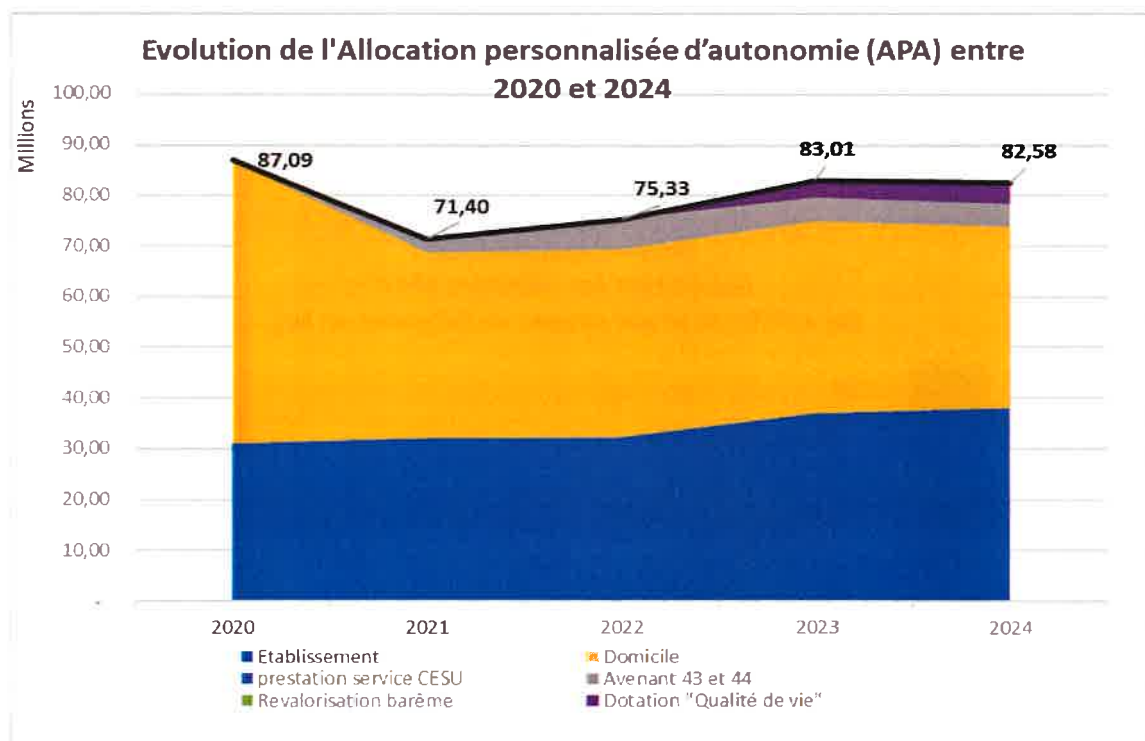
(**+9,3 M€**) par rapport à 2023 dont **3,5 M€** au titre du soutien aux EHPAD et **2,3 M€** au titre du bouclier tarifaire. Le taux d'exécution (99,3%) est également en hausse par rapport à 2023 (98,18%).

Les taux d'exécution (hors impact rattachement 2023) s'élèvent respectivement à 99,7% sur les prestations universelles et 100% sur l'aide sociale

Les politiques en faveur des personnes âgées

La dépense au titre des **personnes âgées** en perte d'autonomie atteint **100,97 M€**, soit une hausse de **3,21 M€** par rapport à 2023 (97,76 M€).

L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** constitue la principale dépense avec un montant de **82,58 M€**.



Les dépenses au titre de l'APA en établissement sont en hausse (+1,1 M€ par rapport à 2023). Cette hausse est liée à l'évolution de 4,3% de la valeur du point GIR, soit un montant de 8 € et des évolutions de places (86 K€).

Le dispositif de financements exceptionnels en soutien aux EHPAD au titre du forfait global

dépendance mis en place en 2023 a été reconduit sur l'exercice 2024.

31 EHPAD ont bénéficié d'un soutien pour un montant de 3,517 M€ (3,997 M€ versés en 2023 à 50 établissements).

Les dépenses sont en diminution sur l'APA domicile (-1,59 M€). Cette baisse est liée principalement au paiement des factures prestataires sur onze mois sur l'exercice 2024.

La facturation du mois de décembre (+2,3 M€) est prise en charge sur l'exercice 2025 pour raccourcir les délais de paiement (absence d'écritures de rattachement).

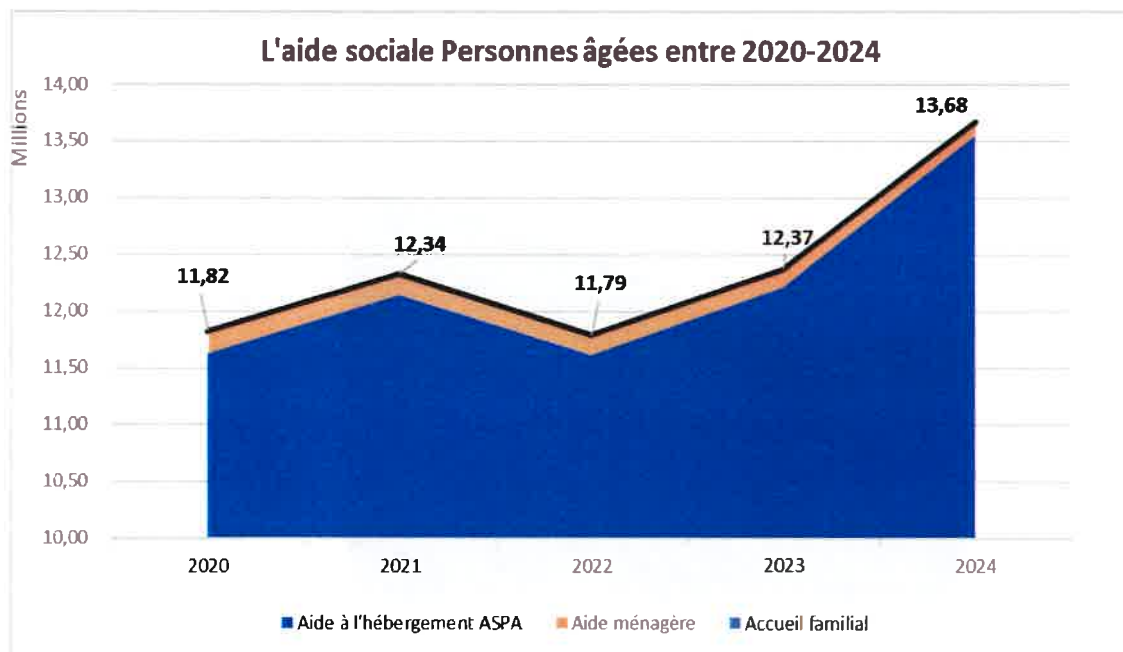
Ces nouvelles modalités s'inscrivent dans une démarche pérenne avec le retour à une facturation sur douze mois pour les exercices suivants.

Par ailleurs, une légère baisse du nombre de bénéficiaires payés est constatée sur 2024.

La moyenne annuelle s'établit à 9 142 bénéficiaires (9 223 en 2023), soit une baisse de 0,9%.

Enfin, l'activité prestataire est également en baisse avec des dépenses à hauteur de 28,7 M€, soit une diminution de 2,4% par rapport à 2023 (29,4 M€).

L'aide sociale à l'hébergement (frais de séjour, accueil familial et aide-ménagère) aura mobilisé près de 13,68 M€, soit + 1,3 M€ par rapport à 2023.



Cette évolution s'explique par la hausse des prix de journée et ce, malgré la mise en place d'un bouclier tarifaire (2,3 M€) qui a permis de réduire le reste à charge des bénéficiaires d'un tiers.

En parallèle, le volume de bénéficiaires poursuit sa croissance pour la troisième année consécutive (+1,3%) avec une moyenne annuelle de 1 439 bénéficiaires contre 1 421 en 2023. Néanmoins, cette augmentation est modérée comparativement à 2023 (+4%).

Les dépenses de la **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)** sont en hausse avec un montant de **1,99 M€** en 2024 contre 1,91 M€ en 2023.

L'**aide à la vie partagée (AVP)**, prestation individuelle destinée aux personnes qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif est versée au porteur de projet d'habitat inclusif. Les premiers versements ont été effectués en 2022. Sur l'année 2024, les dépenses s'élèvent à **73 K€**,

soit une hausse de **22,2%** par rapport à 2023 (60 K€).

Politique en faveur des personnes en situation de handicap

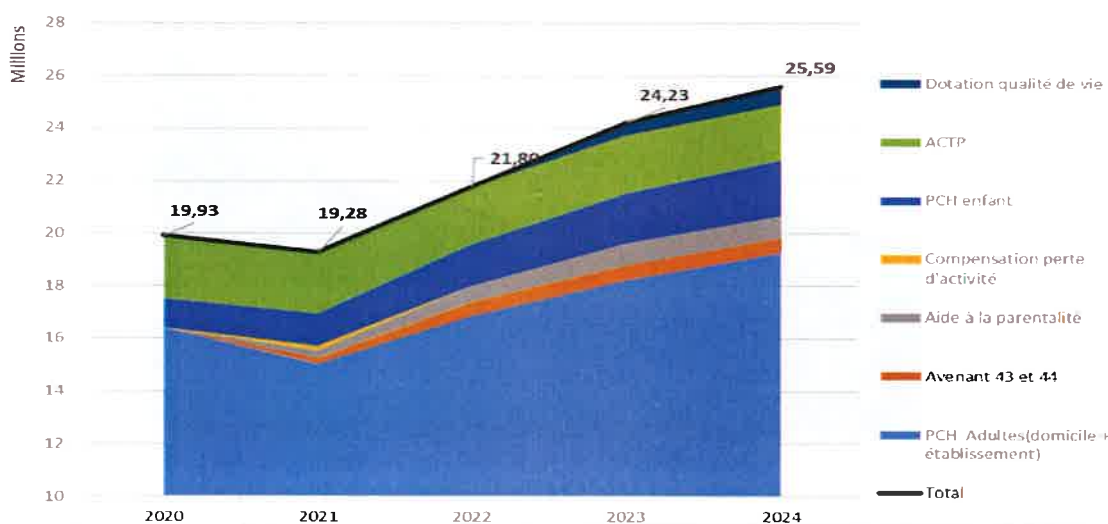
La dépense en faveur des **personnes en situation de handicap** s'élève à **112,6 M€**, soit une hausse de **6,15 M€** par rapport à 2023 (106,45 M€).

Les dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées (frais de séjour en établissement, accueil familial et aide-ménagère) représentent

un montant de 82,4 M€ (+4,9 M€ par rapport à 2023). Sur l'aide sociale à l'hébergement, le volume de bénéficiaires pris en charge est stable. L'évolution est liée à l'impact du taux directeur retenu (3,65%) et l'intégration des mesures nouvelles, soit un taux d'évolution des dépenses d'aide sociale de +3,97%.

L'extension du Ségur à l'ensemble des personnels de la branche association sanitaire, sociale et médico-sociale avec un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2024 porte le montant total des dépenses Ségur à **4,17 M€**, soit +1,7 M€ par rapport à 2023.

Evolution de la Prestation de compensation du Handicap PCH entre 2020-2024



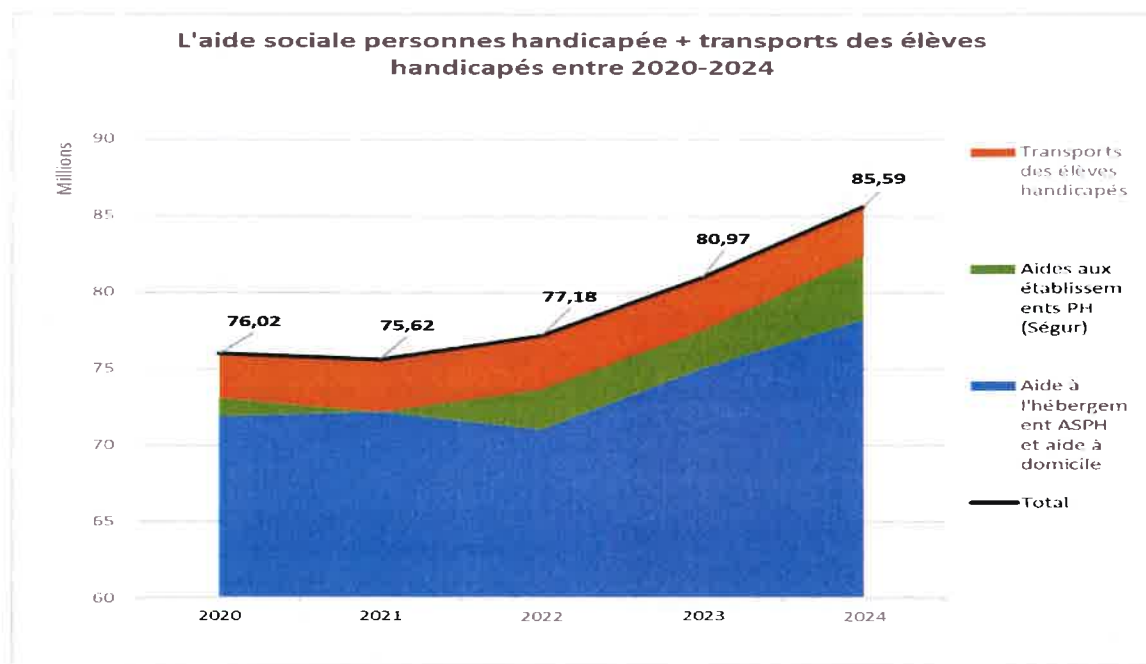
Cette augmentation s'explique par une hausse des bénéficiaires. Au 31 décembre 2024, 3 869 bénéficiaires de la PCH (adultes + enfants), soit une augmentation de 9,2% par rapport à l'année précédente (3 542 bénéficiaires).

La **PCH parentalité** mise en œuvre en 2021, poursuit sa croissance avec une dépense annuelle de 0,9 M€ contre 0,85 M€ en 2023 (0,61 M€ en 2022 et 0,27 M€ en 2021). Le volume de bénéficiaires relevant de la **PCH PSY** est en forte croissance également puisque sur l'année 2024,

ce sont 278 demandeurs qui ont bénéficié de cette aide (104 en 2023).

Les dépenses de **transports des élèves en situation de handicap** sont en légère diminution. Elles représentent un montant de 3,2 M€ (3,46 M€ en 2023). En moyenne, 471 élèves ont été transportés dans le cadre des marchés publics

En 2024, les dépenses de l'aide à la vie partagée (AVP) s'élèvent à 0,33 M€ (0,18 M€ en 2023).



Les recettes de fonctionnement (Personnes âgées et Personnes en situation de handicap)

Des recettes en progression par rapport à 2023 (+7,95%), soit un montant de **65,06 M€** (60,27 M€ en 2023). Le taux d'exécution est de **100,87%**.

Les recettes CNSA pour l'ensemble des concours s'élèvent à **57,3 M€** soit un écart de +3,8 M€ (+7,1%) par rapport à 2023 (53,5 M€).

Sur les **prestations universelles**, les montants d'acomptes sont en nette augmentation, soit +3,2 M€ par rapport à 2023. Le montant des concours définitifs sont connus en septembre de l'année +1. Le taux de compensation du concours APA 2023 est de 45,5% (45,7% en 2022) et 40% pour la PCH (41,5% en 2022).

Les recettes sur l'aide sociale sont également en progression (+1,2 M€) par rapport à 2023 dont +0,96 M€ pour le Ségur. La CNSA a versé sur l'exercice 2024, la régularisation des années 2021 à 2023 (0,4 M€) au titre de la compensation du Ségur.

Les recettes liées aux récupérations de l'obligation alimentaire et des revenus de capitaux mobiliers ont progressé également de 0,2 M€. La hausse sur les recours en récupération est de +0,2 M€.

Les dépenses d'investissement (Personnes âgées et Personnes en situation de handicap)

Le montant des dépenses d'investissement s'est élevé à **0,15 M€** et a permis de financer :

- Appartement domotique : versement de la subvention annuelle 1 K€
- Habitat inclusif : pour un montant de 0,15 M€
- Plateforme des métiers de l'autonomie : acquisition d'un matériel de vieillissement 2 K€.

La politique en faveur de l'enfance et des familles

Les moyens de la politique publique de l'enfance et des familles mobilisés par le Département de Saône-et-Loire en 2024 se chiffrent à 88,71 M€ en intégrant la masse salariale des assistants familiaux, soit 7,66% d'augmentation par rapport à 2023.

La prévention et la protection maternelle et infantile (PMI) ont mobilisé plus de 2,32 M€ de dépenses réparties entre les actions de prévention santé (0,32 M€) portées par les partenaires en charge d'actions médico-sociales et essentiellement la Maison des adolescents avec un soutien accordé de 0,25 M€, et les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), les actions de soutien à la parentalité (0,56 M€), et le fonctionnement des services de PMI.

La protection de l'enfance aura mobilisé la majeure partie de l'enveloppe avec plus de 86,4 M€.

L'activité globale reste très soutenue avec une augmentation des interventions dans le champ de la protection de l'enfance de 8,22% par rapport à 2023, concernant 210 enfants de plus qu'en 2024. La hausse se situe principalement sur le milieu ouvert (accompagnement des familles à domicile).

On constate, cependant, pour la première fois depuis 2018, une stagnation des mesures de placement avec hébergement par rapport à 2023. Ainsi, le nombre de placements d'enfants, hors mineurs non accompagnés (MNA), n'a pas progressé en 2024 : 1 317 enfants au 31/12/2024 contre 1 316 à la même date en 2023.

Le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge a, de nouveau augmenté de manière significative, avec 361 jeunes pris en charge au 31/12/2024 contre 340 l'année précédente.

Le nombre d'informations préoccupantes relatives à des mineurs (IP) reçues s'est

également stabilisé après une période de forte progression suite à la crise sanitaire de 2020.

Il est probable que l'activité globale en protection de l'enfance atteigne un plateau, sous l'effet de la baisse de la natalité et de l'absorption des principaux effets de la crise COVID. Ce point sera à vérifier en fin d'année 2025.

Les niveaux d'activité restent extrêmement importants à l'échelle historique et ne connaissent, en tout état de cause, pas de baisse. Les besoins identifiés au moment de l'organisation du Plan Enfance restent parfaitement avérés.

En termes de modification réglementaire impactant le secteur d'activité, il faut mentionner le changement de cadre juridique du placement à domicile. Suite à deux décisions de la cour de cassation en février puis septembre 2024, cette mesure est sortie du cadre du placement pour devenir une mesure d'action éducative en milieu ouvert avec possibilité d'hébergement. Juridiquement, ces enfants ne sont désormais plus confiés à l'aide sociale à l'enfance mais d'un point de vue financier, la prise en charge par le Département reste identique.

En fonctionnement, le budget voté s'élevait à 90,84 M€ et a été exécuté à 97,6%, soit un montant réalisé en 2024 de 88,71 M€.

Le décalage en termes d'exécution s'explique essentiellement par la budgétisation d'ouvertures de places en 2024, qui n'ont pas pu être mises en œuvre par les opérateurs retenus : mise à l'abri des MNA (DAUMA) en lieu et place de l'accueil hôtelier, places d'accueil pour profils atypiques. Les principales difficultés rencontrées pour ces ouvertures portent sur des aléas dans la réalisation de travaux avec des délais liés aux procédures administratives afférentes, à la recherche de locaux adaptés et également à des difficultés de recrutement de personnels qualifiés.

Le Département a pour la première fois organisé ses assises départementales de la protection de l'enfance en septembre 2024, événement réunissant plus de 600 professionnels, au Colisée à Chalon-sur-Saône. Les objectifs de ces assises

sont atteints : fédérer les acteurs, valoriser le rôle de chef de file du Département sur cette politique publique.

Les principales évolutions entre l'exécuté 2024 et l'exécuté 2023 en matière de dépenses sont les suivantes :

- **AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)**

Prise en charge des enfants en accueil familial : un budget supplémentaire de 0,53 M€ a été consacré à la poursuite du déploiement des mesures de valorisation salariales prévues par la loi de protection de l'enfance, et au financement de l'impact de l'augmentation du SMIC et MIG.

Prise en charge des enfants en établissement : en hausse de +4,24 M€ - dont :

. 3,28 M€ au titre des dotations versées aux établissements : impact taux directeur de 1% - Financement année complète des places créées en cours d'année 2023, (15 places service accueil familial – 8 places accueil profils atypiques) – Impact financement année complète des mesures nouvelles validées dans les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023 (Postes supplémentaires pour réduction de l'effectif des groupes) - financement des places supplémentaires créées en cours d'année 2024 (15 places service accueil familial et accueil en- sureffectif)

. 0,96 M€ au titre du SEGUR pour Tous

Aide financière en faveur des mineurs : +48 K€

Prévention situations de fragilité et d'exclusion des jeunes : +0,16 M€ réajustement dotation – impact taux directeur et prime Ségur pour tous.

Remboursements départements extérieurs : +0,31 M€ - les Départements régularisent leur facturation au titre des enfants de Saône-et-Loire accueillis sur leur territoire et ceci sur une période de plusieurs années (2021 – 2022). Ce rattrapage génère une dépense en hausse par rapport aux années antérieures.

- **MINEURS NON ACCOMPAGNES HORS ACCUEIL FAMILIAL (Insertion + mise à l'abri) :** +1,21 M€

MNA Places d'insertion – hébergement : +1,29 M€ - Impact taux directeur de 1% - extension de places d'accueil dans les structures existantes du Prado et du Damie (31 places ouvertes au total tout au long de l'année). + Ségur pour tous.

MNA Places d'insertion – autres frais : +0,14 M€ - dépenses diverses pour prise en charge des enfants en hôtel.

MNA Mise à l'abri : -0,20 M€ - fermeture du service d'accueil au vu de la saturation des places d'hébergement

- **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

Exécuté 2024 : 2,28 M€ - Exécuté 2023 : 2,24 M€ soit une différence de +40 K€. L'exécution reste stable.

Recettes Aides sociales enfance et familles (ASEF) :

Budget voté 2024 : 2,72 M€

Recettes encaissées : 2,62 M€

Taux d'exécution : 96,29%

Principales recettes : Contrat prévention et protection de l'enfance : Participation Etat + Agence Régionale de Santé 1,23 M€ - Prise en charge des jeunes majeurs : Participation Etat : 0,40 M€ - Participation familles, prestations familiales enfants confiés, CPAM et remboursement départements extérieurs enfants confiés : 0,76 M€.

Principales dépenses d'investissement : Subvention à l'association Le Prado pour le projet de création d'un village d'enfants à Saint-Gengoux-le-National d'un montant de 0,75 M€

Logement social et habitat

Les dépenses exécutées en 2024 pour le fonctionnement sont de 3,14 M€ (relativement stable par rapport à 2023 qui étaient de 2,92 M€) avec un maintien du soutien financier aux associations œuvrant en matière de logement (ADIL – HABITAT 71 – CLAJ) à hauteur de 0,51 M€,

et aux structures d'accueils (Accueils de nuit-Foyers Jeunes Travailleurs) à hauteur de 0,156 M€.

Les aides financières dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement ont représenté 2,3 M€.

Les principales recettes ont été les participations des communes, des EPCI et des prestataires d'énergies au titre du Fonds solidarité logement et le remboursement par les bailleurs des dépôts de garantie versés, représentant en 2024, une recette globale de 0,56 M€

Au niveau des dépenses d'investissement (13,13 M€) se retrouvent :

- Le soutien à l'accessibilité à la propriété (4,6 M€ à Demeures Access et Coop Habitat Bourgogne).
- Les aides à l'amélioration de l'habitat – Modification du règlement des aides habitat durable avec ouverture aux bailleurs et aux résidences secondaires et à la condition de ressources des intermédiaires +10%, En 2024, exécution à hauteur de 1,82 M€
- La poursuite du soutien à l'OPAC pour un montant de 5,85 M€
- Le renouvellement de certaines Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avant passage au Pacte territorial France Renov.

L'action sociale territorialisée

Contrat Local des solidarités 2024-2027

L'année 2024 a vu la mise en œuvre de la 1ère année du Contrat local des solidarités 2024-2027 pour un montant de dépenses de 0,19 M€ en 2024, et une recette de l'Etat à hauteur de 0,61 M€ dont 0,42 M€ de recettes constatées d'avance au 31 décembre 2024.

Schéma unique des solidarités

53 K€ ont été exécutés en 2024 avec notamment le lancement de la Mission d'accompagnement pour la définition d'une feuille de route pour le Service Social Départemental (SSD).

Le fonds social européen

La mission FSE a conventionné sur l'année 2024 avec 21 porteurs pour un montant total de 2,49 M€ ces actions couvrent la période 2024-2025.

La répartition s'effectue comme suit :

15 dossiers pour un montant de 1,61 M€ de co-financement FSE sur l'objectif spécifique H : « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », soit un taux de programmation sur la période de 2021 à 2025 de 90,75% des crédits alloués.

3 dossiers pour un montant de 0,28 M€ de co-financement FSE sur l'objectif spécifique L : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants », soit un taux de programmation sur la période de 2021 à 2025 de 17,43% des crédits alloués.

3 dossiers pour un montant de 0,6 M€ de co-financement FSE sur l'objectif spécifique 2.a : « Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale », soit un taux de programmation sur la période de 2021 à 2025 de 42,84% des crédits alloués.

Le Département de Saône-et-Loire a versé en 2024 1,87 M€ de crédits aux porteurs de projets (0,45 M€ d'avance de trésorerie et 1,42 M€ de crédits de remboursement sur les bilans intermédiaires et finaux déposés).

Les recettes perçues dans le cadre de la subvention globale SG2022094 par la DREETS Bourgogne - Franche-Comté ont été de 0,7 M€ soit des recettes cumulées sur la période 2021-2025 de 1,2 M€.

L'écart entre les dépenses et recettes provient :

- D'une part des avances de trésorerie qui sont versées aux porteurs (20% sur les premiers dossiers puis 30% sur les derniers). Bien qu'une avance de trésorerie soit versée au Département

par la DREETS d'un montant de 1,54 M€, celle-ci est versée en 3 fois. Le dernier versement a eu lieu début 2025 pour un montant de 0,52 M€. Cette avance permet donc, depuis 2025 de couvrir les avances versées jusqu'à ce jour.

- D'autre part il existe un décalage entre le moment où le Département effectue les versements aux porteurs et le moment où la DREETS le rembourse. Les remboursements de la DREETS sont cadencés par des appels de fonds, soit un décalage de 4 à 6 mois entre le mandatement de la dépense et l'encaissement de la recette. Les contrôles ayant souvent lieu en fin d'année, les versements arrivent souvent en début d'année de l'année suivante.

Ainsi, à l'issue du contrat, l'ensemble des dépenses engagées auprès des porteurs de projets seront couvertes par les recettes versées et à venir de la DREETS Bourgogne – Franche-Comté.

Etablissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) :

Sur la partie du budget relative au suivi des ESSMS, suite à d'importantes difficultés de recrutement de personnel, la mission de tarification des ESSMS a dû être partiellement externalisée auprès d'un prestataire. Cette mission s'est ainsi réalisée pour un coût de 0,38 M€.

Et pour les dépenses d'investissement (2,98 M€) l'accompagnement financier des ESSMS pour les opérations immobilières et l'achat de petits équipements s'est poursuivi.

. 1,2 M€ consacrés au soutien des établissements pour personnes âgées.

. Les soutiens aux restructurations des établissements personnes âgées pour 0,69 M€.

. 7 K€ consacrés à l'adaptation des logements des accueillants familiaux.

2. AMENAGEMENT TERRITORIAL : soutenir le développement de la Saône-et-Loire et préserver l'environnement

Malgré le contexte économique dégradé, le Département a poursuivi en 2024 son engagement en faveur de son territoire en soutenant les dynamiques territoriales et la transition écologique et en soutenant la réalisation de projets innovants et indispensables à son développement.

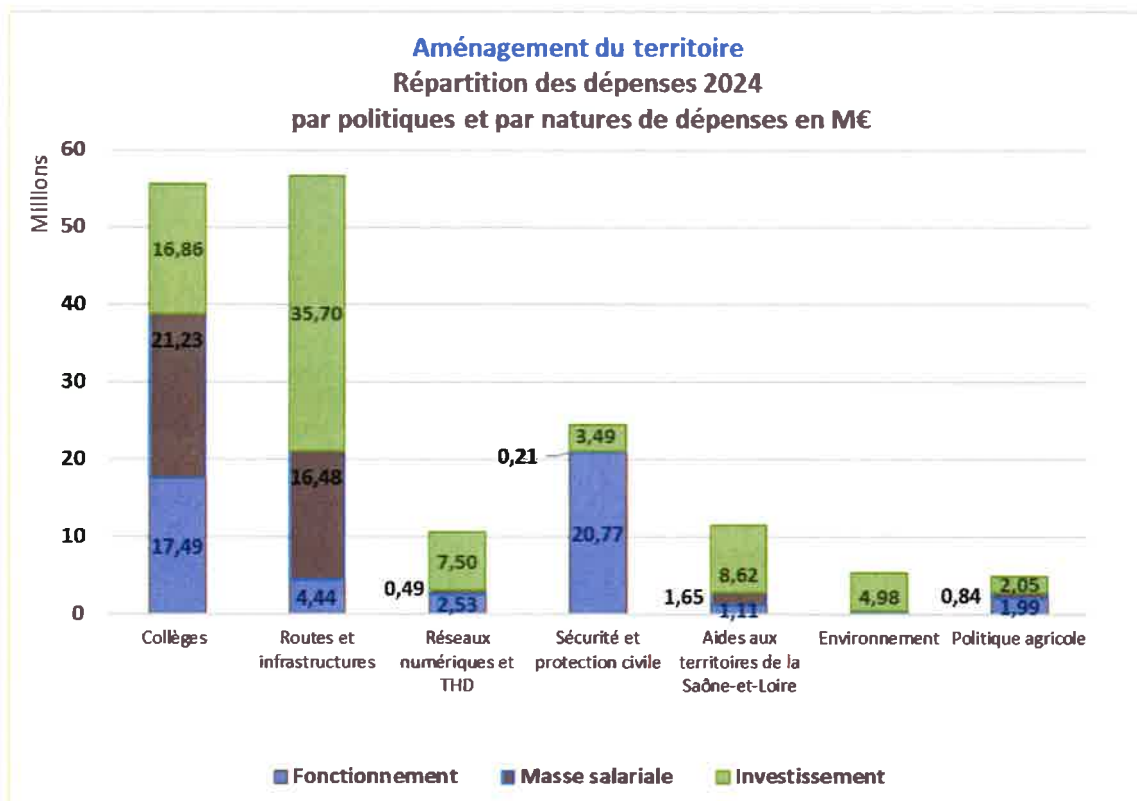
Ces dépenses s'élèvent respectivement à 89,7 M€ pour le fonctionnement et à 79,2 M€ pour l'investissement.

L'année 2024 a notamment été marquée par l'achèvement du déploiement de la fibre optique qui est un enjeu prioritaire pour l'économie locale et la qualité de vie des habitants. Le Département s'est également engagé fortement auprès des communes et des structures intercommunales afin d'assurer l'attractivité et la compétitivité de tous les territoires grâce à une enveloppe de p de 11 M€ dédiés à l'aide aux territoires.

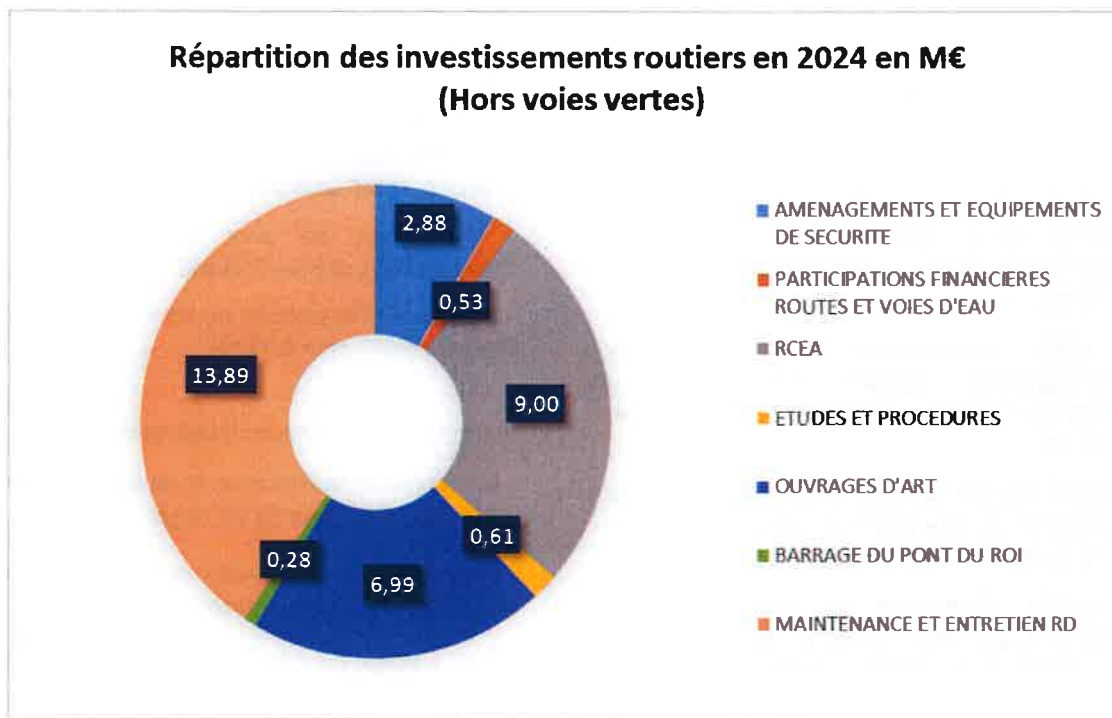
Le Département a également maintenu son important soutien financier au fonctionnement du SDIS dont les missions sont d'autant plus essentielles dans cette période de désertification médicale et de réchauffement climatique.

L'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement constituent, par ailleurs, des priorités pour le Département qui a notamment investi au cours de l'année dans la rénovation énergétique des bâtiments départementaux et a poursuivi la mise en œuvre de son Plan Environnement.

En outre, les dépenses de ce secteur d'activité ont permis d'assurer l'entretien et la sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages d'art, la rénovation et le bon fonctionnement des collèges qui maillent le territoire, ainsi que l'aide à la valorisation et à l'adaptation du secteur agricole.



Routes et infrastructures



Avec ses 5 543 km de routes dont 276 km de voies vertes et ses 2 566 ouvrages d'art, la Saône-et-Loire dispose d'un des plus vastes réseaux de France et se place en septième position en termes de superficie au niveau national.

Pour exploiter et entretenir ce réseau, 339 agents de la Direction des routes et infrastructures (DRI) œuvrent au quotidien au plus près des territoires avec 24 Centres d'exploitation routière, coordonnés par 5 Services territoriaux d'aménagement et une direction. Ils mettent en œuvre la politique départementale routière conciliant enjeux environnementaux et adaptation des usages, pour entretenir ce patrimoine routier départemental, assurer la sécurité des usagers et la viabilité du réseau.

En 2024, la politique routière est le 1^{er} budget d'investissement du Département.

Ces investissements visent à maintenir et à développer le patrimoine routier, aussi bien routes et voies vertes qu'ouvrages d'art, tout en assurant la sécurité des usagers au quotidien. Un accent particulier est mis sur le développement d'itinéraires cyclables sur le réseau routier départemental.

Les crédits ouverts au budget sur la politique routière en investissement, reports compris, se sont élevés à 39,28 M€. Les dépenses en fin d'exercice se sont élevées à 35,70 M€.

Le Département élabore sa programmation pluriannuelle de travaux sur la base de plusieurs paramètres rationnels comme l'auscultation des chaussées, les inspections périodiques des ouvrages d'art, l'accidentologie, mais aussi en tenant compte des sollicitations externes et des facteurs sociétaux comme par exemple l'évolution des mobilités. La dimension « environnement » est également intégrée de manière active, avec la recherche des solutions techniques les moins défavorables.

Pour les chaussées, cette programmation vise à préserver le patrimoine, à le renforcer et à améliorer la sécurité d'itinéraires et de carrefours. A ce titre, en 2024, les investissements représentatifs suivants peuvent être cités :

- RD980 : Traitement de ZATA (Zone d'Accumulation Tout Accident), rectification d'une succession de virages dangereux sur 1,3 km

sur la commune de Gourdon. Montant des travaux 0,69 M€ ;

- RD989 : traitement de ZATA, reprise de dévers, renforcement de chaussée sur 3,6 km entre les communes de Baudemont et de Vareilles. Montant des travaux : 0,45 M€

- RD69 : 1,5 km de renforcement de chaussée réalisés sur les communes de Saint-Rémy et Chatenoy-Le-Royal. Montant des travaux 0,31 M€

- RD68 : renforcement de chaussée avec aménagement cyclable sur 1,8km à Chatenoy-Le-Royal. Montant des travaux : 0,38 M€

- RD37 Reprise de couche de roulement avec surlargeur cyclable entre Lacrost et Tournus sur 0,7 km. Montant des travaux : 0,85 M€

- RD970 : Traitement de ZATA et travaux innovants, par renforcement de chaussée et mise en œuvre d'un enrobé à faible résistance au roulement sur 1,3 km entre Sens-sur-Seille et Le Tartre. Montant des travaux : 0,31 M€

- RD681 : Création d'un giratoire à Autun. Montant des travaux : 0,64 M€

- RD89 : Création d'un giratoire à Prissé. Montant des travaux : 0,60 M€

- VV4 : Entretien lourds localisés de la voie verte entre les communes de Remigny et Dennevy. Montant des travaux : 0,47 M€

- RD982 : renforcement de chaussée sur 1,8 km à hauteur de Baugy et Anzy-le-Duc. Montant des travaux : 0,65 M€.

Concernant les ouvrages d'art, leur surveillance régulière par le biais de visites périodiques réglementaires amène à une programmation de travaux plus ou moins importants, parmi lesquels on peut citer pour 2024 :

- Pont de Thorey : réparation structurelle par contrainte additionnelle à la suite des 0,55 M€ de dépenses en 2023 pour les études et investigations géotechniques. Montant des travaux : 2,14 M€

- Déconstruction du pont Jeanne Rose sur le canal du Centre et mise en place d'un pont provisoire. Montant des travaux : 0,27 M€

- Remise en tension des tirants du Barrage du pont du Roi à Tintry. Montant des travaux : 0,39 M€

- Phase 1 des réparations du pont de Navilly avec la reprise du système d'assainissement du pont de Saône, étanchéité et maçonneries de la voûte 3 pour 0,77 M€ en 2024.

- Réparation du pont du Mousseau à Etang-sur-Arroux pour 0,33 M€

- Reprise de l'étanchéité du pont de l'Estalet à Sens-sur-Seille pour 0,43 M€

Les principaux postes de dépenses ont été :

- Les travaux d'amélioration et renforcement des chaussées, à hauteur de 10,76 M€

- La participation aux travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA à hauteur de 9 M€ pour 2024

- Les travaux de réhabilitation et d'entretien lourd des ouvrages d'art, à hauteur de 7,28 M€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 0,52 M€ et concernent principalement le remboursement de travaux d'aménagement routiers réalisés pour des partenaires.

En 2024, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2023 à 4,44 M€. Avec un effectif par ailleurs inchangé, cela traduit une stabilité dans les niveaux de service.

L'accent a été mis sur les travaux d'entretien courant des chaussées, en particulier via la réalisation de travaux de reprise en grave émulsion réalisés durant l'année N en vue de l'application d'un ESU (Enduit Superficiel d'Usure) en année N+1.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1,52 M€ dont 0,84 M€ de droits de voirie.

Collèges

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (y compris les dépenses portées par la direction du patrimoine et des moyens généraux) mais hors masse salariale, s'élèvent à 17,49 M€.

L'année 2024 a principalement été marquée par un niveau toujours très haut des coûts de

l'énergie avec une dépense de 6,66 M€ ; dépenses malgré tout contenue par rapport à 2023 (8,83 M€) grâce à une baisse des consommations et à la confirmation de la part amortisseur avec écrêtement favorable au Département. En 2024, le Département a choisi de développer des actions éducatives ambitieuses notamment pour lutter contre le harcèlement scolaire avec 0,21 M€.

Les 1,2 M€ de crédits rendus en décision modificative principalement liés à la conséquence d'un hiver peu rigoureux sur la consommation des fluides ont permis un taux de consommation de près de 97% meilleur que l'année précédente (91%).

La dotation de fonctionnement versée aux collèges publics est stable à 4,35 M€ à laquelle s'ajoute les 6,68 M€ de dépenses énergétiques prises en charge directement par le Département par le biais des marchés départementaux.

Les collèges privés ont bénéficié d'une dotation de fonctionnement de 2,53 M€.

Le Département a accentué son accompagnement en matière de restauration collective à hauteur de 0,89 M€, le but étant non seulement de ne pas augmenter le coût des repas pour les familles grâce à la décision de prendre à sa charge le coût de l'inflation (0,79 M€) tout en garantissant une alimentation de qualité par l'approvisionnement sur la plateforme Agrilocal, mais aussi de faire bénéficier du tarif départemental de restauration et d'hébergement les familles dont les enfants sont scolarisés dans deux collèges ne disposant pas de cuisine et s'approvisionnant dans des lycées, ainsi que ceux scolarisés à la cité scolaire de Louhans avec un tarif de restauration plus élevé.

L'informatisation des collèges a mobilisé 0,5 M€ de crédits ; en légère hausse par rapport au 0,48 M€ de 2023.

Il est à noter la réalisation durant l'année 2024, d'une étude démographique portant sur les évolutions des collèges de Chalon-sur-Saône pour 13 K€.

Les recettes de fonctionnement (2,05 M€) sont en légère hausse par rapport à 2024 et concernent principalement le reversement par les collèges d'une part des recettes de restauration (1,49 M€).

Les dépenses d'investissement pour les collèges publics représentent 16,86 M€ au titre de l'année 2024.

L'année 2024 a permis de concrétiser notamment l'achèvement de 9 restructurations partielles ou améliorations dans les collèges ainsi que l'engagement de 8 restructurations majeures. Le déploiement des bornes de recharges électriques s'est poursuivi ainsi que l'engagement de la vidéoprotection sur 20 collèges ;

Les dépenses pour les matériels et mobiliers scolaires et matériels de cuisine réalisées ont bénéficié directement aux collégiens et agents des collèges grâce aux 1,67 M€.

En ce qui concerne les matériels informatiques et les tablettes numériques, ce sont 3 M€ d'investissements qui ont été réalisés.

Le Département a poursuivi son action de distribution de gourdes pour les élèves entrant en 6ème pour 91 K€.

Côté recettes, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), gelée depuis de nombreuses années, s'élève à 2,59 M€.

Les budgets en faveur de la politique Loisirs et Jeunesse sont restés stables à 0,29 M€ dont 0,16 M€ pour l'aide aux accueils de loisirs.

Quant aux actions éducatives en faveur des collégiens, ce sont au total 0,51 M€ de dépenses pour les appels à projets, les activités éducatives, les subventions aux associations et pour le Conseil départemental des jeunes. Dans cette enveloppe, 0,21 M€ ont été consacrés aux actions de sensibilisation contre le harcèlement pour les collégiens que le Département a décidé de reconduire pour l'année 2024.

Sécurité et Protection Civile

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la protection civile

La 7^{ème} convention de partenariat entre le Département et le SDIS a débuté en 2024. Consciente des enjeux liés aux changements climatiques, elle inclut les schémas directeurs couvrant le patrimoine, la logistique, les systèmes d'information, la communication et la formation.

Sur la durée de la convention, la participation du Département en continuité de service, devrait évoluer de 21 M€ en 2023 à 22 M€ en 2026 en fonctionnement, et de 4,5 M€ en 2023 à 9,8 M€ en 2026 en investissement.

Le montant des participations versées par le Département en 2024, atteignent 20,5 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement, en raison d'un décalage en fin d'exercice de la demande de solde de participation de continuité de service investissement.

En septembre 2024, la Saône-et-Loire a accueilli le congrès des sapeurs-pompiers, un événement majeur. À cette occasion, l'Association Comité d'organisation du Congrès national des sapeurs-pompiers de France en Saône-et-Loire 2024 (COSL24) a bénéficié d'un soutien financier de 0,35 M€ de la part du Département. Cette aide, versée en 2023 sous forme de prêt remboursable, a permis de couvrir les dépenses liées à l'organisation de l'événement.

Le soutien 2024 aux équipements des centres de première intervention (CPI) s'est élevé à 2 K€.

32 jeunes sapeurs-pompiers ont bénéficié d'une aide du Département pour passer leur permis de conduire ce qui représente 16 K€.

D'autre part, 5 associations œuvrant dans ce domaine ont pu être soutenues :

- l'association de protection civile de Saône-et-Loire (APC 71) est soutenue pour l'acquisition, en 2024, d'un véhicule tout usage (VTU) à hauteur de 11 K€, sur le projet « Les Cadets de la protection civile », avec l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 3 K€, ainsi que 16 K€ pour le fonctionnement associatif ;

- la délégation territoriale 71 de la Croix-Rouge est soutenue à hauteur de 50 K€ pour l'acquisition de deux véhicules de premiers secours à personnes et d'un brancard.

- l'association des cadets de la gendarmerie, le comité départemental 71 du secours français Croix-Blanche, et l'association des membres de la légion d'honneur - Comité d'Autun sont soutenus dans leur fonctionnement respectivement à hauteur de 8 K€, 1,5 K€ et 250 €.

Gendarmeries

A noter l'engagement des procédures opérationnelles sur la gendarmerie de Bourbon-Lancy et la programmation du démarrage des travaux de Cluny, Cuisery et Saint-Gengoux-le-National.

Réseau du très haut débit

L'activité de la Mission Très Haut Débit (MTHD) découle directement du Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT). Après l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile et la montée en débit d'une partie du réseau ADSL historique, la Mission Très Haut Débit a réussi la construction massive du réseau qui remplacera le cuivre ADSL : la fibre optique.

Elle assure désormais la vie du réseau qui consiste à construire des extensions pour relier les nouvelles constructions, à faire évoluer le câblage pour accompagner la densification des milieux urbanisés, à déplacer ou enfouir le réseau à la demande des gestionnaires de voirie ou d'infrastructures.

Par ailleurs, la MTHD pilote la SPL BFCN et son sous-délégataire la société BFC Fibre, chargés de l'exploitation et de la commercialisation du réseau auprès des opérateurs télécom. Cette mission est mutualisée au niveau supra départemental avec 4 autres Départements.

La construction, la maintenance, la commercialisation et exploitation du réseau de fibre optique sont soumis à des réglementations nationales évolutives sur les plans juridique, tarifaire et technique. A ce titre, la MTHD assure une mission de veille renforcée.

L'année 2024 a ainsi connu la fin du déploiement massif qui a été mise à l'honneur le 10 juin 2024 en présence des élus départementaux, des députés et sénateurs de Saône-et-Loire, de l'Agence Nationale de la cohérence des territoires, de la Mission THD et de tous ses partenaires (titulaires des marchés, exploitant, SPL BFCFN, etc.).

Neuf grands marchés de travaux, deux marchés de maîtrise d'œuvre, trois marchés de fournitures et un marché SPS ont été nécessaires pour construire le réseau de fibre optique. Pendant l'année 2024, seulement deux de ces marchés ont pu être clôturés et ont donné lieu à des avenants transactionnels valant Décompte Général Définitif.

Au titre de la vie du réseau, se met en place le rattrapage des chantiers d'enfouissement et dévoiement non réalisés pendant le déploiement massif et l'évolution de l'organisation en interne de manière à être en capacité de répondre aux sollicitations des propriétaires des infrastructures et des gestionnaires de voirie en temps réel. A noter en complément le rodage de l'activité liée à la vie de réseau (extensions, densifications, dévoiements).

L'écart entre les dépenses d'équipement votées (31,13 M€) et le montant réalisé (7,50 M€) sur l'exercice s'explique principalement par l'état d'avancement susmentionné.

Les principales recettes d'investissement perçues en 2024 sont :

=> 1,17 M€ : Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID)

=> 0,98 M€ : Subvention de l'Etat (FSN)

=> 0,62 M€ : Subvention de la Région

=> 0,74 M€ : Refacturation à Orange des frais de remplacement des poteaux pendant le déploiement massif.

Les dépenses d'exploitation restent stables par rapport à l'exercice 2023 : la tendance inflationniste due aux nouvelles locations de fourreaux et à l'augmentation du prix de location a été neutralisée par le travail réalisé par la MTHD au cours du 4ème trimestre 2024 en matière de transfert des charges d'exploitation.

Les recettes progressent de 1,27 M€ par rapport à 2023, dû principalement à une forte augmentation du transfert des charges d'exploitation (+ 0,9 M€ de remboursement par BFC Fibre des locations Orange et droits d'usage Enedis). A noter également, un montant perçu de 0,23 M€ issus des avenants transactionnels passés en 2024 sur les travaux de déploiement.

Pour le fonctionnement du réseau de montée en débit imputé au budget principal, les dépenses pour 2024 se sont élevées à 92 K€ (en légère progression par rapport à 2023 (+ 9 K€). Cela a permis de poursuivre l'activité récurrente de maintenance du réseau de montée en débit et des pylônes qui supportent les équipements de téléphonie mobile.

La nouvelle action conduite en 2024 a été la préparation du Schéma Départemental des Usages et des Services du Numérique (SDUSN) qui s'est appuyée sur une large concertation territoriale ayant mobilisé des élus et partenaires du Département. (34 K€). Le vote du plan d'actions du SDUSN ayant été reporté à 2025, les crédits d'investissement initialement prévus ont été rendus en Décision Modificative 2024.

Les recettes ont été de 0,10 M€ sur une prévision de 0,12 M€ et proviennent essentiellement de la mise à disposition de l'infrastructure de montée en débit à Orange dans le cadre du contrat PRM (Points de Raccordements Mutualisés). L'écart entre le prévisionnel et le réalisé provient de la location de fourreaux à XP Fibre qui n'a pas pu être appelée faute d'informations fournies par ce dernier.

Aides aux territoires de la Saône-et-Loire

En 2024, le Département a poursuivi ses missions de soutien aux collectivités avec un appui en ingénierie et en finançant leurs projets.

Son activité a également été marquée par les études qu'elle mène dans le domaine de l'Eau tel que la recherche en eau dans le Val de Loire ou l'étude Ressources/Usages, le développement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la politique biodiversité tel que le déploiement du

chèque arbre ou les aides pour les vergers de sauvegarde et agroforesterie.

Les crédits ouverts en fonctionnement en 2024 se sont élevés à 1,49 M€ et ont été mandatés à hauteur de 1,48 M€.

Il est à noter, plus particulièrement, les participations au CAUE, à l'ATD et au parc naturel du Morvan pour 0,96 M€, les coûts directs liés à l'assistance technique eau pour 55 K€, le soutien au Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau (SYDRO) et la commune d'Uchon pour 65 K€.

Pour les actions environnement, l'année 2024 est marquée par une évolution des coûts liés aux entretiens des ENS du fait d'un plus grand nombre de sites et de l'externalisation de prestations d'entretien à hauteur de 89 K€ contre 50 K€ en 2023. Les dépenses liées aux actions en faveur de l'environnement pour 42 K€ concernent principalement le partenariat accentué en 2024 avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Bourgogne (CENB).

Les recettes de fonctionnement de 0,76 M€ ont comme origine les Agences de l'eau Rhône Méditerranée, Corse et Loire Bretagne, l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les participations des collectivités à l'assistance technique.

A noter en 2024, le cofinancement du plan vélo par l'ADEME pour 97 K€ ce qui explique en partie des recettes plus élevées qu'en 2023 (0,62 M€).

Les crédits ouverts au budget en 2024 en investissement s'est élevé à 17,2 M€ et le montant des dépenses à 15,21 M€. Ce sont près de 3 M€ de crédits mandatés en plus rapport à 2023 ; liés à une bonne exécution des dispositifs d'aides votés sur le « Plan environnement » qui est, en 2024, dans sa 4ème année de mise en œuvre.

L'appel à projets territoires représente la plus grande partie des dépenses d'investissement payées en 2024 avec 10,83 M€ dont 3,5 M€ pour les projets labélisés « Plan environnement ».

0,40 M€ ont été consacrés aux études ressources/usages, nouvelle ressource en Val de Loire et aux interconnexions ressources en eau.

Enfin, 1,02 M€ ont été consacrés aux autres investissements liés à l'environnement (plan tous à vélo, plantations, chèque arbres, haies et agroforesterie et ENS).

Les recettes d'investissement encaissées se sont élevées à 0,27 M€ et concernent principalement le co-financement de l'ADEME sur le Plan tous à vélo, le co-financement de l'Agence de l'eau pour l'étude ressources/usage de l'eau à l'échelle du Département.

Plan Environnement

La préservation de l'environnement réclame une mobilisation collective face aux dérèglements climatiques et ses conséquences économiques et sociales. En 2024, le bilan à quatre ans des Plans environnement 2020-2030 et Celsius 2023-2030 sont toujours à la hauteur des engagements pris par les élus au moment de leur adoption.

Les cinq faits marquants de l'année 2024 sont :

- ✓ La mise en œuvre des actions comme définies dans le plan de transition bas carbone de la collectivité, le Plan Celsius 2023 - 2030
- ✓ La poursuite de la concertation entre acteurs et EPCI pour l'achèvement du Schéma directeur d'aménagement cyclable des routes départementales et du référentiel d'aménagement cyclable de la Saône-et-Loire
- ✓ L'organisation de la journée « Restons en bonne santé ! Mangeons bien et bon à tout âge » (90 participants) et l'achèvement des formations fléchées au titre du Plan Mon environnement, ma santé visant à réduire l'exposition de tous aux perturbateurs endocriniens (plus de 360 formées depuis 2022)
- ✓ Le passage de la barre des 50% de collèges labellisés E3D
- ✓ Le déploiement et l'animation d'une démarche d'écoresponsabilité en interne et

la formation de plus de 1 000 agents à la Fresque du climat

Le budget du Plan environnement est porté en partie par la gestion de projets structurés au sein de la DGA Aménagement afin d'assurer le pilotage d'actions innovantes et la conduite du changement, soit 4,5 M€ dépensés en 2024 sur les 50 M€ votés sur 10 ans au moment de son adoption.

Il s'appuie également sur les budgets des services départementaux parties prenantes à hauteur de 7,8 M€.

Le budget global du Plan environnement se répartit donc comme suit :

Investissement : 12,28 M€

- ✓ **Plan nature** : valoriser les espaces remarquables de biodiversité et intensifier le maillage vert du territoire (0,39 M€)
- ✓ **Plan éco-collèges** : faire des collèges, des établissements vitrines de la politique environnementale menée (1,87 M€ : études et travaux pour la rénovation globale des collèges et renaturation de cours)
- ✓ **Plan logements** : accélérer la transition énergétique du territoire pour qu'elle profite à un plus grand nombre de Saône-et-Loirien (1,94 M€)
- ✓ **Plan eau** : maintenir et renforcer la capacité collective des territoires à préserver l'eau (1,29 M€, dont 0,60 M€ d'actions en faveur de l'agriculture, et 0,4 M€ pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau)
- ✓ **Plan vélo 2022-2025** : encourager les mobilités quotidiennes moins polluantes (0,92 M€) avec un co-financement de l'ADEME et développement des voies vertes
- ✓ **Autres** : verdissement de la flotte automobile départementale, et équipement des sites départementaux en bornes de recharge et développement d'infrastructures innovantes (2,36 M€), soutien aux projets verts des collectivités - Appel à Projets « Environnement » (3,5 M€ payés sur les dossiers votés de 2021 à 2024).

Fonctionnement : 0,41 M€

- ✓ **Plan Tous à vélo 2022-2025** : Assises vélo, campagne d'affichage Tous à vélo en Saône-et-Loire (43 K€) ; actions co-financées par l'ADEME
- ✓ **Plan nature** : entretien des ENS, soutien aux associations environnementales et animations diverses (0,14 M€)
- ✓ **Plan éco-collège** : lutte contre le gaspillage alimentaire et animation de la démarche E3D (7 K€)
- ✓ **Plan Mon environnement, ma santé** : Journée Alimentation, santé, environnement et formation aux enjeux de la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens (5 K€)
- ✓ **Voies vertes** : entretien et cotisations diverses (0,12 M€)
- ✓ **Plan alimentaire territorial** : développement (90 K€)

Politique agricole et alimentaire

L'agriculture est un secteur particulièrement stratégique, à la croisée de nombreux enjeux : alimentation, aménagement et attractivité du territoire, développement de l'activité économique, préservation de l'environnement et de la biodiversité, ou encore maintien et entretien des paysages.

Les défis agricoles à relever sur le département demeurent importants : le renouvellement des générations agricoles, l'accessibilité pour tous à une alimentation locale et de qualité, le développement de filières plus résilientes.

Depuis plusieurs années, le Département de Saône-et-Loire agit en faveur de l'agriculture au travers de son soutien fort et continu au monde agricole autour de 4 axes :

- 1/ **Agir pour le développement du « manger local » avec une alimentation saine et de qualité**
- 2/ **Agir pour s'adapter au changement climatique**
- 3/ **Soutenir l'agriculture, facteur d'attractivité pour notre territoire**
- 4/ **Agir pour la solidarité et la santé**

De plus, le Département de Saône-et-Loire a lancé son Projet alimentaire territorial (PAT) intitulé « La restauration collective, levier d'une politique alimentaire territoriale pour tous en Saône-et-Loire » et labélisé, en 2022, par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, afin de faciliter l'accès à une alimentation locale, saine et de qualité pour tous en Saône-et-Loire.

En fonctionnement, le montant total du budget voté est de 2,07 M€ et le montant mandaté est de 1,99 M€ pour 2024.

Le développement d'une alimentation locale, saine et de qualité avec un montant de 0,25 M€ en 2024 contre 0,31 M€ en 2023 est toutefois resté un axe fort de cette année.

Des opérations de développement de la plateforme Agrilocal ont permis de réaliser un chiffre d'affaires record de presque 1 M€ avec une ouverture vers les hébergeurs acteurs du tourisme durable. De plus, une action nouvelle avec un accès à l'alimentation pour tous a été déployé en partenariat avec la banque alimentaire pour l'achat de produits locaux via la plateforme Agrilocal.

Le bonus attribué aux collègues pour leur approvisionnement sur la plateforme Agrilocal, a été maintenu en 2024 avec la décision de ne pas reconduire l'aide directe réalisée jusqu'à lors pour les opérations AOP et le lancement de deux nouvelles actions concernant une dotation de légumineuses et de viande de bœuf IGP dans tous les collèges.

Dans le cadre du PAT, la finalisation de la phase de diagnostic avec un travail important de définition d'un plan d'actions pour les 5 ans a été réalisé avec un montant de dépense lié à cette étude moins importante. Le report du vote du plan d'actions (initialement prévu en juin 2024) n'a pas permis de développer des actions et partenariats nouveaux comme initialement envisagés.

L'axe de l'adaptation au changement climatique sur 2024 a été maintenu à la même hauteur que 2023, soit 0,17 M€.

Ainsi le Département soutient les partenaires du monde agricole auprès des exploitations, au travers de différentes actions, de la sensibilisation, de la formation mais aussi de l'expérimentation.

Le soutien à l'agriculture pour l'attractivité du territoire reste l'axe le plus important en fonctionnement avec un montant de 1,18 M€ en 2024, soit un léger recul par rapport à 2023, avec quelques opérations décalées (fête du cheval etc.), mais avec une aide aux manifestations agricoles et équestres en forte progression, notamment liée à des « anniversaires » d'associations en nombre plus important qu'habituellement.

La participation, pour la seconde fois, au SIA (Salon International de l'Agriculture) avec un stand en propre sur les 9 jours demeure un poste important, avec le maintien des subventions pour le GIP Equvallée (site emblématique du territoire pour l'ensemble de la filière).

Enfin, la partie solidarité pour l'agriculture et les exploitants a été renforcée avec un montant de 0,39 M€ pour 2024 contre 0,35 M€ en 2023. Cet axe reste sanctuarisé compte tenu de l'importance pour la profession des aides dans ce secteur (service de remplacement, audits etc...)

En recette, la fin de la phase de diagnostic pour laquelle le Département avait été labellisé avec une aide pouvant aller jusqu'à 100 000€, a permis l'encaissement du solde à hauteur de 59 K€ en 2024.

De plus, la labellisation « phase 2 », obtenue fin 2024, a permis l'encaissement d'un acompte de 30 K€ (sur les futures actions à voter en 2025 dans le cadre du plan d'actions du PAT)

En investissement, le montant des dépenses entre 2023 et 2024 est resté stable à 2,05 M€.

Sur l'axe 2 lié à l'adaptation au changement climatique, on note une augmentation des versements par rapport à 2023 afin de prévoir et anticiper le décalage des paiements par la Région des derniers dossiers de l'ancienne programmation FEADER et les prévisions d'engagement de dossiers sur le nouveau PSN.

Des réajustements se font au fil de l'année selon les informations souvent données tardivement par l'autorité de gestion.

Concernant les dispositifs d'aide en lien avec le changement climatique (récupérateurs d'eau de pluie et replantation de ceps de vigne), on enregistre un recul important du montant payé (0,71 M€ en 2024 contre 1,53 M€ en 2023). Ce constat est principalement lié au nouveau règlement concernant les aides à la récupération des eaux de pluie avec une mise en place effective début juillet 2024 donc sans dépôt de dossiers possible les 6 premiers mois de l'année.

Sur la partie attractivité, de nouveaux projets qui avaient été décalés par nos différents partenaires (Ferme de Jalogny : rénovation du site expérimental et Centre de Béchanne : rénovation et mise au norme du centre de sélection de la volaille de Bresse) expliquent une mobilisation de crédits en 2024 à hauteur de 0,41 M€.

Sur la partie sanitaire, le dispositif vétérinaire, ouvert en 2023, a permis les premiers versements d'aides sur 2024, avec un réajustement à la hausse des crédits de paiement en milieu d'année afin de répondre aux demandes de subvention pour les vétérinaires du territoire, notamment sur la partie modernisation avec des équipements spécifiques pour cette activité rurale.

En recette, comme les années précédentes, le remboursement par le marché au cadran de l'avance de trésorerie accordée en 2020 fait apparaître une recette de 80 K€.

De plus, quelques dossiers de récupérateurs d'eau de pluie non réalisés ou en sous-réalisation ont été remboursés pour 32 K€.

3. ATTRACTIVITE TERRITORIALE : conforter les interventions pour un territoire authentique, attractif et responsable

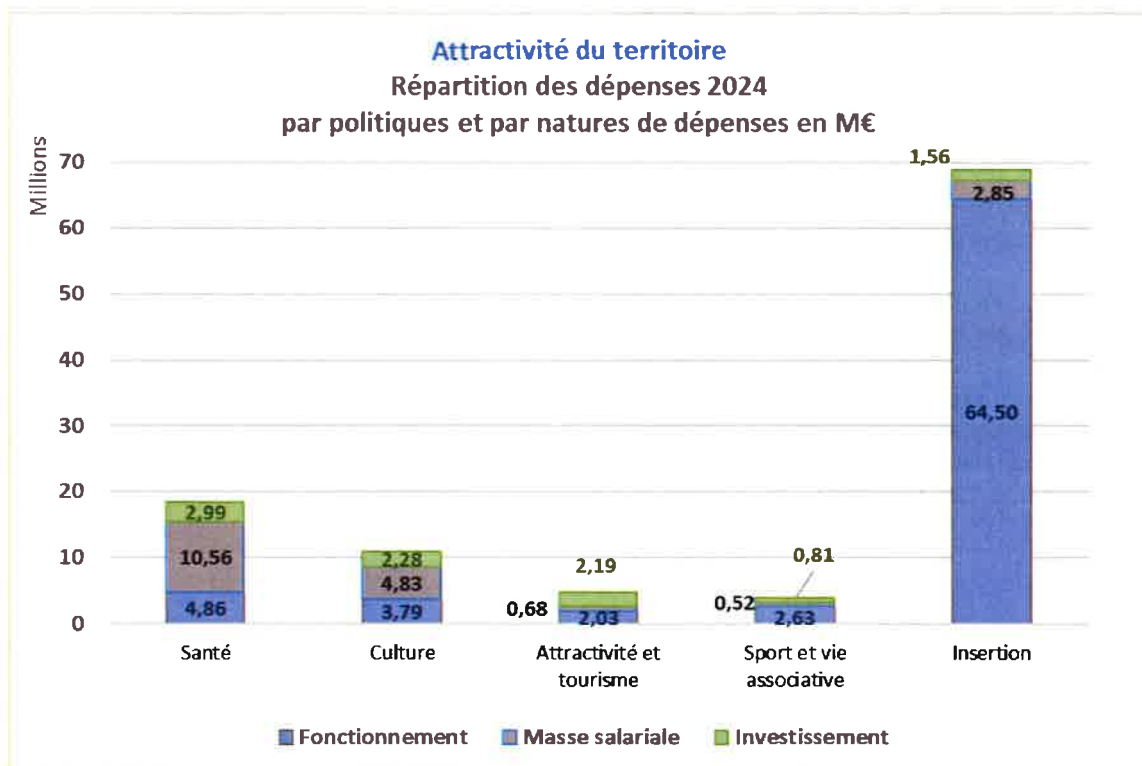
En dépit des difficultés financières que rencontre l'ensemble des Départements, la Saône-et-Loire a fait le choix de préserver ses interventions pour valoriser et dynamiser son territoire, améliorer la qualité de vie des Saône-et-Loiriens et attirer de nouveaux habitants.

Ces dépenses se sont élevées respectivement à 97,2 M€ pour le fonctionnement et à 9,8 M€ pour l'investissement.

Au cours de l'année 2024, le périmètre de ce secteur a été élargi à l'insertion, afin d'orienter notre politique de l'emploi dans une dynamique d'attractivité et suite à la mise en place de la loi Plein Emploi. Dans ce cadre, le Département a mené de nombreuses actions, pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires RSA et favoriser leur retour vers l'emploi, qui ont permis de réduire le nombre d'allocataires.

Le centre départemental de santé demeure un axe de développement essentiel pour le Département, afin de lutter contre la désertification médicale et de nouveaux lieux de consultation ont vu le jour ou se sont développés en 2024. Un nouveau dispositif Hippocrate a également été engagé pour permettre l'installation ou le maintien de médecins libéraux sur le territoire.

Le Département s'est également impliqué à hauteur de 19,8 M€ dans l'accompagnement des initiatives culturelles territoriales, le soutien au mouvement sportif et associatif ainsi que la promotion touristique qui concourent au maintien et au développement d'un territoire attractif.



Le Centre départemental de santé

En 2024, le Centre départemental de santé (CDS) a poursuivi son déploiement en faveur de l'accès aux soins de qualité pour les habitants de Saône-et-Loire.

152 000 consultations ont été réalisées en 2024 par les équipes médicales et paramédicales du CDS soit +9% de hausse d'activité par rapport à 2023. Spécifiquement sur la médecine générale, plus de 127 000 consultations ont été délivrées (+7,5% par rapport à 2023). Au 31 janvier 2025, la patientèle médecin traitant suivie par le CDS est supérieure à 38 000 personnes soit 7% des Saône-et-Loirien(ne)s et a augmenté de 8,5% sur un an.

La couverture géographique du CDS a été également consolidée. En premier lieu, une **nouvelle antenne a ouvert à Saint-Bonnet-de-Joux** en septembre 2024. En parallèle, en raison de l'installation de professionnels libéraux, l'antenne de Blanzay a fermé à l'été 2024 permettant de maintenir un nombre de lieux de consultation stable à 33 sites. Les conditions d'exercice dans les centres de santé territoriaux (CST) ont aussi été améliorées avec notamment les **travaux sur le deuxième site du CST de Macon** rue Guichenon portés par la Ville de Macon avec une première part de financement en 2024 du Département (0,17 M€) et **l'emménagement dans de nouveaux locaux en centre-ville pour le CST d'Autun**.

En matière de recrutement, à fin 2024, **les équipes médicales du CDS comptaient 104 personnes**. Ces équipes sont réparties entre 74 médecins (dont 10 médecins d'autres spécialités que la médecine générale) et 30 personnels paramédicaux (infirmiers en pratique avancée, assistantes médicales, infirmiers ASALEE, psychologues, orthoptistes, etc.).

Le CDS a par ailleurs maintenu son activité en faveur des publics relevant des missions départementales : consultations auprès des enfants de 0 à 6 ans dans le cadre de la protection

maternelle et infantile, évaluations auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, réalisation des bilans de santé périodiques des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe exécutées en 2024 s'élèvent à **10,9 M€** contre 11 M€ en 2023.

La masse salariale représente la majeure partie de ce budget soit 10,1 M€, en hausse de près de 0,3 M€ par rapport à 2023. La hausse de la masse salariale est en partie compensée par une baisse des frais généraux du siège et des CST (frais de télécommunication, d'affranchissement, informatiques, etc.) qui s'établissent à 0,42 M€ en 2024 contre 0,58 M€ en 2023.

Les autres charges sont à la baisse également et concernent les frais de formation, les frais de déplacement (0,14 M€) et le service départemental des œuvres sociales (0,13 M€). Les dépenses de communication sont maîtrisées et se sont établies en 2024 à 75 K€.

En 2024, **les recettes de fonctionnement** du budget annexe se sont établies à **11,3 M€**. Elles se répartissent entre les **recettes d'activité** 4,7 M€ en 2024 (contre 4,1 M€ en 2023), les **financements nationaux et locaux des tutelles** à 3,1 M€ (contre 2,6 M€ en 2023), les financements externes d'autres structures (mises à disposition pour 0,2 M€) et les **financements du Département à hauteur de 3,4 M€** (contre 9,16 M€ en 2023) dont une subvention d'équilibre de 1,3 M€ et une subvention finançant les activités sur compétences départementales à 2,1 M€.

En investissement, les dépenses ont représenté **0,75 M€** contre 0,8 M€ en 2023. Elles correspondent majoritairement aux matériels informatiques et aux équipements à destination des praticiens. S'ajoutent à ces dépenses les subventions versées aux communes pour les agrandissements des CST (0,17 M€ en 2024 pour la ville Macon).

Santé (hors budget Annexe)

La volonté du Département de la Saône-et-Loire de renforcer l'attractivité de son territoire en matière de santé s'est concrétisée en 2024 par un budget dédié de **1,825 M€** en investissement et **0,12 M€** en fonctionnement. La politique départementale de santé se construit autour d'un triptyque partenarial alliant le secteur libéral, le déploiement du Centre départemental de santé et les partenariats avec les acteurs hospitalo-universitaires.

Une part importante du budget a été allouée aux investissements, représentant un total de **1,825 M€**. Cela inclut l'aide à l'installation des nouveaux professionnels de santé via le dispositif Hippocrate71 (25 K€), dans le cadre du nouveau dispositif voté en Assemblée départementale en juin 2024 dans le prolongement du dispositif installé sur unmedecin.com ; et une avance remboursable de **1,8 M€ en faveur du Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône pour l'acquisition d'un robot chirurgical**.

Cet investissement permettra de moderniser les équipements du Centre Hospitalier et d'améliorer l'offre de soins pour les patients de l'ensemble du territoire.

Le budget restant, d'un montant de 0,12 M€, a été consacré à diverses actions de soutien. Parmi celles-ci, plusieurs subventions ont été octroyées dans le cadre du **dispositif Hippocrate71**, telles que 1 K€ pour le co-financement de cours de français médical destinés aux médecins étrangers, et 5 K€ pour l'hébergement d'étudiants en médecine dans le cadre d'un Contrat Local de Santé. Une bourse d'études de 3,6 K€ a été attribuée à une étudiante en 2nd cycle des études de médecine, et 308 € ont été alloués pour soutenir les frais de déplacement d'une étudiante en médecine dans le cadre de son stage d'externat.

Le Département a également soutenu des initiatives importantes pour la recherche et la promotion du secteur de la santé, notamment

avec **l'organisation de la première journée de recherche médicale en Saône-et-Loire** le 10 octobre 2024, pour un montant de **25 K€**.

En outre, des partenariats clés ont été renforcés, comme celui avec **l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire**, à qui **40 K€** ont été attribués pour soutenir le développement scientifique et la mise en place d'une bourse pour le recrutement d'un doctorant.

D'autres subventions ont été accordées, telles que **35 K€ à l'Association ASALEE** pour soutenir les activités de l'association sur le territoire et notamment l'exercice des infirmiers délégués à la santé publique auprès des médecins du territoire, 7 K€ au Comité départemental de la Ligue contre le cancer pour l'événement de la Verticale Rose, et 6 K€ à l'Association des jeunes Médecins Généralistes de Bourgogne pour soutenir des événements de promotion du territoire.

Enfin, un partenariat de 500 € a été conclu avec le Centre d'Édition Médicale Universitaire pour améliorer la qualité des supports pédagogiques et accroître la visibilité du Département auprès des étudiants en santé.

Ainsi, ce budget santé 2024 reflète l'engagement du Département à améliorer l'offre de soins sur le territoire, à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et à soutenir la formation, la recherche et l'innovation dans le domaine médical.

Lecture publique et actions culturelles

En 2024, les budgets en fonctionnement ont été réévalués à la hausse afin d'accompagner le développement de nouveaux projets sur le territoire (Etoiles au château, Tournage du film « Cent Millions ! » et Scènes en campagnes : 0,15 M€) et soutenir les acteurs culturels structurants (0,77 M€) ainsi que les manifestations artistiques (0,36 M€).

Outre le projet « Etoiles au Château », les actions dans le cadre de l'enseignement artistique et de

la pratique amateur se sont poursuivies sur 2024 à hauteur de 0,82 M€.

Sur le volet « lecture publique », les recettes en fonctionnement (73 K€) se sont maintenues au même niveau que 2023 grâce notamment au Contrat départemental de lecture (60 K€).

Les dépenses d'investissement (0,38 M€) ont porté principalement sur les collections (livres, CD, DVD et expositions) à destination du réseau départemental des bibliothèques et un renouvellement du mobilier dans les espaces d'accueil et de formation.

Archives et patrimoine culturel

Dans le secteur des **Archives**, les crédits d'investissement (0,28 M€) ont, entre autres, permis de réaliser plusieurs opérations de traitement d'archives en lien avec la réorganisation spatiale des services du Département. 0,12 M€ ont été consacrés à la numérisation, à la restauration et à la conservation des collections.

Les crédits de fonctionnement (51 K€) ont été dédiés à l'**exposition « Gabriel Voisin, inventer sans limites »**, ouverte en novembre, ainsi qu'à l'achat de fournitures et de documentation.

Les recettes perçues par le service des Archives sont constituées d'une part, de ventes de prestations et d'ouvrages (16 K€) d'autre part d'une d'aide de l'Etat (13 K€) pour la restauration de registres anciens avant leur numérisation et leur intégration au site internet www.archives71.

Les dépenses dédiées à la **restauration, l'animation et la valorisation du patrimoine culturel** ont atteint 0,45 M€ en fonctionnement et 0,88 M€ en investissement.

Les collectivités, les associations et les particuliers ont pu bénéficier en 2024 d'un soutien tout à fait exceptionnel du Département, lié à la **commémoration du 80ème anniversaire de la Libération** : en fonctionnement (0,1 M€) et en investissement (0,13 M€). Les communes et les associations se sont emparées de cette occasion de célébrer un épisode important de

notre histoire, via des projets mémoriels et citoyens que le public a largement plébiscités.

Autre soutien exceptionnel, celui apporté aux villes de Chalon et Mâcon pour la restauration des deux anciennes cathédrales (0,48 M€), qui se poursuivra jusqu'en 2027.

En outre, le dispositif d'aide à la restauration du patrimoine privé mis en place en 2020 poursuit sa montée en charge significative (0,14 M€ en 2024 par rapport à 0,08 M€ en 2023). Il permet de soutenir des projets sur des bâtiments principalement dans les zones rurales, ouverts au public au moins pendant les Journées européennes du patrimoine.

Le soutien à la **Fondation du patrimoine** pour favoriser la remise en état du patrimoine privé non protégé a de nouveau été renforcé cette année (62 K€ en 2024, 50 K€ en 2023). Le Département a poursuivi son soutien aux grands projets patrimoniaux du territoire que sont les projets Unesco (60 K€).

Le niveau de la contribution départementale en faveur de nombreux organismes comme l'**EPCC Bibracte** (0,1 M€) ou l'Académie François Bourdon (25 K€) a été maintenu au même niveau que les années précédentes.

La valorisation et l'animation du patrimoine sont encouragées via un dispositif qui bénéficie aux collectivités, aux établissements publics et aux associations (41,7 K€).

Les sites culturels départementaux

Le Centre Eden

L'année 2024 a été marquée par une hausse générale de la fréquentation, notamment associée aux visites de l'espace muséographique (+20%) et aux activités grand public (escapades « nature »)

L'exposition « plantes et légendes » a connu un vif succès. Cette exposition a aussi été un superbe exemple de coopération ayant permis de tisser du lien avec des artistes locaux, des enfants du territoire, des structures du département et des services internes au Conseil Départemental.

Parallèlement à cette exposition temporaire, le centre EDEN a également su proposer une riche programmation culturelle incarnée par de nombreux événements et nouveautés : visite guidée et ateliers autour de l'exposition ; spectacle de magie pour la nuit des musées, nocturnes à l'occasion de « la fête de la sorcière » ; nuit des étoiles, foire nature... Autre nouveauté de l'année : un programme d'escapades nature proposé aux 3 zones des vacances scolaires.

La fréquentation scolaire a elle aussi été en hausse (+9% par rapport à 2023 soit 6 223 journées/enfants, malgré une petite baisse de la demande de séjours scolaires.

Les recettes de fonctionnement (0,17 M€) sont en hausse par rapport à 2023 (0,16 M€).

Le budget d'investissement a permis la réalisation de l'exposition « plantes et légendes », le lancement du projet de rénovation de la mare et du planétarium. La rénovation de ces deux équipements phares du centre EDEN est un atout majeur pour le développement des animations et l'attractivité du site.

Le Lab-71

Après une année 2023 marquée par le retour aux niveaux d'avant crise sanitaire, la fréquentation du Lab71 et les recettes de fonctionnement 2024 s'établissent aux niveaux strictement attendus (+0,2% de fréquentation et +1,5% de recettes).

Cette année 2024 vient aussi confirmer le rééquilibrage de la répartition des publics entamé depuis 2022, avec une augmentation de la fréquentation payante aux expositions et animations, et une baisse de la fréquentation gratuite (lors des événements, principalement).

Ainsi, la fréquentation globale de l'exposition est en baisse de 13% par rapport à 2023, mais sa billetterie payante progresse de 11%.

Les activités scolaires et périscolaires, qui représentent la part la plus importante des recettes, progressent de 18% en volume et 10% en valeur en 2024. A contrario, on constate une forte baisse des ventes de la boutique (-15% de recettes par rapport à 2023), traduisant un contexte économique difficile pour les familles et les touristes cette année.

Le chiffre global pour 2024 du nombre de visiteurs (tous publics confondus) s'établit à 9 521 €.

Le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 52 K€. Outre les investissements récurrents liés à l'exposition, aux matériels, mobiliers et à la maintenance des locaux, les dépenses d'investissement 2024 se sont concentrées sur deux opérations d'importance

- Tout d'abord le réaménagement des espaces d'accueil du public (comptoir d'accueil, boutique, médiathèque). Ces travaux, réalisés au dernier trimestre 2024, visaient à rénover des espaces qui n'avaient pas subi d'amélioration depuis 5 à 10 ans, et ne répondaient plus aux attentes du public ni aux standards du secteur touristique.

- La seconde opération d'investissement majeure a été le renouvellement du matériel numérique pédagogique (robots, tablettes, malles pédagogiques...), qui était vieillissant au regard des attentes du public scolaire, où l'apprentissage du numérique débute dès le plus jeune âge.

Le budget de fonctionnement en dépenses a été exécuté à hauteur de 84,49%, soit 65 K€.

Cette moindre exécution peut s'expliquer en partie par une baisse d'activité (moindre recours aux intervenants extérieurs, pas de réassort de la boutique en raison de ventes plus faibles que prévu), mais également par une meilleure mutualisation interservices

(achats groupés, prêt de matériel, travaux réalisés en régie avec la DRI ou pris en charge par la DPMG) et une organisation interne plus efficace (meilleure planification des achats).

Le Musée Départemental du Compagnonnage

En 2024, le musée départemental du Compagnonnage a accueilli 3 544 visiteurs soit une baisse de 20% par rapport à l'année précédente.

Les recettes liées aux entrées se sont chiffrées à 9 K€ et autant pour la boutique.

Les dépenses, réalisées à hauteur de 0,1 M€ (fonctionnement et investissement), ont été consacrées principalement à la conception et à la réalisation d'expositions ainsi qu'à des frais d'étude pour la réhabilitation de la maison de Pierre-François Guillon.

Tout au long de l'année, des événements ont également été organisés, avec notamment de nombreux ateliers aux mois de juillet et août.

Le Grand site de Solutré et son musée

L'année 2024 est marquée par une fréquentation en très légère hausse sur le Grand Site par rapport à 2023 (203 333 visiteurs, soit une augmentation de 1,5%), malgré les aléas météorologiques qui ont marqué cette saison estivale : beaucoup de pluie début juillet et une canicule fin août. Le mois d'août reste le mois le plus chargé de l'année, juste avant le mois de mai et ses nombreux jours fériés propices à la balade familiale. Les visiteurs sont de plus en plus nombreux à venir sur les ailes de saison (mai, juin, septembre et octobre), il s'agit d'une tendance forte constatée depuis quelques années.

Les 2 équipements (Musée de préhistoire et Maison du Grand Site) se sont à nouveau très bien comportés, réalisant quasiment les mêmes scores de fréquentation et de recettes qu'en 2023. Avec 0,25 M€, les recettes d'exploitation des deux boutiques et du café restent sur un niveau très élevé.

0,56 M€ ont été dépensés en 2024 pour réaliser de nombreux projets en investissement. Les travaux d'amélioration de la porte d'entrée du Grand Site sont les plus importants (0,26 M€). De son côté, le Musée de préhistoire a eu l'opportunité d'acquérir une belle série d'objets qui va enrichir ses collections (49 K€). Des études ont également été menées en 2024, notamment pour examiner les possibilités d'extension du musée, d'autres ont été lancées en cours d'année et seront finalisées en 2025 (étude sur la mobilité, étude de requalification du jardin archéologique).

Les grottes d'Azé

L'année 2024 a été marquée par la réalisation des travaux de valorisation et sécurisation dans les deux grottes et la nouvelle scénographie dans la salle d'exposition présentant l'histoire d'Azé.

En avril et de septembre à mi-octobre, seule la Grotte préhistorique a accueilli du public en raison des travaux dans la Grotte de la Rivière.

La fréquentation a été légèrement moins bonne qu'en 2023 avec 22 802 visiteurs (-1%). Les visites d'été ont vraiment démarré en août avec une fréquentation identique à celle de 2023 après un mois de juillet décevant.

Par contre, le montant des recettes des visites, animations et boutique a augmenté et s'est élevé à 0,17 M€ au regard de 0,16 M€ en 2023. Elle s'explique par une augmentation des recettes au niveau de la boutique de +19% (pour rappel, en 2023 les grottes ont été ouvertes au public du 8 avril au 17 septembre).

Les dépenses de fonctionnement (65 K€) ont permis l'animation du site dont le renouvellement des produits proposés en boutique ainsi que le financement de la réalisation du livret des Grottes d'Azé qui sera en vente dès avril 2025.

Les dépenses d'investissement de 29 K€ ont permis la réalisation de la nouvelle muséographie.

La Promotion du tourisme et l'attractivité du territoire

En 2024, **1,41 M€ en fonctionnement** et **0,27 M€ en investissement** ont permis de réaliser de multiples actions pour **rendre visible la Saône-et-Loire** auprès de ses clientèles cibles à savoir : Paris, Lyon, Grand Est et les départements limitrophes au 71.

L'objectif premier étant de **promouvoir les forces et singularités de la Saône-et-Loire** et de la faire exister face à la concurrence ; sachant que 80% de l'offre touristique France est une offre de destination campagne.

De façon à couvrir une large cible en termes de tranches d'âges et de multiplier les chances de visibilité, les actions sont à la fois des imprimés et digitales :

Editions : en imprimé avec magazine annuel, carte touristique, carte vélo, brochures Aventures Mômes, et des **e-brochures** : calendriers des randonnées & trails, Vignobles & Découvertes, Tourisme & Handicap.

Evénements : lancement de saison, bourse d'échange de documentations, Salons Tourisme grand public : Mahana et Randonneur à Lyon en mars, Voyage Insolite à Paris en juin et le SITV à Colmar, participation au Salon Handica à Lyon

Actions de relations presse : accueils de presse individuels et 2 voyages de groupes.

Partenariats :

- Publicitaires et éditoriaux avec la presse nationale, régionale et locale.
- Accompagnement d'événements forts du Département
- Avec la CCI au travers d'une convention sur la base des volets Sociaux / Aménagement du Territoire / Tourisme.

Communication digitale : Adwords / Youtube / Facebook

Qualification de l'offre au travers des labels : Vignobles & Découvertes / Accueil Vélo /

Aventures Mômes / Tourisme & Handicap/ Villes et Villages Fleuris.

Les temps forts 2024 :

Réalisation de 6 vidéos avec la participation de chefs et de producteurs locaux, diffusées via les réseaux sociaux de juillet à fin septembre

Mâcon ville départ du Tour de France : le 4 juillet

Roadbook et étude de balisage pour la Cycloroute71 : 680 km intra Saône-et-Loire

130^{ème} Congrès des Pompiers de France du 25 au 28 septembre avec l'organisation des stands Office de Tourisme sur le Village des Producteurs

Animation des fiches actions du schéma départemental de développement et de promotion touristique de la Saône-et-Loire (2023-2028)

Campagnes Automne dans le cadre du Plan Marketing Partagé Bourgogne,

Campagne de Promotion Touristique : affichage métro et urbain, radio, set de table ...

Communication sur la version 2 de l'application Route71 ; une application 100% tourisme

Finalisation des implantations des bornes Route71.

Le déploiement des bornes tactiles de la Route71 s'est terminé sur le dernier trimestre 2024 avec un total de 47 bornes implantées à travers tout le département de Saône-et-Loire, dans les villages porteurs d'appellation viticole mais également sur des sites touristiques générateurs de flux de clientèle.

L'opération de **diffusion des chéquiers-découvertes** a été financée pour 20 K€ en lien avec l'association Charolais-Brionnais - Balade en Bourgogne du Sud et a permis l'impression et la diffusion de

40 000 chéquiers découvertes et un encartage dans le magazine été du Département pour mettre en avant l'existence du chéquier numérique.

Quant au **schéma de développement et de promotion touristique de la Saône-et-Loire**, il fixe les lignes de la politique touristique et les ambitions partagées pour le tourisme jusqu'en 2028 au travers du déploiement de 10 fiches actions qui portent sur les axes suivants : renforcer l'attractivité touristique, s'adapter aux nouvelles attentes des touristes, répondre aux défis du tourisme de demain. Au travers de ce schéma, le Département de Saône-et-Loire entend ainsi fixer une ligne directrice qui permettra de conforter la Saône-et-Loire comme destination incontournable, attirant de nouveaux habitants dans son territoire.

En 2024, le **budget Attractivité** a contribué à l'embellissement du territoire par les collectivités et les particuliers, en maintenant **ses aides au fleurissement pour 23 K€**.

Une enveloppe de 0,18 M€ a été affectée à l'organisation du Tour de France, des subventions aux associations locales ont été attribuées pour 0,12 M€ dans le cadre du dispositif FDAVAL, 19 K€ ont contribué à la participation du Département au Salon international de l'Agriculture, 20 K€ ont servi à l'organisation du Workshop Mirabilia et une aide exceptionnelle de **50 K€ a été versée à l'Assemblée des Départements de France pour venir en aide à Mayotte** suite au passage terrible du cyclone Chido.

Durant cette même année, **10 K€ ont également été versés au Département de l'Isère** suite aux violentes intempéries et crues torrentielles que ce Département a connu en juin 2024 dans la vallée du Vénéon en Oisans.

Concernant sa mission Attractivité propre, le Département a maintenu et créé des actions sur l'ensemble du territoire pour 0,2 M€ en fonctionnement.

La convention signée avec la CCI en 2023 a été renouvelée en 2024 pour un montant de 50 K€, afin de conserver les liens tissés avec les acteurs du monde économique du territoire, et ainsi participer à l'étude de certains secteurs (observatoire touristique) et à leur redynamisation (Petites Villes de Demain, retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA).

En parallèle, Le Département a développé la communication autour du territoire Saône-et-Loirien, encore souvent méconnu, pour répondre aux volontés politiques en y augmentant les installations.

La Saône-et-Loire a ainsi été vue au-delà de ses frontières grâce :

- Aux publications médiatiques diverses : média Paris Je Te Quitte, publicité sur Leboncoin, tournage de l'émission culinaire Zechef sur M6, publicité dans Le Monde web, etc.
- A la stratégie de communication digitale du Département pour les années 2024-2025.
- Aux publications sur les réseaux sociaux DestinationSaôneetLoire avec des contenus photos et vidéos réalisés avec différents prestataires, et promus par cibles avec un budget de sponsoring dédié.
- La participation à un salon parisien : Nouvelle Vie Pro, en novembre pour assurer une meilleure visibilité, en présentiel, à des populations prêtes au changement de vie.

Aussi, divers partenariats sont noués et permettent au Département d'avancer sur d'autres sujets parallèles :

- La Poste : pour obtenir les adressages des nouveaux installés sur le territoire
- La Région BFC : dans le cadre de sa démarche expérimentale d'attractivité résidentielle, et en étroite collaboration avec l'agence LAOU.

Enfin, une journée d'accueil des nouveaux habitants de Saône-et-Loire, dont la première édition a eu lieu en 2023, a été renouvelée à la rentrée 2024. L'objectif étant de montrer le

caractère accueillant du Département et d'informer au mieux ces nouvelles populations sur les services dont ils peuvent bénéficier.

ASSO 71

En 2024, le Département a souhaité poursuivre le travail de facilitation et d'aide apportée aux dirigeants associatifs et a mobilisé **15 K€**.

Asso 71 a accompagné 670 associations différentes et traité 1160 demandes. 275 demandes ont été réorientées vers un partenaire ou un autre service. En moyenne, le délai de réponse apporté par Asso71 est d'une semaine, sur des champs d'intervention portant majoritairement sur les financements (370 réponses), les affaires juridiques et administratives (255 réponses), les statuts et modes de gouvernance (217 réponses).

Les actions phares développées par le service Asso71, sont les suivantes :

- **6 « Rendez-vous territoriaux des associations »**

Animées par Sophie Clément, Vice-Présidente à la vie associative, ces réunions publiques rassemblant 1000 personnes ont permis d'aborder les questions de financement des associations et de mobilisation des bénévoles.

- **2 « Tournées d'Asso 71 »** visant à aller en proximité des associations situées en zone blanche pour travailler collectivement sur une thématique et réaliser des accompagnements individuels. 61 élus municipaux en charge de la vie associative ont été présents à ces tournées, 79 rendez-vous avec des associations se sont tenus dans ces zones blanches rassemblant 113 dirigeants associatifs.

- **Présence d'ASSO 71 sur 7 forums des associations** avec une présence assurée dans chaque bassin de vie. Visites de la Vice-Présidente à la vie associative sur 23 forums organisés durant le mois de septembre, lui permettant d'aller à la rencontre des dirigeants associatifs pour échanger avec eux sur leurs problématiques.

- **Développement du centre de ressources :** création de 29 supports d'information technique mis à disposition des associations.

Le Département a fait **la promotion du bénévolat en 2024** pour un montant de 56 K€ dont : La réalisation d'une campagne publicitaire sur le bénévolat pour inciter les Saône-et-Loiriens à s'engager dans les associations.

Sport

Le budget de fonctionnement de la politique sportive s'est élevé à **2,57 M€** en 2024.

Le Département **apporte son soutien au mouvement sportif dans le cadre du programme sport pour tous** au travers de 6 dispositifs d'aide au bénéfice des clubs évoluant en championnat national, des sportives et sportifs de haut niveau, des comités départementaux, des associations sportives, des organisateurs de manifestations sportives (associations ou collectivités) et des associations sportives et plus particulièrement de leurs licenciés.

En 2024, le Département confirme son soutien aux clubs évoluant en championnat national par l'attribution de **1,38 M€** dont 1,19 M€ consacrés à 14 clubs de sports collectifs évoluant au plus haut niveau des championnats nationaux, dont l'Elan Chalon et le CBBS évoluant dans des championnats de niveau professionnel. L'orientation prise vise à offrir une possibilité de maintien aux clubs de sports collectifs évoluant au plus haut niveau dans un championnat national et développer ainsi l'attractivité de la Saône-et-Loire sur les scènes sportives nationales et internationales.

L'offre d'accompagnement vers le plus haut niveau se matérialise également par une aide attribuée à 56 sportifs de haut niveau répertoriés par le Ministère en charge des sports, représentant **91 K€** d'attribués aux clubs de Saône-et-Loire dans lesquels ils sont licenciés.

Le financement des têtes de réseaux du mouvement associatif, représentées au niveau départemental par le Comité Départemental Olympique et Sportif et les comités départementaux, représente 0,49 M€.

L'effet Jeux Olympiques et Paralympiques a généré un nombre de demandes plus important qu'en 2023. L'accompagnement financier des comités s'est réparti en 0,29 M€ d'aide au fonctionnement et 0,19 M€ **d'aide aux projets, portant sur les thématiques du développement du sport féminin, de la solidarité et de l'attractivité territoriale, de l'éducation et de la citoyenneté ; de la solidarité et de la santé.**

Le **nombre d'associations sollicitant un financement pour leur école de sport** a également été plus important, nécessitant l'application d'un coefficient de minoration au regard de l'enveloppe disponible. Ce sont au total 0,21 M€ qui ont été attribués pour **244 associations** contre 225 en 2023

La forte augmentation du dispositif **d'aide aux déplacements pour 17 clubs** a permis la prise en charge des demandes de transport vers les Jeux Olympiques et Paralympiques, avec deux actions marquées pour le CDOS et l'USEP, permettant à 1 068 jeunes licenciés de vivre l'expérience des Jeux.

0,18 M€ ont permis de financer une quarantaine de manifestations d'envergure internationales et départementales, mais également de conforter l'animation sportive du territoire par la tenue des championnats sélectifs de niveau départemental et régional.

En 2024, le Département a également été opérateur d'événements à dimension sportive, tels que la Verticale Rose, les Trophées des sports. Il s'est surtout positionné comme un partenaire majeur dans **l'organisation des manifestations d'ampleur** et de renommée internationales s'organisant en Saône-et-Loire et notamment sur des courses cyclistes internationales telles que le **Paris Nice, le Tour de France**, mais également lors de la **préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en faisant vivre le label Terre de Jeux en**

Saône-et-Loire : semaine Olympique, accompagnement des publics cibles du Département sur les Jeux Olympiques et Paralympiques.

En matière **d'investissement**, le Département a apporté des **aides à l'acquisition** d'équipements pour les associations et comités départementaux, nécessaires au développement de la pratique sportive, à hauteur de 0,12 M€ accompagnées en parallèle de 87 K€ pour l'achat de gros matériel (bateaux d'aviron).

Insertion et Revenu de Solidarité Active (RSA)

L'insertion des demandeurs d'emploi et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont entrés dans une période de changement importante pour la direction. Le Département s'est porté volontaire pour la période 2024 pour être territoire pilote de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA en vue de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, applicable au 1er janvier 2025. L'intégralité de nos procédures, circuits et de nos outils ont connus des transformations sur la période 2024 et qui vont se poursuivre en 2025.

En fonctionnement, le montant total des crédits votés s'élève à 64,8 M€ et le montant réalisé à 64,5 M€ soit un taux d'exécution de 99,49%.

=> RSA

La dépense liée à l'allocation RSA s'est élevée à 59,8 M€ € en 2024 soit une exécution intégrale de l'enveloppe budgétaire. Entre 2023 et 2024, le nombre de foyers a baissé de 10% et le coût du RSA de 3,55% malgré une revalorisation importante intervenue au 1er avril de 4,6%. Les efforts liés à la mise en place d'un accompagnement renforcé combiné à un contrôle plus important de l'implication des bénéficiaires sont les facteurs qui ont contribué à cette évolution à la baisse avec un contexte économique favorable.

=> Loi plein emploi – Convention Départementale pour l'Insertion et l'Emploi

Le Département a contractualisé avec l'Etat en 2024 pour le renforcement de l'offre d'insertion

à destination des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA. Cette convention a embarqué dans son axe 2 le déploiement ou le renforcement des solutions disponibles sur notre territoire pour lever les freins à l'accès à l'emploi. L'enveloppe de financement s'élève à 0,53 M€. Une participation supplémentaire pour le portage d'une action spécifique de remobilisation vers l'emploi via la création d'une entreprise éphémère à hauteur de 64 K€ a été effectué. Il s'agit ainsi d'une exécution intégrale de la ligne Réseau pour l'Emploi (RPE).

=> Action RSA

L'Action « Rebondir – Surmonter – Accéder » vers l'emploi a permis, depuis le lancement initial de l'action, à plus de 2 600 bénéficiaires du RSA d'être accompagnés par un référent emploi départemental et à plus de 1 500 bénéficiaires du RSA de contractualiser autour d'un contrat d'engagements réciproques. Au total, ce sont plus de 700 sorties dynamiques vers l'emploi qui ont été enregistrées grâce à un accompagnement intensif vers l'emploi des équipes départementales. Pour mener ces actions, en

2024, la ligne budgétaire de l'action RSA a été exécutée à hauteur de 11 K€ et à hauteur de 56 K€ sur la ligne budgétaire du Réseau pour l'Emploi (RPE) pour l'action spécifique « Dispositif d'Appui en Santé Mentale » (DASM).

En investissement, le montant total des crédits votés s'élève à 2,23 M€ et le montant réalisé à 1,56 M€ soit un taux d'exécution de 69,7%

=> Contrat de coopération public-public

Le Département a mis en place un partenariat innovant avec la majeure partie des EPCI pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dont la pierre angulaire fut la signature d'un contrat de coopération public-public.

Dans ce cadre une participation en investissement a été attribuée en cas d'évolution à la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA. Sur un engagement de 1,87 M€ ce sont 0,96 M€ qui ont pour l'heure été mis en paiement.

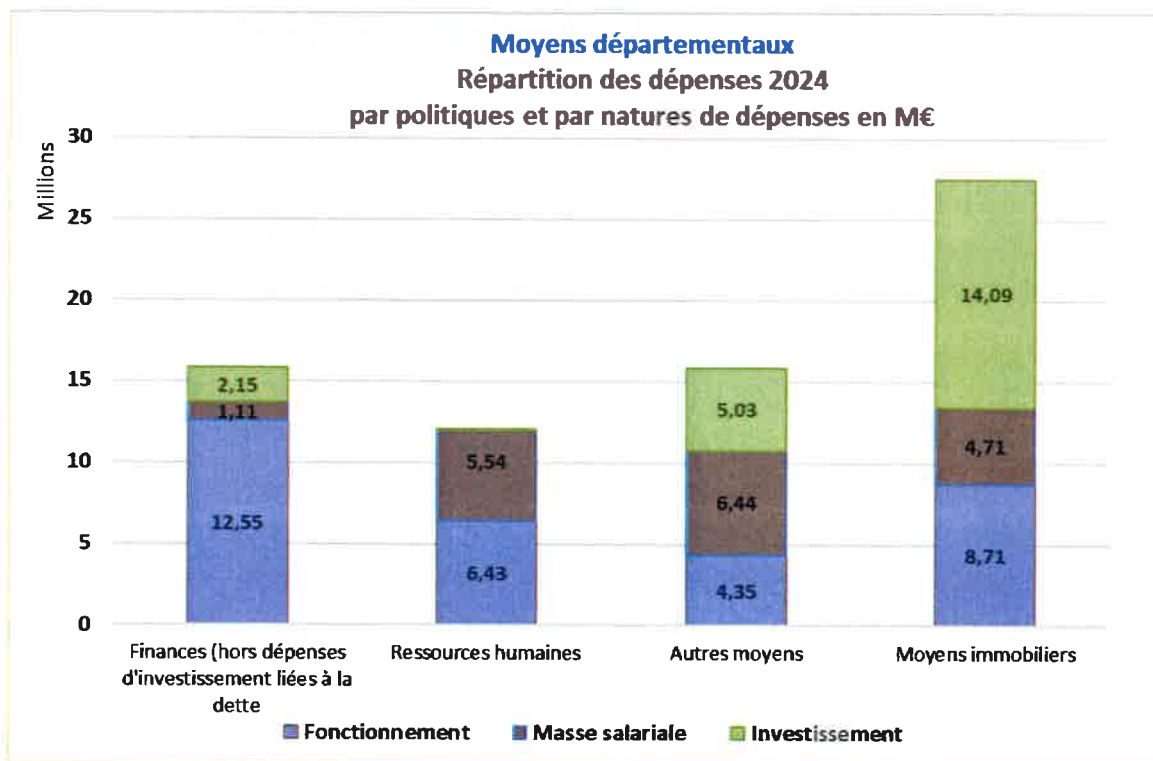
4. MOYENS DEPARTEMENTAUX : maitriser le montant des dépenses consacrées aux moyens généraux tout en assurant le bon fonctionnement du Département

Le montant des dépenses consacrées aux moyens départementaux sur l'année 2024 s'élève à 49,9 M€ en fonctionnement et 21,3 M€ en investissement et représentent 10% des dépenses globales du Département.

Ces dépenses permettent aux services du Département de disposer de ressources matérielles, humaines, financières, juridiques et bâtimentaires nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions auprès des publics et de garantir de bonnes conditions de travail aux agents.

Bien qu'en hausse par rapport à 2023, elles restent toutefois bien maîtrisées afin de maintenir les capacités d'actions de l'ensemble des politiques publiques du Département et le déploiement de projets nouveaux permettant le développement du territoire.

La hausse des moyens généraux reflète les augmentations de dépenses imposées par l'Etat (revalorisations salariales notamment), les conséquences durables de l'inflation sur les matières premières et la hausse des taux d'intérêt.



Moyens immobiliers

Globalement, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 8,71 M€.

Le premier poste de dépenses concerne les véhicules et matériels pour 3,02 M€. L'exécution a baissé de 0,51 M€ par rapport à 2023 en raison

notamment de la baisse du prix des carburants (-0,1 M€) et du recours à la location longue durée des véhicules et matériels (-0,27 M€).

Les dépenses d'énergie, de maintenance et les travaux dans les bâtiments départementaux représentent pour leur part 3,08 M€ en baisse par rapport à 2023 (-0,96 M€).

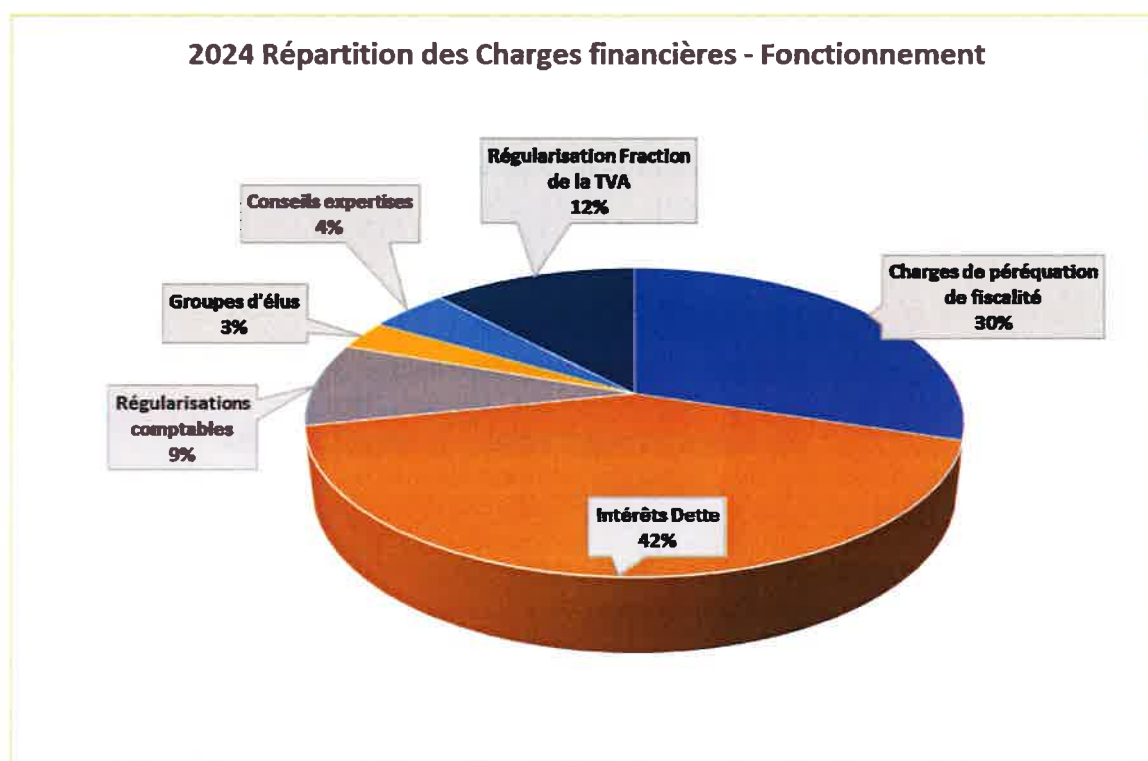
Les loyers et charges (0,44 M€) payés en 2024 restent stables par rapport à 2023.

L'effort d'investissement a été conséquent avec plus de 14,09 M€ (-0,5 M€ par rapport à 2023).

Cet investissement se répartit entre des acquisitions d'équipements et véhicules (5,8 M€) et des travaux sur les bâtiments (7,98 M€) avec notamment la livraison du centre d'exploitation de Fleurville.

Finances

Les charges financières mobilisées pour la mise en œuvre des politiques départementales en fonctionnement s'élèvent à **12,55 M€**.



La charge des **intérêts de la dette** constitue le premier poste de ces dépenses et s'élève à **5,37 M€** (contre 4,18 M€ en 2023) soit une progression de + 1,19 M€ consécutivement au recours plus marqué à l'emprunt.

Deuxième poste de charges, le **prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO** perçus par les Départements, en baisse par rapport à 2023, avec 3,83 M€ (4,94 M€ en 2023) La contribution départementale est en

corrélation avec la baisse nationale du produit des DMTO constatée en 2023.

Les divers mouvements financiers « de régularisations comptables » pour les annulations de titres et les admissions en non-valeur représentent 1,13 M€. Ce poste en hausse de +0.56 M€ reste très variable d'une année sur l'autre et est dépendant de la récurrence ou non des régularisations et de leurs montants.

Une régularisation de 3,83 M€ a également été opérée sur cet exercice au titre de la fraction compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB encaissée par le Département.

Enfin, on comptabilise également les frais de fonctionnement des groupes politiques pour 0,39 M€ et les frais financiers transversaux aux services départementaux. (0,59 M€)

La section d'investissement porte principalement les charges du **remboursement du capital des emprunts et des écritures de revolving**, s'élevant respectivement à **28,71 M€** et **3,16 M€**.

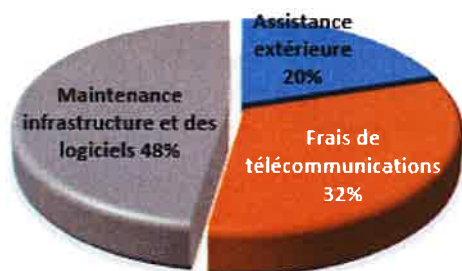
Autres moyens

Le budget mis en œuvre pour accompagner les politiques départementales s'élève globalement à **15,82 M€** au total dont **6,44 M€** au titre de la masse salariale.

Systèmes d'information

Les dépenses de fonctionnement dédiées aux systèmes d'information s'élèvent à **1,7 M€** en fonctionnement et **4,99 M€** en investissement, pour l'année 2024.

Le fonctionnement est toujours composé de 3 axes : Assistance extérieure, frais de télécommunications et maintenances. Cela permet d'assurer le bon fonctionnement des réseaux et des applications.



DSID - FONCT 2024

L'investissement est également bâti sur 3 axes :

- Acquisitions et évolutions des applications,
- Evolution de l'architecture technique

- Evolution des licences serveurs et bureautiques.

L'investissement permet d'acquérir et de faire évoluer des logiciels, de renouveler les postes de travail et de maintenir l'infrastructure réseau à un haut niveau de sécurité.

La maintenance représente 48%, malgré un transfert en budget d'investissement pour la maintenance évolutive. Les sociétés imposent de passer en mode SAAS et en profitent pour augmenter les tarifs malgré les négociations.

Le Département utilise plus de 180 applications métiers et bureautiques d'où le montant annuel lié à ce poste de dépense.

Les frais de télécommunications représentent 32% du fonctionnement pour la gestion des 2 500 téléphones fixes, 1 200 abonnements smartphones et 150 liaisons internet.

L'augmentation des débits des sites entraîne chaque année une hausse de ce montant.

Enfin, 20% du budget de fonctionnement sont dédiés à l'assistance extérieure principalement pour l'évolution de l'infrastructure qui nécessite un suivi technologique qualifié.

La cotisation à **ARNIA** est versée **pour 0,2 M€ annuels**.

Affaires juridiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,97 M€ en 0,81 M€ en 2023.

Les dépenses relatives aux **assurances** constituent la majorité de ce budget avec plus de **0,75 M€** destinés à couvrir les risques en responsabilité civile, véhicules, bâtiments, agents départementaux et expositions.

Parmi les activités les plus significatives de l'année 2024 au sein de la Direction des Affaires juridiques, il faut noter le traitement de nombreux contentieux notamment en matière d'action sociale, mais également le travail de préparation des instances délibératives, les actions liées à la passation des marchés publics

ou encore le déploiement des outils du service documentation.

L'année 2024 a été marquée par l'élaboration du **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** qui a été voté en mai 2024, et par la préparation du renouvellement des marchés d'assurance de la collectivité.

Les principales évolutions intervenues entre le CA 2023 et le CA 2024 consistent en :

- Une hausse constatée de certains contrats d'assurances, notamment pour la flotte automobile (avec une hausse de véhicules en 2024) ;
- Une baisse des frais pour l'assemblée, liée à une évolution de la nature de la prestation rendue et un changement de prestataire ;
- Une baisse des frais liés aux affaires juridiques et marchés publics en fonctionnement, liée notamment à un recours moindre aux conseils externes.

Des recettes ont été encaissées à hauteur de 98 K€ au titre de l'année 2024.

Des dépenses d'investissement sont également réalisées, correspondant exclusivement aux frais annonces et insertions pour les avis d'appel public à concurrence des marchés imputés en investissement.

Communication

En 2024, les dépenses consacrées à la communication se sont élevées à **1,17 M€**.

Près de 40% du budget ont été consacrés à l'édition des 5 numéros du **magazine départemental**. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres du département, il constitue le support de communication majeur de la collectivité.

Le budget communication a également accompagné l'activité événementielle, intense en 2024. Aux manifestations désormais récurrentes (Salon international de l'agriculture, Verticale rose, Trophées du sport...) se sont ajoutés des événements exceptionnels (Tour de France, Congrès national des sapeurs-pompiers...) qui ont permis à la Saône-et-Loire de rayonner.

Enfin, le budget communication a été consacré à la valorisation des politiques départementales et des projets de la collectivité : fin du déploiement de la fibre, premières actions du schéma unique des solidarités, semaine de l'inclusion, apprentissage, activités d'Asso71, animations des sites culturels...

Ressources humaines

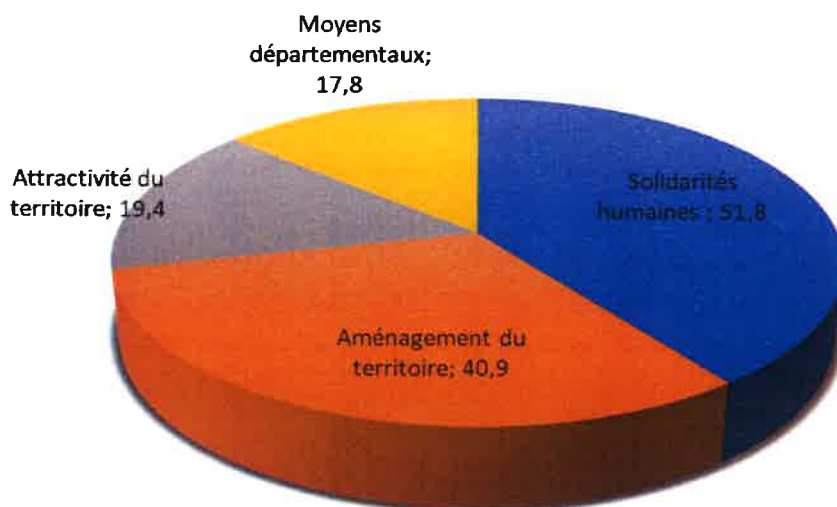
Les dépenses de masse salariale du budget principal atteignent 113,8 M€ contre 110,8 M€ en 2023 soit une progression de +2,7%.

Les dépenses de personnel du budget annexe Centre départemental de santé s'élève à 10,27 M€, soit une hausse de +1,74% par rapport au CA 2023. Les dépenses de personnel du CA 2024 sont inférieures de plus de 20% par rapport au BP 2024, cela s'explique par les difficultés de recrutements des médecins rencontrées en fin d'année 2023 et en 2024.

Une relative stabilité est observée pour le budget annexe Très Haut débit

La croissance du total des rémunérations (+3.05 M€) explique pour l'essentiel l'évolution constatée en 2024

Répartition de la Masse Salariale 2024 en M€



- Les activités les plus significatives de l'année 2024 :

La politique « Ressources humaines » a poursuivi les actions engagées en matière de partage de la fonctions RH avec les directions métiers et le développement de services déconcentrés tel que l'entretien professionnel dématérialisé, la mise en place d'indicateurs RH, la préparation d'un plan pluriannuel de formation à partir d'orientations présentées en Comité social territorial en décembre 2023 avec la mise en place d'un parcours de formation à destination des managers et la mise en place progressive d'une école de formation interne

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la politique apprentissage qui a atteint 65 apprentis en poste à fin novembre 2024 sur les 70 postes ouverts au recrutement.

- Les projets, événements et actions emblématiques :

L'année 2024 a été marquée par une forte activité de dialogue social autour de la mise en place d'un nouveau contrat collectif en matière de prévoyance qui répond aux règles de conventionnement en vigueur au 1^{er} janvier 2025 avec le versement d'une participation employeur

de 15€ brut par mois par agents adhérents à temps complet.

- Les principales évolutions intervenues entre 2023 et 2024 :

L'impact en année pleine de la revalorisation de 1,5% du point d'indice de la fonction publique à l'été 2023 (+0,68 M€). Les mesures gouvernementales avec l'ajout de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 (+0,95 M€), l'augmentation de la contribution patronale à la CNRACL (+0,51 M€) Au sein du budget principal, comme chaque année la progression mécanique de la masse salariale du fait de l'avancement et de la technicité (GVT) acquise constitue l'un des facteurs d'augmentation des rémunérations (0,6 M€)

Les décisions prises lors des assemblées départementales de mars et juin 2023 ont conduit à la pérennisation et à la création de postes pour répondre aux besoins des métiers du social et de l'enfance (+2,78 M€).

A noter que le recours au personnel temporaire du Centre de gestion a diminué (5,4 M€ au lieu de 6,8 M€ en 2024 soit -1,4 M€) du fait de la création de postes de personnel polyvalent dans le secteur social et une plus grande vigilance portée aux



Compte administratif 2024

Pour la Saône et Loire, le Département agit !

demandes de remplacement formulées par les services.

En 2023, le Département avait décidé de soutenir le pouvoir d'achat des agents en versant une prime de pouvoir d'achat dans les mêmes conditions que l'Etat et la fonction publique hospitalière. Cette mesure n'a pas été reconduite en 2024 (- 0,94 M€).

Les recettes de fonctionnement du budget principal se sont établies à 1,18 M€ en 2024 contre 1,53 M€ en 2023.

II. Les recettes départementales en augmentation en 2024 malgré la poursuite de la baisse des produits issus des droits de mutation et la stabilité des compensations de TVA

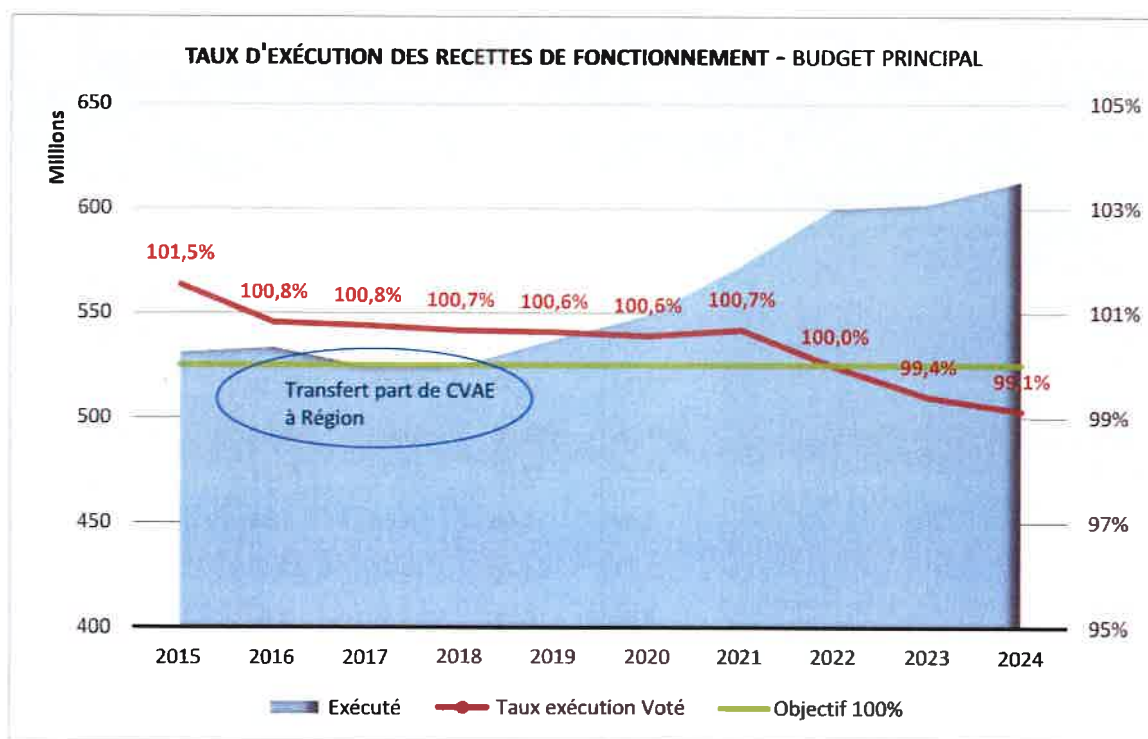
Les recettes de fonctionnement du Département ont globalement été dynamiques en 2024 par rapport à 2023. Elles se sont élevées à 613,18 M€ soit une hausse de +10,67 M€ par rapport à l'année précédente (+1,8%).

Ainsi, après une année 2023 durant laquelle les recettes ont été quasiment atones, elles ont retrouvé un certain dynamisme en 2024 alors que les produits issus des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont encore en baisse.

Malgré cela, la hausse prévue au budget primitif était plus conséquente (623,81 M€, +3,0% par

rapport au voté 2023, Budget principal). Elle anticipait un rebond du marché immobilier au cours du premier semestre 2024 et un dynamisme des fractions compensatoires de TVA.

Revenues à la baisse en cours d'exercice pour s'adapter aux réalisations (-5,29 M€), elles ont été sous-réalisées (-5,46 M€ par rapport au budget voté).



Hors produits des cessions (votés en section d'investissement) et hors reprise du résultat de fonctionnement N-1 dans les produits votés

1. Les produits de fiscalité sont en baisse en 2024 marqués par la poursuite de la crise immobilière sur le premier semestre et le non dynamisme des fractions compensatoires de la TVA

Bien que la diminution soit plus ténue qu'en 2023, les produits issus de la fiscalité¹ sont encore en baisse en 2024.

Ils s'établissent à 387,92 M€ en 2024 contre 388,65 M€ en 2023, soit une diminution de plus de 0,73 M€ (-0,2%) alors qu'ils étaient en baisse de 3,14 M€ entre 2022 et 2023 (-0,8%).

Le budget primitif de 2024 anticipait une dynamique à la hausse des produits de la fiscalité de +4,0% par rapport au budget voté de 2023. Elle concernait particulièrement les fractions compensatoires de la TVA, s'appuyant sur les

prévisions de l'Etat dans son projet de loi de finances (PLF) pour 2024.

Les tendances observées en cours d'année sur ces recettes ont entraîné une révision de la prévision initiale du budget primitif de -14,63 M€. Ces ajustements ont néanmoins été insuffisants puisqu'elles ont été sous-réalisées à hauteur de -4,52 M€, notamment au regard de la révision définitive des produits de TVA nationale.

Taxe fiscalité indirecte, hors péréquation (en M€)	2023 - Ex écuté	2024 - Budget primitif	2024 - Budget voté	2024 - Ex écuté	2024 - Taux exécution Voté (%)	2024 - Ecart exécuté-voté (M€)
Produits de fiscalité (73 & 731 ; hors péréquation)	388,65	407,07	392,44	387,92	98,8%	-4,52
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et taxe additionnelle aux droits de mutation	60,46	65,20	57,00	55,06	96,6%	-1,94
Taxe d'aménagement	3,39	3,10	2,20	1,82	82,6%	-0,38
Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	92,12	97,60	97,00	98,26	101,3%	1,26
Taxe d'électricité	7,15	7,00	7,00	7,09	101,3%	0,09
Taxe consommation produits énergétiques (TICPE)	33,24	33,17	33,21	33,30	100,3%	0,09
Fraction compensatoire de TVA (TFPB)	144,06	151,00	147,00	144,02	98,0%	-2,98
Fraction compensatoire de TVA (CVAE)	32,05	33,65	32,70	32,04	98,0%	-0,66
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	1,49	1,63	1,63	1,65	101,0%	0,02
F.N.G.I.R.	11,13	11,13	11,13	11,13	100,0%	0,00
Attributions de compensation CVAE (transfert transports scolaires)	3,55	3,55	3,55	3,55	100,0%	0,00
Autres	0,01	0,03	0,01	0,01	98,2%	0,00

¹ Hors reversements issus de la péréquation

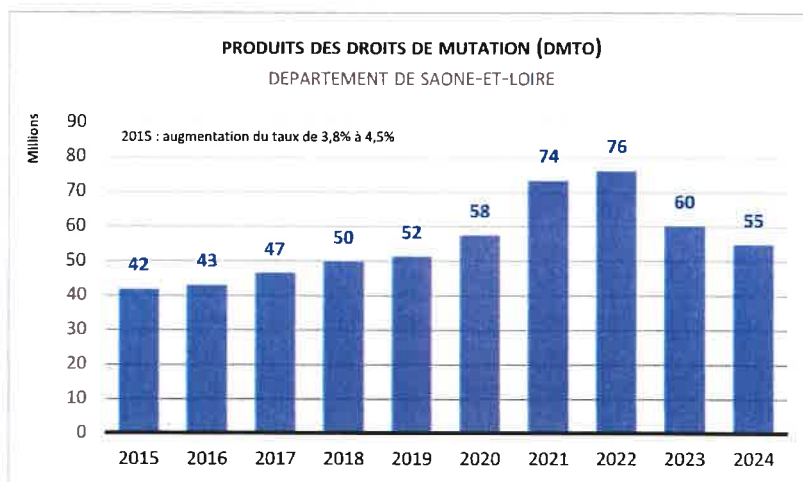
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Comme en 2023, les produits des **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont en recul en 2024 de 8,9% (soit -5,40 M€).

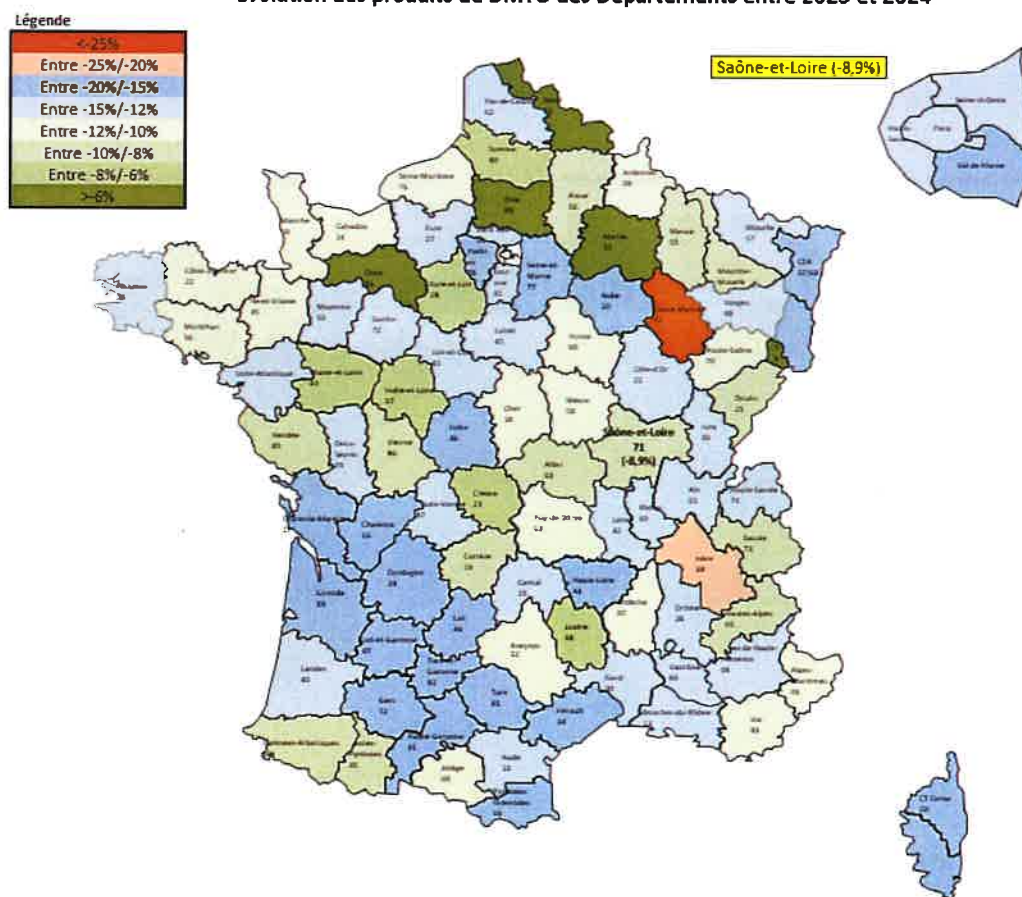
Ils s'établissent alors à 55,06 M€.

Cette baisse est néanmoins atténuée par rapport à celle connue l'année précédente de -20,8%.

Une évolution semblable est observée à l'échelle nationale en 2024. Une légère reprise du marché immobilier s'est produite en cours d'année, notamment sur le second semestre. Ainsi, l'assiette de DMTO a globalement diminué de 13,5% en France métropolitaine, soit -13,2% environ sur les produits de DMTO. La baisse était de 22,8% en 2023.



Evolution des produits de DMTO des Départements entre 2023 et 2024



estimés à partir des données des assiettes DMTO IGEDD - éva² moyenne Métropole : -13,2%

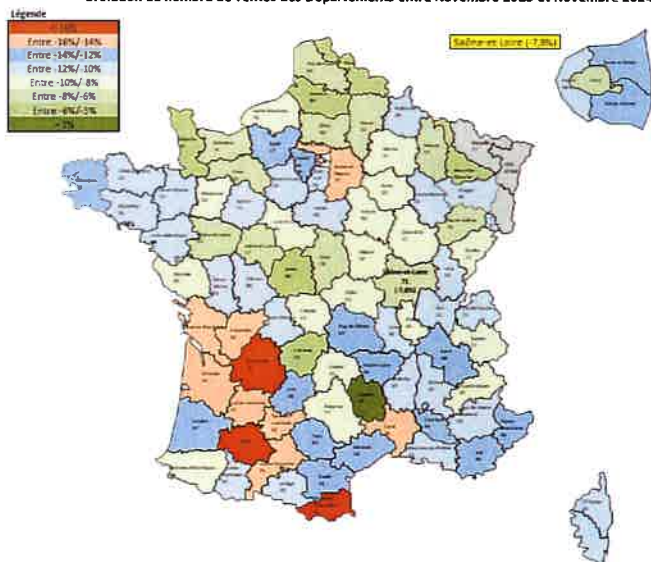
Sur le territoire départemental, la baisse des produits de DMTO s'explique cette année par :

- La diminution du nombre de transactions de 7,7% sur un an en Novembre 2024, malgré qu'elle ait été beaucoup plus ténue qu'en 2023 (-27,2% entre Novembre 2022 et 2023).
Ainsi, sur un an, le nombre de ventes immobilière s'est établi à 9 462 contre 10 248 en Novembre 2023. Il s'agit du plus faible niveau depuis l'année 2014.
Il est à noter que la baisse est plus importante au niveau national. En effet, pour l'ensemble des Départements de la métropole, le nombre de ventes a chuté de 10,8% entre Novembre 2023 et 2024.
- Les prix de ventes moyens ont reculé de 4,6% entre Novembre 2023 et 2024, alors que la baisse n'était que de 3,5% entre 2022 et 2023.

En comparaison, le prix moyen de ventes a chuté de 7,1% sur l'ensemble des Départements métropolitains entre 2023 et 2024 (l'évolution était d'environ -2% entre 2022 et 2023).

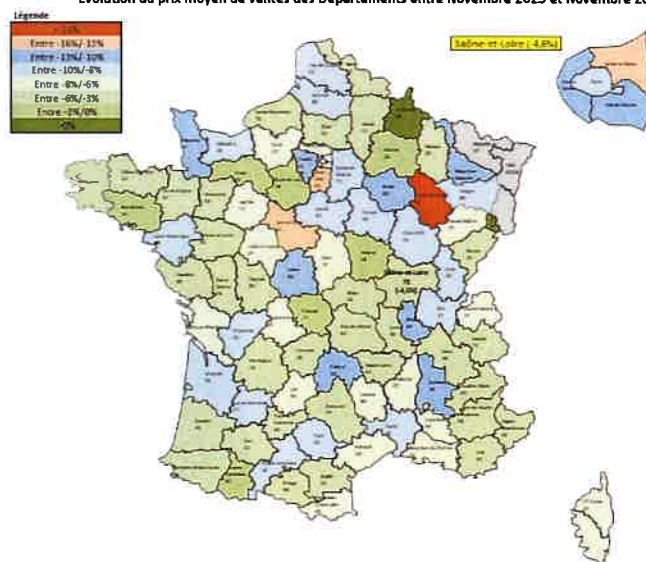
Ainsi, si la dégradation du marché immobilier a été plus brutale sur le territoire départemental dès la fin de l'année 2022 et en 2023 par rapport à l'échelle nationale, sa stabilisation voire sa reprise est plus remarquable en 2024.

Evolution du nombre de ventes des Départements entre Novembre 2023 et Novembre 2024



données XGEO - évolution moyenne Métropole : -10.8%

Evolution du prix moyen de ventes des Départements entre Novembre 2023 et Novembre 2024



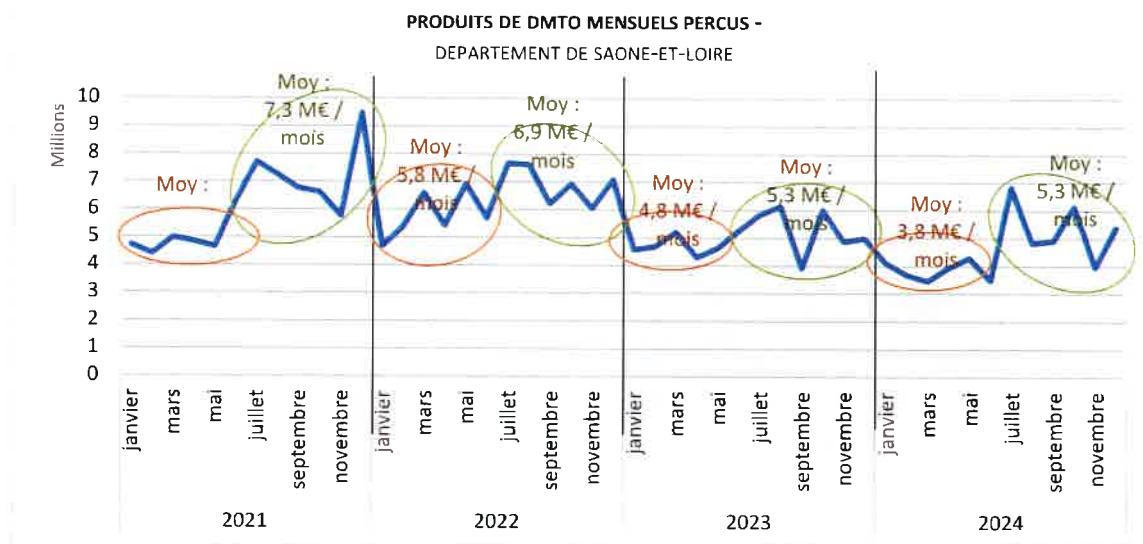
simulation sur les données XGEO - assiette DMTO cumulée 12 mois / nombre ventes cumulé 12 mois - évolution moyenne Métropole : -7.1%

Alors que les premiers mois de l'année 2024 ont été marqués par la faiblesse des produits de DMTO, une reprise est observée depuis le mois de Juillet.

En effet, la moyenne des recettes mensuelles de Janvier à Juin 2024 s'est élevée à seulement 3,8 M€ contre 4,8 M€ en 2023.

A partir du mois de Juin 2024, on constate une stabilisation des produits par rapport à ceux de

l'année précédente à en moyenne 5,3 M€ par mois.



La prévision du budget primitif anticipait une stabilisation puis une reprise du marché immobilier en 2024. Ainsi, une hausse de 3,3% par rapport au budget voté 2023 était prévue en 2024 (65,2 M€). Au regard des faibles produits perçus au début d'année, une baisse de cette prévision était intégrée en décision modificative (DM) n°1 (-3,9 M€, 61,3 M€) avec une reprise immobilière envisagée à partir des mois de Mai-Juin 2024. Un nouvel ajustement à la baisse a dû être effectué à la DM n°2 (-4,3 M€, 57 M€) pour un atterrissage final encore inférieur au montant voté de 1,9 M€.

La taxe d'aménagement

Les produits liés à la **taxe d'aménagement (TA)** ont diminué de quasiment de moitié entre 2023 et 2024. En effet, ils ont baissé de 46,5% représentant une perte de recettes de 1,58 M€. Il s'établit ainsi à seulement 1,82 M€.

En 2024, les produits s'appuient sur les constructions, faisant l'objet d'une demande

d'autorisation d'urbanisme (DAU), achevées entre Octobre-Novembre 2023 et 2024.

Les recettes de cette année ont alors directement subi le recul du marché de la construction au cours de l'année 2023 et au début de 2024.

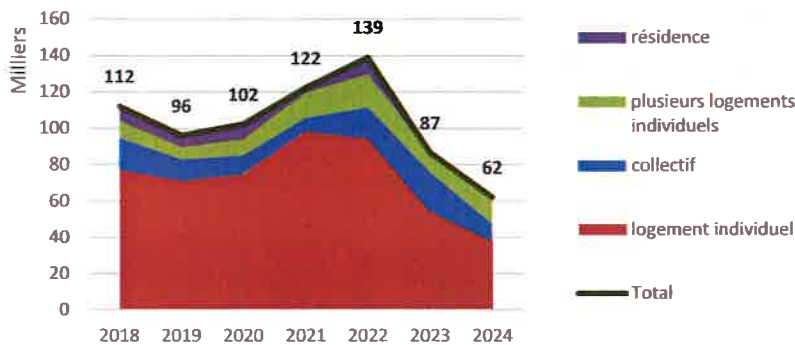
En effet, le nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme pour des logements a diminué de 27% en 2023 et de 19% en 2024. La surface taxable de ces logements est en baisse de 38% en 2023 et de 28% en 2024.

Au contraire le nombre de locaux industriels et commerciaux ayant fait l'objet d'une DAU sont en hausse pour ces années de 11% et de +12% avec une surface taxable en baisse en 2023 de 48% mais en hausse de 84% en 2024.

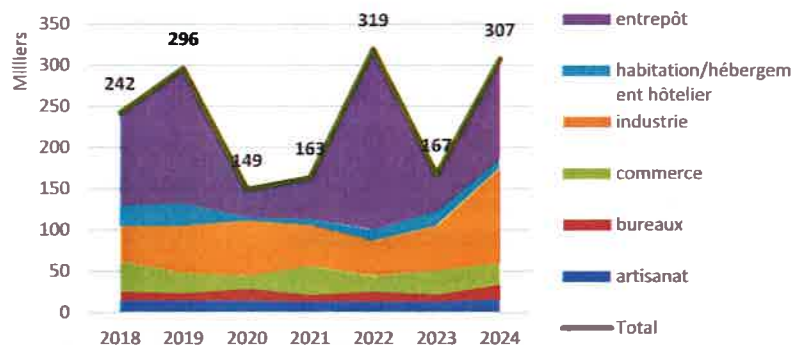
Le budget primitif de 2024 s'appuyait sur une prévision optimiste au regard de la baisse constatée des DAU sur la première moitié de l'année 2023. Ainsi une baisse de seulement -6% de cette recette était prévue par rapport au budget voté de 2023 (3,10 M€).

Ainsi, au regard des dynamiques de constructions définitives de 2023, du début 2024, et de celles des recettes réellement perçues, la prévision du budget primitif a été fortement revue à la baisse à la DM2 (-0,90 M€). Malgré cette révision, le budget voté a été sous-réalisé de 0,38 M€

SURFACE CONSTRUITE TAXABLE DES LOGEMENTS (M²) - PAR TYPE DE LOGEMENT
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



SURFACE CONSTRUITE TAXABLE DES LOCAUX (M²) - PAR DESTINATION DU LOCAL
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** a encore été très dynamique cette année atteignant 98,26 M€, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2023. Cette recette reversée par l'Etat était prévue en hausse de seulement 3,7% dans le PLF pour 2024.

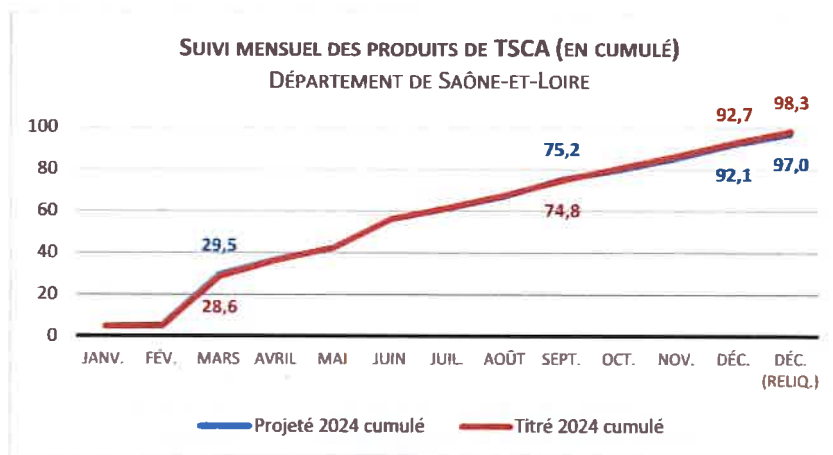
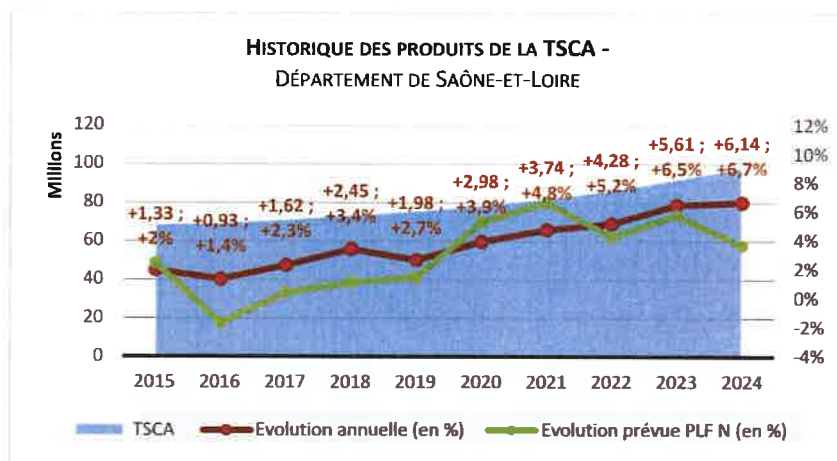
Pour rappel, cette recette compensant les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation, ceux liés au financement des SDIS et les pertes de recettes liées à la réforme de la fiscalité directe locale, s'appuie sur des

produits de l'Etat dont la prévision est dépendante des informations fournies par l'Etat.

Le budget primitif s'établissait à 97,60 M€, s'appuyant sur les produits votés de 2023 et une augmentation de 5,7%.

Cette prévision avait été revue à la baisse au regard de l'exécuté 2023, légèrement inférieur au montant voté, et des produits perçus sur les premiers mois de l'année, relativement faibles par rapport aux encaissements des exercices précédent (-0,6 M€). Finalement, les produits

définitifs ont été supérieurs aux produits votés de +1,26 M€.



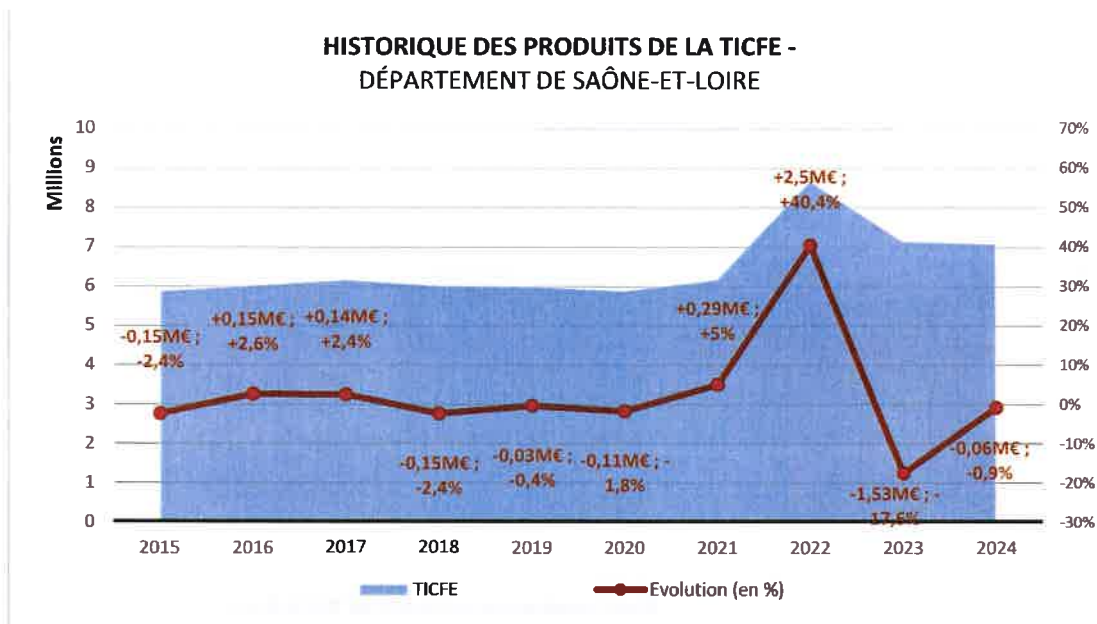
Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Les produits de la **taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)** sont en très légère baisse par rapport à ceux de 2023 (-0,06 M€, soit -0,9%). Ils s'élèvent ainsi à 7,09 M€.

Pour rappel, la perception de cette taxe a été modifiée par la Loi de finances 2022. Désormais perçue entièrement par l'Etat, elle est redistribuée entre les anciennes collectivités qui l'encaissaient. La compensation initiale,

s'appuyant sur les produits d'avant réforme, est ainsi revalorisée chaque année du taux d'inflation hors tabac de l'année N-1 (+3,6% pour cette année) et de l'évolution de la consommation d'électricité sur le territoire départemental de l'année N-2 (-2,8%).

La prévision du budget primitif, s'établissant à 7,00 M€, a été maintenue toute l'année et s'est avérée très proche des recettes finalement perçues.



Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

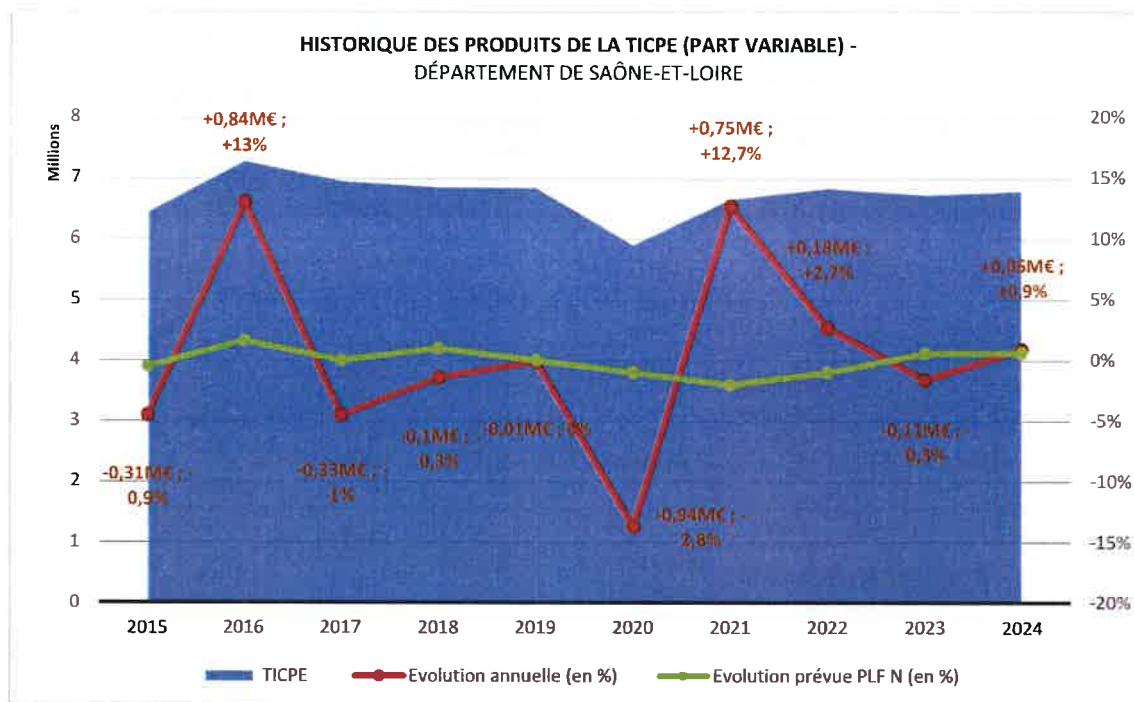
Les produits de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sont en hausse en 2024 de +0,2% (soit +0,06 M€), s'élevant alors à 33,24 M€.

Cette taxe se décompose de deux composantes stables, qui compensent la prise en charge par le Département des dépenses liées au RSA. Une troisième part les complètent pour financer les transferts de compétences prévues par la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL). S'établissant à 6,80 M€ (+0,9% par rapport à 2023), elle évolue chaque année en

fonction du nombre d'unités de supercarburant et de gazole vendues.

La TICPE a ainsi été plus dynamique que prévue dans la Loi de finances pour 2024 de + 0,6%.

La prévision du budget primitif 2024 (33,17 M€), prévoyant une stabilité des produits par rapport au budget voté en 2023, a alors été revue à la hausse en DM1 (+0,04 M€) u regard des produits perçus en cours d'année et a finalement été sur-exécutée de +0,09 M€.



Fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les deux **fractions de TVA** compensant le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la suppression de la cotisation sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont stables en 2024 par rapport à 2023.

Alors que le PLF pour 2024 prévoyait une hausse des produits nationaux de TVA nette de 4,5% par rapport à ceux anticipés en 2023 (soit +5,4% par rapport à ceux réellement perçus en 2023), cette dynamique a été revue par l'Etat au cours du mois d'Octobre à seulement +0,8% par rapport aux recettes définitives de 2023.

Ainsi, initialement notifiés à 184,05 M€ (150,56 M€ pour la fraction compensatoire de la TFPB et 33,49 M€ pour celle de la CVAE), les produits se sont finalement établis à 176,05 M€ (144,02 M€ pour la fraction compensant la TFPB et 32,04 M€ pour celle de la CVAE).

Ils sont largement inférieurs à la prévision initiale du budget primitif pour 2024 qui s'établissait à 184,65 M€. Celle-ci s'appuyait sur les prévisions initiales de l'Etat dans son PLF 2024 et intégrait également des régularisations positives de l'année 2022 (+0,6 M€), alors qu'elles ont finalement été négatives.

Au regard des produits de TVA définitifs de l'année 2023 et des premières tendances observées des encaissements de TVA nationale, la prévision du BP a été diminuée par les décisions modificatives de 4,95 M€. N'ayant pas reçu la notification définitive de l'Etat au moment de réalisation de la DM2, l'atterrissage final a été inférieur de 3,65 M€ aux produits votés.

TVA Nationale	2023	2024	Evolution 2024-2023 (LFI 2024) (B/A)	2023	Evolution 2024 (LFI 2024) / 2023 (exécuté) (B/C)	2024	Evolution 2024 (PLF 2025) / 2023 (exécuté) (D/C)
	Prévision révisée (LFI 2024) (A)	Prévision initiale (LFI 2024) (B)		Exécuté (C)		Montant révisé (LFI 2024) (D)	
	210,3	219,7		208,4		210,2	

Prévision initiale du PLF revue à la
baisse par rapport aux encaissés

TVA TFB D71	2023	2024	Evolution 2024-2023 (BP) (B/A)	2023	2024	Evolution 2024-2023 (DM1 2024) (D/C)	2024	Evolution 2024-2023 (DM2 2024) (D/C)	2024
	Exécuté (A)	Prévision Budget primitif 2024 (B)		Recette réelle (C)	Prévision DM1 2024 (D)		Prévision DM2 2024 (E)		Exécuté
	144,1	151,0		142,8	147,4		147,0		144,0

Dont +0,6 M€ régularisation
2023 prévue

Dont -1,3 M€
régul 2023
réelle

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux

Les produits des Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) sont encore fortement dynamiques en 2024 s'établissant à 1,65 M€ (+10,5%, +0,16 M€ par rapport à 2023).

Les produits définitifs sont très légèrement inférieurs aux produits du budget primitif, qui n'ont pas fait l'objet de modification en cours d'année, de 0,02 M€.

Les autres impôts locaux ou assimilés, composés des rôles supplémentaires de la fiscalité directe sont en augmentation entre 2023 et 2024. Ne concernant que l'IFER depuis le transfert de la TFPB, ils sont désormais très faibles, inférieurs à 0,01 M€.

Enfin, le Fonds nationale de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et la compensation de la Région de CVAE dans le cadre du transfert de compétence Transports scolaires en 2017 sont stables d'un exercice sur l'autre (respectivement 11,13 M€ et 3,55 M€).

2. Les autres recettes sont dynamiques en 2024 portées par l'accroissement des compensations de charges supplémentaires pour le Département et par des compensations et produits exceptionnels.

Les autres recettes du Département sont restées en forte croissance en 2024 augmentant de 5,5% (+11,71 M€). Elles s'établissent à 215,14 M€ alors qu'elles étaient de 213,44 M€ en 2023.

Ce dynamisme est conséquent sur le champ du social du fait de la poursuite de la montée en charge des nouvelles interventions en partie compensées par des dotations, notamment de la « dotation qualité de vie ».

Par ailleurs, cette année a été marquée par la perception de produits ponctuels exceptionnels.

Il s'agit dans un premier temps du solde du filet de sécurité, dispositif mis en place par l'Etat pour compenser les hausses des dépenses de fluides en 2023.

Ensuite, les produits des participations du Département à la compagnie nationale du Rhône se sont élevés à un niveau très élevé en 2024 de

plus de 3 M€, alors qu'ils étaient en moyenne de seulement 1 M€.

Autres recettes de fonctionnement (en M€)	2023 - E xécuté	2024 - B udget primitif	2024 - B udget voté	2024 - E xécuté	2024 - Tau x exécution Voté (%)	2024 - Ecar t exécuté-vo té (M€)
Total, dont ...	213,44	216,74	226,08	225,14	99,6%	-0,94
Péréquation	24,72	24,96	25,90	25,97	100,3%	0,07
Dispositif de compensation péréquée (DCP)	9,36	9,96	10,63	10,63	100,0%	0,00
Fonds complémentaire de TVA	3,72	3,45	3,80	3,87	101,8%	0,07
Fonds de péréquation des DMTO	11,63	11,55	11,47	11,47	100,0%	0,00
Dotations/compensation/subvention (74), dont...	171,08	175,61	177,94	176,27	99,1%	-1,68
Dotation globale de fonctionnement (DGF) + Dotation générale de décentralisation (DGD)	86,40	86,28	86,27	86,27	100,0%	0,00
FCTVA (fonctionnement)	0,57	0,58	0,56	0,57	100,1%	0,00
Dotation de compensations fiscales (DCRTP, DTCFDL et compensation pour perte de droits de mutation)	18,52	18,51	18,34	17,99	98,1%	-0,35
Concours / dotations sociales - APA - PCH - FMDI, dont :	50,98	53,14	53,98	54,06	100,1%	0,08
<i>Dotation versée au titre de l'APA</i>	<i>32,01</i>	<i>33,00</i>	<i>33,86</i>	<i>33,86</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotation versée au titre de la PCH</i>	<i>8,64</i>	<i>8,70</i>	<i>9,09</i>	<i>9,09</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres (compensations avenant 43-44, tarif plancher, dotation "qualité de vie")</i>	<i>7,74</i>	<i>8,60</i>	<i>8,41</i>	<i>8,43</i>	<i>100,3%</i>	<i>0,03</i>
<i>Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion</i>	<i>2,59</i>	<i>2,84</i>	<i>2,63</i>	<i>2,68</i>	<i>102,0%</i>	<i>0,05</i>
Fonds social européen (FSE)	2,91	2,78	2,18	1,87	85,9%	-0,31
Filet de sécurité en 2023-2024	0,57	1,93	3,00	3,04	101,2%	0,04
Autres	11,13	12,39	13,60	12,47	91,7%	-1,13
Autres recettes	17,64*	16,17	22,24	22,91*	103,0%	0,67

* L'exécuté est retraité des produits de cessions

La péréquation

Les attributions de péréquation en augmentation de plus de 5,0% entre 2023 et 2024 (+1,25 M€). Cette forte dynamique est essentiellement due à la croissance de l'enveloppe du dispositif de compensation péréquée portée par celle des bases de la taxe foncière sur le bâtie de 2023.

L'attribution au titre du dispositif de compensation péréquée (DCP ou Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) est ainsi en forte augmentation en 2024 de 13,6%, soit +1,27 M€, et s'élève à 10,63 M€.

Le DCP est essentiellement porté par la hausse de l'enveloppe nationale entre 2023 et 2024 (+9,9%, +105 M€) s'appuyant sur l'évolution des bases d'imposition de TFPB en 2023 due à la forte inflation entre novembre 2021 et 2022 (+7,1%). Cela explique 0,96 M€ de l'augmentation de l'attribution du Département entre 2023 et 2024.

Ainsi, seulement 0,31 M€ de la croissance de l'attribution est dû à la dégradation des critères de répartition du Département par rapport à la moyenne nationale. Ceux-ci sont essentiellement composés du nombre de bénéficiaires et des dépenses des AIS.

L'attribution a néanmoins été plus élevée que celle prévue au budget primitif de 0,67 M€. L'enveloppe nationale a été supérieure au prévisionnel (1,167 Mds€ contre 1,110 Mds€ prévus, +0,33 M€ sur l'attribution). L'autre moitié de l'écart avec le BP s'explique par les dépenses prises en compte pour le calcul des dépenses AIS. La prévision s'appuyant sur des données DREES, avec des retraitements s'appliquant, alors que la notification définitive a pris en compte les dépenses issues des comptes de gestion sans l'application de ces retraitements. Cette modification du mode de calcul a augmenté l'écart entre le reste à charge AIS du Département par rapport à la moyenne nationale.

L'attribution du Département au titre du **fonds de fraction de TVA supplémentaire** (3,87 M€) est également en forte croissance par rapport à 2023 de 0,15 M€ (soit +4,0%).

Pour rappel, ce fonds est alimenté par l'Etat et a été mis en place dans le but de compenser la perte de dynamisme de la TVA par rapport à la TFB dès 2021.

Si l'enveloppe nationale a été maintenue à 250 M€, les critères de répartition dépendant de la part des bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (AIS) dans la population se sont dégradés comparativement à la moyenne nationale. Comme en 2023, cela concerne notamment la forte augmentation des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (de 0,62% de la population en 2021 à 0,75% en 2022, alors que la moyenne nationale est passée de 0,54% à 0,56%).

L'attribution perçue a été supérieure au budget primitif de 0,42 M€ s'expliquant par une prévision des moyennes nationales moins avantageuses de celles réelles ayant entraîné un accroissement de l'attribution départementale. Néanmoins, un ajustement de 0,35 M€ avait été

effectué dès la DM1 avec une meilleure anticipation des moyennes nationales.

L'attribution du Département au titre du **fonds de péréquation des DMTO** s'élève à 11,47 M€ et est en baisse de 0,17 M€ par rapport à 2023 (-1,4%). Cette baisse s'explique par :

- ✓ La diminution de l'enveloppe nationale du Fonds de péréquation (1,89 Mds€ en 2024 contre 1,91 Mds€ en 2023) malgré la mobilisation de la réserve de 249 M€ construite par prélèvement sur le Fonds en 2021 et 2022. Cela explique une partie de la baisse de l'attribution du Département (-0,07 M€).
- ✓ La seconde partie de la diminution de l'attribution du Département s'explique par une amélioration des critères de répartition par rapport à la moyenne nationale entre 2023 et 2024 (-0,1 M€). L'écart entre l'ensemble des critères de richesse (revenu, potentiel financier et DMTO) du Département et la moyenne nationale s'est globalement réduit (-0,09 M€ sur l'attribution). De même que celui entre le reste à charge AIS du Département et la moyenne nationale (-0,01 M€ sur l'attribution).

La prévision du BP 2024 a globalement été conforme au montant réel de l'attribution (11,55 M€, soit -0,08 M€ exécuté).

Autres dotations

Les dotations perçues par le Département sont en forte augmentation entre 2022 et 2023 (+3,0%, soit +5,18 M€) et sont portées à 176,27 M€.

Les principales dotations et compensations de l'Etat sont globalement en diminution en 2024.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale décentralisée, s'élevant à 86,27 M€, diminuent ainsi de 0,2%, soit 0,13 M€ suivant l'évolution de la population recensée pour l'année 2021.

Le FCTVA de fonctionnement (0,57 M€) est lui stable par rapport à 2023 (-10 K€).

Enfin, comme en 2023, les dotations de compensations fiscales sont en baisse de 2,9% (soit -0,53 M€). Au global, elles s'élèvent à 17,99 M€.

Si la dotation de compensation pour transfert de fiscalité locale est stable, la DCRTP faisait encore partie cette année des variables d'ajustement de l'Etat dans la Loi de finances pour 2024 (-0,17 M€).

La compensation pour perte de droits de mutation, atténuant une partie de la perte de recettes pour le Département lié à l'instauration d'abattement pour les immeubles d'habitation situés en zones de revitalisation rural (ZRR, France ruralités revitalisation (FRR) depuis le 01/01/2024) est en baisse de 0,36 M€ et s'élève à 1,45 M€. Cette forte diminution est essentiellement due à la baisse de nombre de zones FRR, liée à la réforme des ZRR, à partir du 01/07/2024. En effet, un nombre moins important de ventes est ainsi concerné par cet abattement, atténuant de fait la compensation.

Ainsi, les augmentations des dotations portent essentiellement sur les concours compensant les dépenses sociales (+6,1%, soit +3,09 M€) :

- Les concours historiques de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) compensant l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont en augmentation de 1,85 M€ (+5,8%) les portant à 33,86 M€.

S'agissant du concours « APA 1 » perçu par le Département, il est en augmentation de 1,47 M€ et s'établit alors à 29,10 M€ en 2024. L'enveloppe nationale prévisionnelle² est en forte hausse de 12,5% entre 2023 et 2024. Ainsi, les acomptes perçus en 2024, basés sur l'attribution prévisionnelle, sont en augmentation de 2,53 M€, dont +3,25 M€ uniquement du fait de cet accroissement de l'enveloppe. L'évolution des critères de répartition par rapport à ceux nationaux (les dépenses APA et la proportion des bénéficiaires du RSA dans la population de 2022), aurait alors entraîné une diminution de l'attribution du Département à enveloppe constante de 0,72 M€.

Par ailleurs, malgré que le concours définitif de 2023 (notifié en 2024), soit en hausse de 0,35 M€ par rapport à 2022, cette augmentation est moins élevée que prévue initialement pour cette année (1,42 M€). Ainsi, le solde de 2023³, perçu en 2024, est en baisse par rapport à celui de 2022 perçu en 2023 (-1,07 M€).

S'agissant du concours « APA 2 », il est en hausse de 0,38 M€ et s'établit alors à 4,75 M€ en 2023.

Les acomptes perçus pour l'année 2024 s'appuient sur le concours définitif de 2022 et sont en diminution par rapport à ceux de 2023 de 0,07 M€.

Mais, le solde du concours définitif de 2023, perçu en 2024, est en hausse de 0,45 M€

Il est à noter que l'enveloppe nationale du concours au titre de l'APA 2 est plafonné à 61,4% de la CASA.

- Le concours de la CNSA compensant une partie des dépenses du Département au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) est porté à 9,09 M€ et est en hausse de 5,3% (+0,46 M€).

² Cette enveloppe s'appuie sur les contributions additionnelles de solidarité pour l'autonomie (CASA), sociale généralisée (CSG) et de solidarité pour l'autonomie (CSA-journée solidarité).

³ Ecart entre la notification définitive du concours de 2023 et les acomptes du concours de 2023

L'augmentation de l'attribution du Département en 2024 est due à la hausse de l'enveloppe prévisionnelle nationale de 899,57 M€ à 949,52 M€ entre 2023 et 2024 ayant entraîné +0,44 M€ d'acomptes en 2024. Par ailleurs, l'évolution des critères de répartition de ce concours, notamment liés à la part de bénéficiaires des allocations pour le handicap dans la population, est en faveur d'une augmentation de l'attribution du Département entre les concours prévisionnels de 2023 et 2024 (+0,28 M€ sur les acomptes). Néanmoins, malgré que le concours définitif de 2023 (notifié en 2024), soit en hausse de +0,3 M€ par rapport à 2022, cette augmentation est moins élevée que prévue initialement pour cette année (+0,57 M€). Ainsi, le solde de 2023, perçu en 2024, est en baisse par rapport à celui de 2022 perçu en 2023 (-0,27 M€).

Cette recette a été supérieure à celle prévue au budget primitif (+0,4 M€) et a été revue en cours d'année pour s'adapter aux différentes notifications et des prévisions nationales.

- Parmi les autres dotations du champ de l'autonomie (+8,9% en 2024, soit +0,69 M€), la compensation de la mise en œuvre de la dotation complémentaire dite « qualité de vie » est en forte hausse à mesure de la montée en charge de la dépense (+15%, soit +0,56 M€). De même, la compensation de la revalorisation du barème APA et PCH au niveau du tarif plancher est en augmentation de (+0,63 M€).
- Enfin, sur le champ de l'insertion, le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est en très légère augmentation de 3,4%, soit +90 K€.

Le Département a par ailleurs perçu en 2024 le solde du filet de sécurité mis en place par l'Etat en 2023 pour compenser les collectivités

territoriales en difficulté de la hausse des coûts de l'énergie.

S'appuyant sur l'évolution des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023 comparée à celle des recettes de fonctionnement sur la même période, l'attribution totale du Département s'élève à 3,60 M€.

L'acompte sollicité en 2023 était de seulement 0,57 M€, le solde perçu en 2024 a donc été beaucoup plus élevé de 2,47 M€.

Initialement prévue à 1,93 M€, le Département a revu sa prévision dès la DM1 (+1,07 M€) pour se mettre en conformité avec le calcul définitif de sa dotation par rapport aux données du compte administratif de 2023.

Parmi les autres dotations perçues s'élevant à 12,47 M€ et en hausse de 1,34 M€ par rapport à 2023, la compensation au titre du Ségur sur le champ du handicap a été en hausse de 0,73% et s'élève à 2,03 M€.

S'agissant des **autres recettes de fonctionnement du Département**, elles sont en forte hausse de 29,9%, soit +5,27 M€.

Les produits des participations, notamment ceux de la compagnie nationale du Rhône, se sont élevés à un niveau historique de 3,52 M€ et sont ainsi en forte augmentation de 2,53 M€ (+257%). Cette recette exceptionnelle en 2024 est due à la décision de la CNR de reverser la quasi-totalité de ses bénéfices en dividendes

En parallèle, les écritures de reprises de provisions pour risques et contentieux se sont établies à 0,94 M€, soit une hausse du même montant par rapport à 2023.

Les recettes des budgets annexes du Département

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes sont globalement en diminution par

rapport à 2023 de 3,41 M€ (-14,4%) et s'élèvent désormais à 20,24 M€.

Cela est dû à la baisse des produits du Centre départemental de santé (CSD) (-4,68 M€) puisque, par rapport à 2023, le budget principal n'a pas versé de subvention pour la reprise des déficits antérieurs du budget annexe (4,82 M€).

Ainsi, les recettes propres des budgets annexes, retraitées des subventions du budget principal vers le BA du CSD, sont en hausse de 2,33 M€ (+16,0%).

Recettes de fonctionnement des budgets annexes (en M€)	2023 - E xécuté	2024 - B udget primitif	2024 - B udget voté	2024 - E xécuté	2024 - Tau x exécution Voté (%)	2024 - Ecar t exécuté-vo té (M€)
Total, dont ...	23,66	24,56	20,54	20,24	98,6%	-0,29
BA CSD	16,01	14,60	12,17	11,33	93,1%	-0,84
Produits d'activité	4,00	5,58	5,19	4,74	91,3%	-0,45
Dotations et participations, dont :	2,79	2,57	2,96	3,11	105,2%	0,15
<i>Participations extérieures (Teulade)</i>	2,51	2,42	2,69	2,84	105,7%	0,15
<i>FCTVA (fonctionnement)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00
<i>Autres</i>	0,28	0,15	0,26	0,26	100,0%	0,00
Participation du Budget principal - Subventions & reprise du déficit, dont :	9,16	6,45	4,02	3,43	85,2%	-0,60
<i>Subventions du budget principal</i>	4,34	6,45	3,89	3,29	84,7%	-0,60
<i>Reprise du déficit antérieur</i>	4,82	0,00	0,13	0,13	100,0%	0,00
Autres RF	0,05	0,00	0,00	0,06	127489,4%	0,06
BA THD	7,65	9,97	8,36	8,91	106,6%	0,55
Redevances	7,34	8,63	7,83	7,49	95,7%	-0,34
Remboursement des frais au Département par BFC fibre	0,29	0,34	0,34	1,22	359,6%	0,88
Dédits & pénalités	0,00	1,00	0,19	0,19	99,9%	0,00
Autres RF	0,02	0,00	0,00	0,01	0,0%	0,01

Les **recettes de fonctionnement propres du BA du CSD** sont en augmentation de 1,06 M€ (soit +15,4%) et sont de 7,91 M€ en 2024.

L'essentiel de cette augmentation est dû à celle des **produits d'activité des médecins** s'élevant à 4,74 M€ et en hausse de 0,74 M€ soit +18,5% par rapport à 2023. Ils ont ainsi été aussi dynamiques qu'entre 2022 et 2023.

Les recettes de **dotations et de participations**, hors les subventions du budget principal, sont également en augmentation entre 2023 et 2024

de 0,32 M€ (+11,3%). Si la participation « Teulade »⁴ de l'assurance maladie de 0,59 M€ est en diminution (-0,11 M€), les autres compensations ont augmenté de 0,43 M€ et sont portées à 2,52 M€.

Par rapport aux prévisions budgétaires initiales, bien que des ajustements à la baisse ont été réalisés en cours d'exercice (-0,39 M€), les produits d'activités ont été légèrement sous-réalisés de 0,45 M€. Au contraire, les recettes de dotations et compensations ont été

⁴ Compensation d'une partie des cotisations dues par les centres de santé pour les relevant des catégories de praticiens ou d'auxiliaires

revues en cours d'année (+0,39 M€) et ont encore été supérieures de 0,15 M€ au budget voté. Cette bonne exécution globale des recettes de fonctionnement propres au CSD (97,0% du budget primitif) traduit la stabilisation de son développement permettant une meilleure maîtrise et prévision.

L'atterrissage final a ainsi été légèrement supérieur au budget voté de 0,55 M€. Cette sur-exécution concerne en particulier les remboursements de location et droits d'usage (+0,88 M€ par rapport au budget voté).

Les recettes de fonctionnement du **budget annexe pour le déploiement du très haut débit (THD)** sur le territoire sont également en augmentation de 16,6%, soit +1,27 M€ en 2024 et sont portées à 8,91 M€.

Constituant la majeure partie de ces recettes (7,49 M€), les **produits des redevances** sont en augmentation de 2,0% par rapport à 2023 (+0,15 M€).

Les **frais de location et droits d'usage**, payés par Orange et Enedis, ont été en forte hausse de 0,94 M€ et sont de 1,22 M€ en 2024.

Enfin, le Département a perçu en 2024 des recettes issues des **pénalités** appliquées aux titulaires des marchés à hauteur de 0,19 M€.

Les recettes de fonctionnement du BA du THD ont été sous réalisées de 1,05 M€ par rapport aux prévisions du budget primitif. Des ajustements de -0,80 M€ avaient été réalisés en cours d'année sur les produits des redevances et les recettes de pénalités permettant de s'ajuster à la réalisation.

III. La situation financière du Département s'est stabilisée en 2024

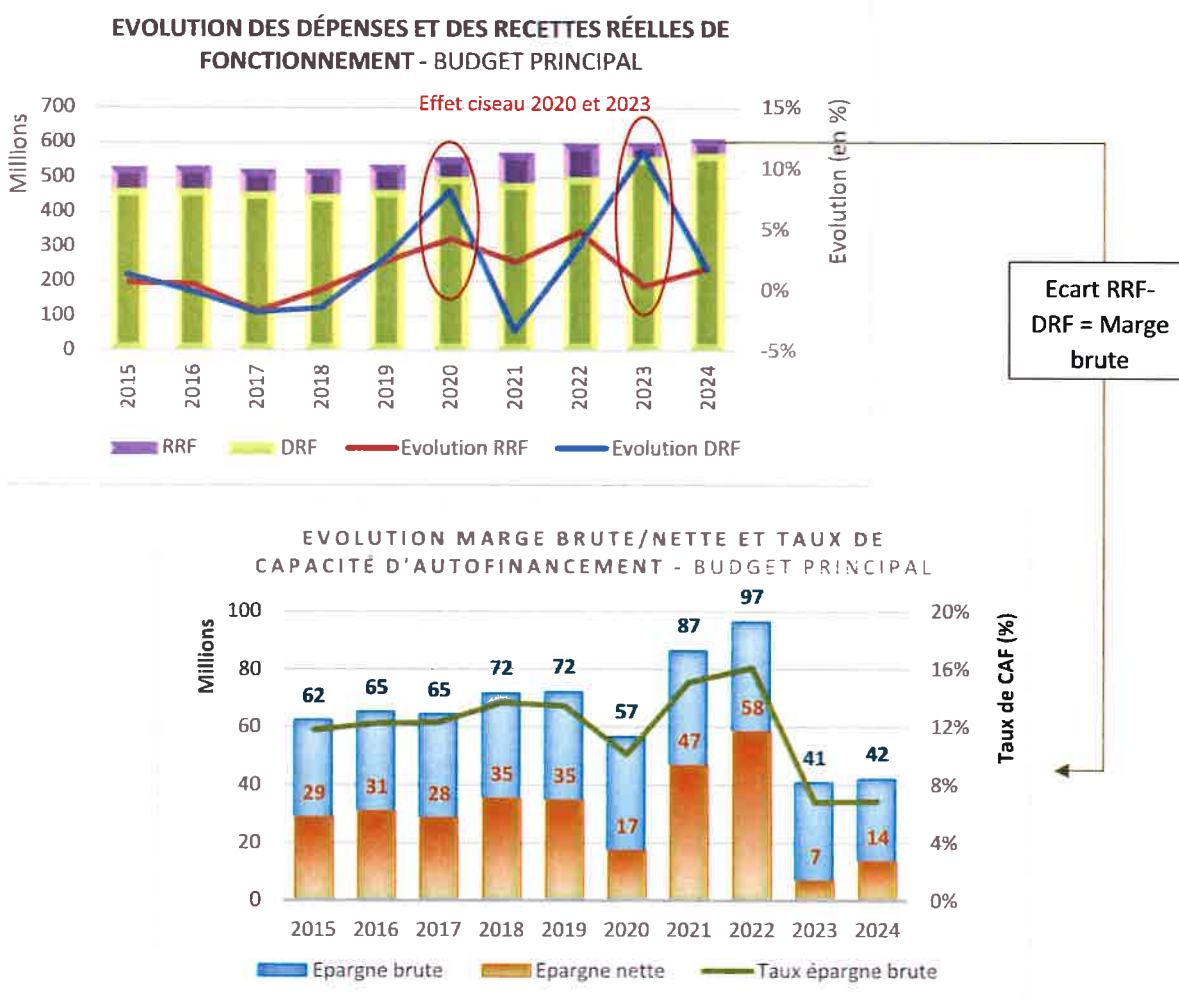
1. Le niveau de marge brute est maintenu à son niveau de 2023

Alors que le Département avait connu une dégradation brutale de sa marge brute⁵ en 2023 (-58%), l'effet ciseau entre l'évolution de ses dépenses et de ses recettes de fonctionnement est dissipé en 2024.

Ainsi, si ses dépenses ont augmenté de 1,7%, la croissance de ses recettes a été légèrement supérieure et s'est établie à 1,8%.

La capacité d'autofinancement du Département a ainsi augmenté de 1,3 M€ cette année par rapport à 2023 et est portée à 42,3 M€.

L'épargne nette, correspondant à la marge brute de laquelle le remboursement de la dette est déduit, s'est nettement améliorée passant de 6,9 M€ à 13,6 M€ (+6,7 M€). Cela traduit la diminution de ses charges de dette, liée à l'échéance d'anciens emprunts et au désendettement du Département depuis plusieurs années.



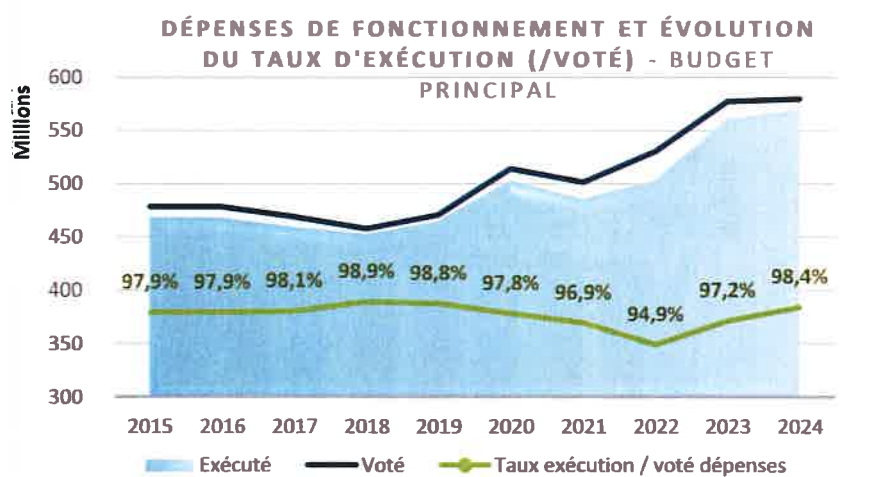
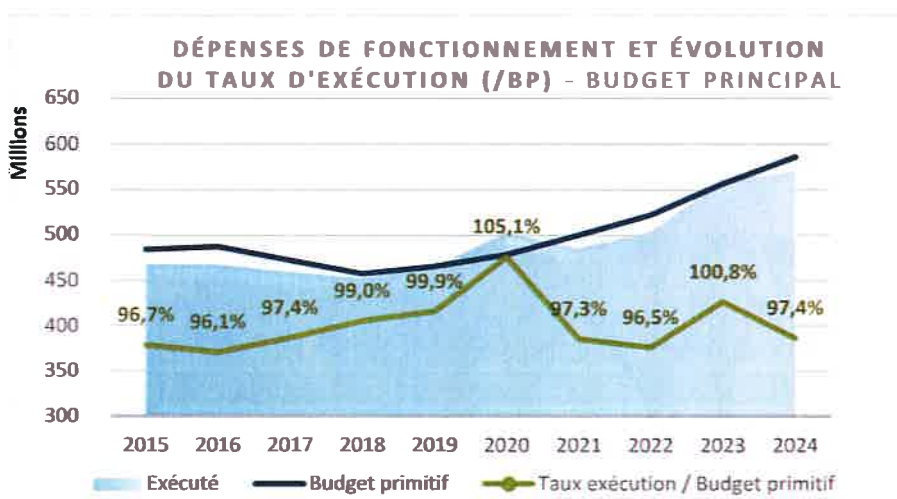
⁵ Ce ratio détermine l'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, c'est-à-dire le montant du

surplus des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses.

Estimée au moment du vote du budget primitif 2024 entre 36 M€ et 65 M€ selon les hypothèses de projection et anticipée à 55 M€ dans la proposition du ROB en pré-CA, la marge brute s'est finalement établie proche du scénario pessimiste.

- Les recettes de fonctionnement réellement perçues ont été inférieures de 13 M€ aux prévisions établies lors de l'adoption du rapport d'orientation budgétaire (seulement -10 M€ par rapport au budget primitif).

- Les dépenses de fonctionnement ont globalement été conformes aux projections d'exécution au moment de l'adoption du rapport d'orientation budgétaire. En effet, un taux d'exécution du BP équivalent à celui connu ces dernières années avait été projeté (excluant l'année 2023, exceptionnelle du fait de l'ajout des subventions au BA du CSD)



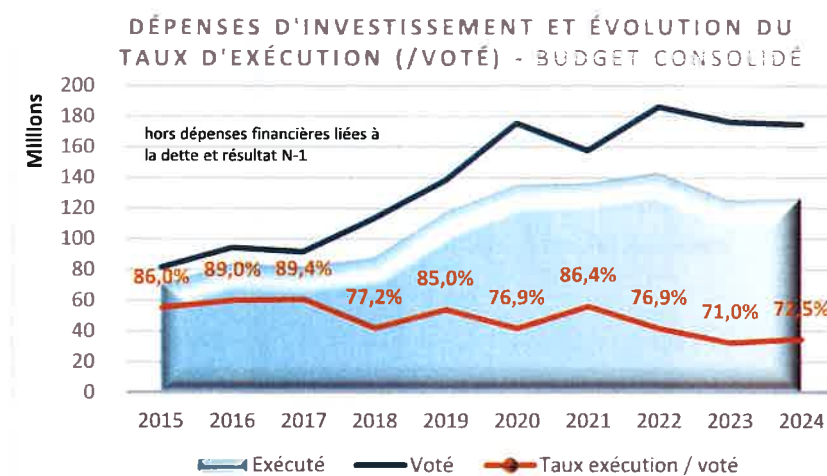
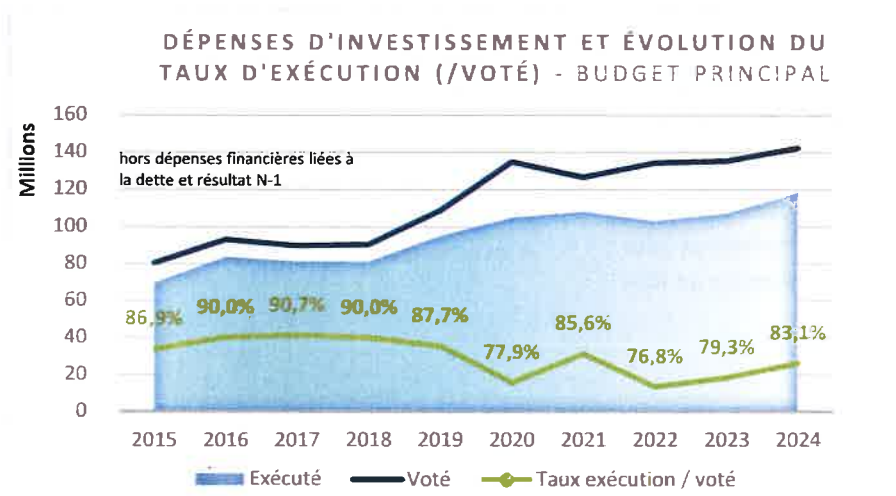
2. La marge brute exécutée à son niveau pessimiste combinée à des dépenses d'investissement maintenues à un niveau soutenu en 2024 ont entraîné automatiquement une dégradation du niveau d'endettement

Comme pour l'année 2023, le Département a fait le choix de maintenir ses investissements à un haut niveau en 2024.

A hauteur de 118,34 M€ sur le budget principal, soit en hausse de 10,1%, elles ont atteint un niveau record.

En budget consolidé, elles sont également en légère augmentation de 1,0% et s'établissent à 126,58 M€.

La réalisation du budget voté du budget principal a été meilleure qu'en 2023, avec un taux de réalisation de 83,1% (80,6% du budget primitif). Le taux d'exécution du budget voté est également amélioré avec les budgets annexes, malgré une dégradation pour le BA THD.



Les recettes liées à ces investissements sont en augmentation par rapport à celles de 2023 et s'établissent à 22,61 M€ pour le budget principal (+2,75 M€).

Parmi ces recettes, la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'est établie à 1,55 M€ soit une hausse de 0,49 M€ par rapport à 2023 (+46,3%). Les recettes perçues sont néanmoins inférieures au budget voté de 2,57 M€. La prévision intégrait la perception de nombreux soldes de subventions décalés au début de l'année 2025.

La Dotation Départementale d'Equipements des Collèges (DDEC) est stable en 2024 à 2,59 M€.

Les autres subventions et dotations d'équipement sont en baisse de 0,39 M€ par rapport à 2023 et s'établissent à 2,57 M€. Par rapport à la prévision du budget, elles sont ainsi sous réalisées de 6,18 M€.

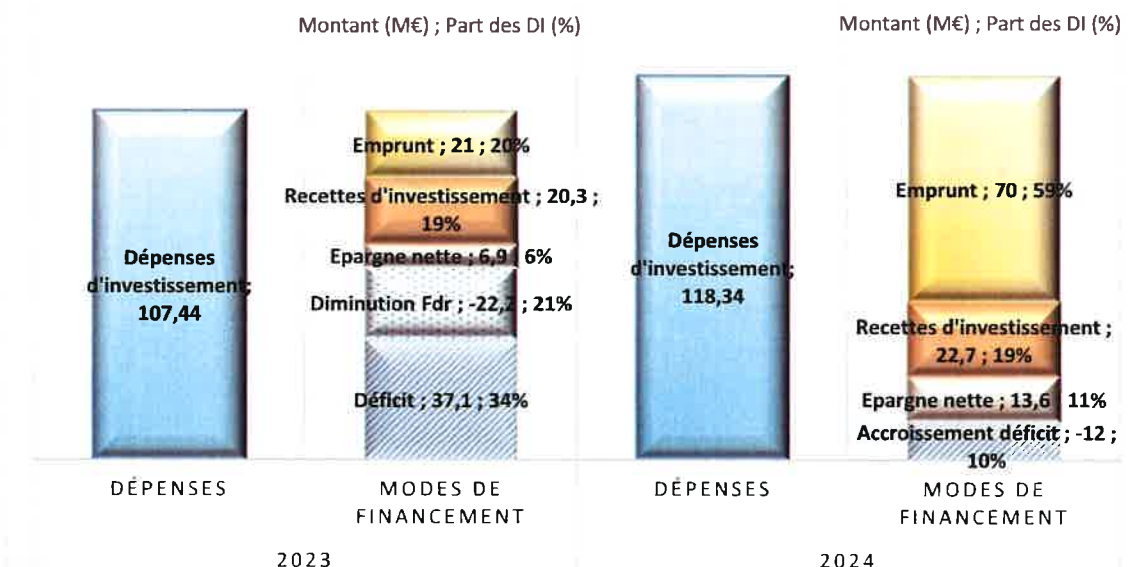
La dotation du Fonds vert est en augmentation de 0,30 M€ (0,33 M€) en 2024 essentiellement pour l'avancement des projets subventionnés au titre du Fonds de 2023.

Par ailleurs, dès le vote du budget primitif, le Département avait affiché l'ambition d'accroître les financements externes de ses investissements de 5 M€. Si, dès cette année, cette recherche de financements externes s'est soldée par 1,07 M€ de subventions supplémentaires notifiées, seulement 0,27 M€ ont réellement été encaissés en 2024, notamment en raison du délai entre la justification de la réception des travaux subventionnés et la constatation du versement de la subvention par les organismes financeurs.

Enfin, parmi les recettes d'investissement du Département, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'est établi à 10,80 M€ en 2024, en légère diminution de 0,19 M€ par rapport à 2023. Les dépenses d'investissement de 2023 éligibles au Fonds 2024 sont en baisse de 3,7% par rapport à celles de 2022 (-2,2 M€).

L'autofinancement dégagé par ces recettes d'investissement et la section de fonctionnement est amélioré et représente 30,7% des dépenses d'investissement en 2024 (25,3% en 2023).

MODES DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2023 ET 2024 - BUDGET PRINCIPAL



En 2024, le Département a aggravé son déficit, n'ayant plus de fonds de roulement à mobiliser après 2023

Malgré la stabilisation, voire la légère amélioration de son autofinancement en 2024, le

Département a affiché un besoin de financement conséquent de 119 M€, alors qu'il était de 80 M€

en 2023. Cela traduit la poursuite de ses investissements en faveur de son territoire malgré le fait que sa propre situation financière soit restée fragile.

Comme en 2023, le Département a ainsi piloté son besoin d'emprunt jusqu'à la fin de l'exercice de la manière la plus fine possible.

En effet, encore cette année, il a fait le choix de limiter volontairement son recours à l'emprunt à hauteur de 80 M€ (dont 10 M€ en recettes reportées sur 2025) et d'afficher un déficit accru de 49 M€ de son budget principal (contre 37,1 M€ en 2023) afin de profiter pleinement de sa situation financièrement consolidée, principalement grâce que budget annexe du THD.

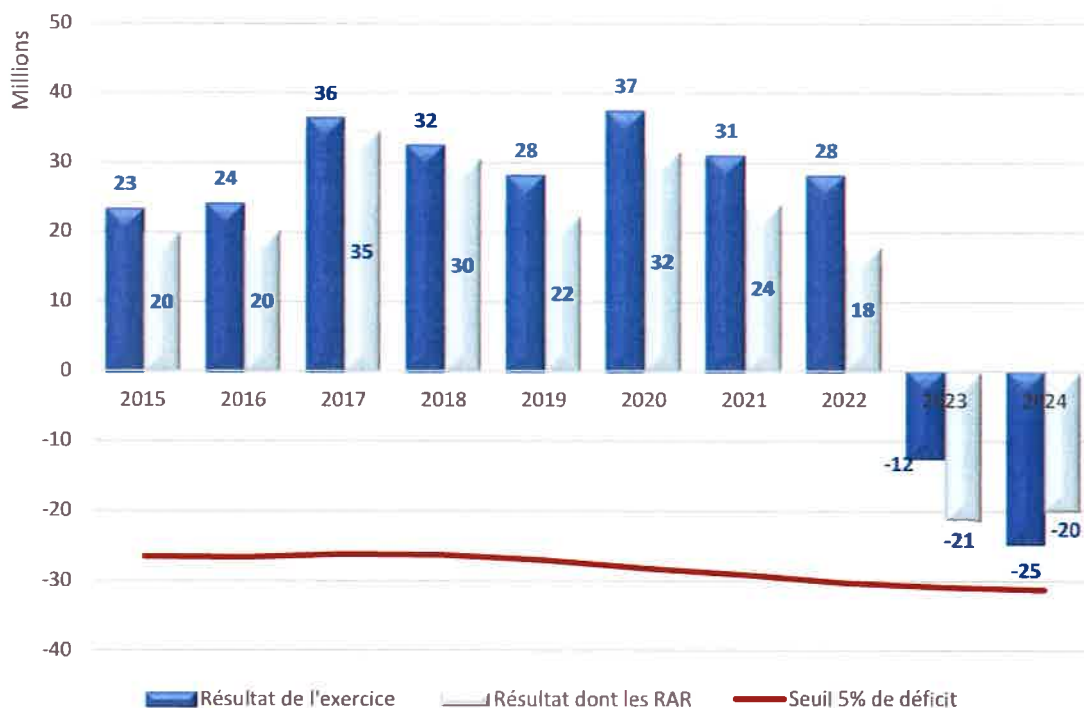
Au regard du niveau des taux d'intérêt, certes amélioré par rapport à la fin de l'année 2023 mais restant élevé, cette optimisation financière

permet de limiter au maximum les charges financières portées sur le long terme.

Le déficit du budget reste maîtrisé dans le respect des règles budgétaires et comptables s'imposant aux collectivités territoriales.

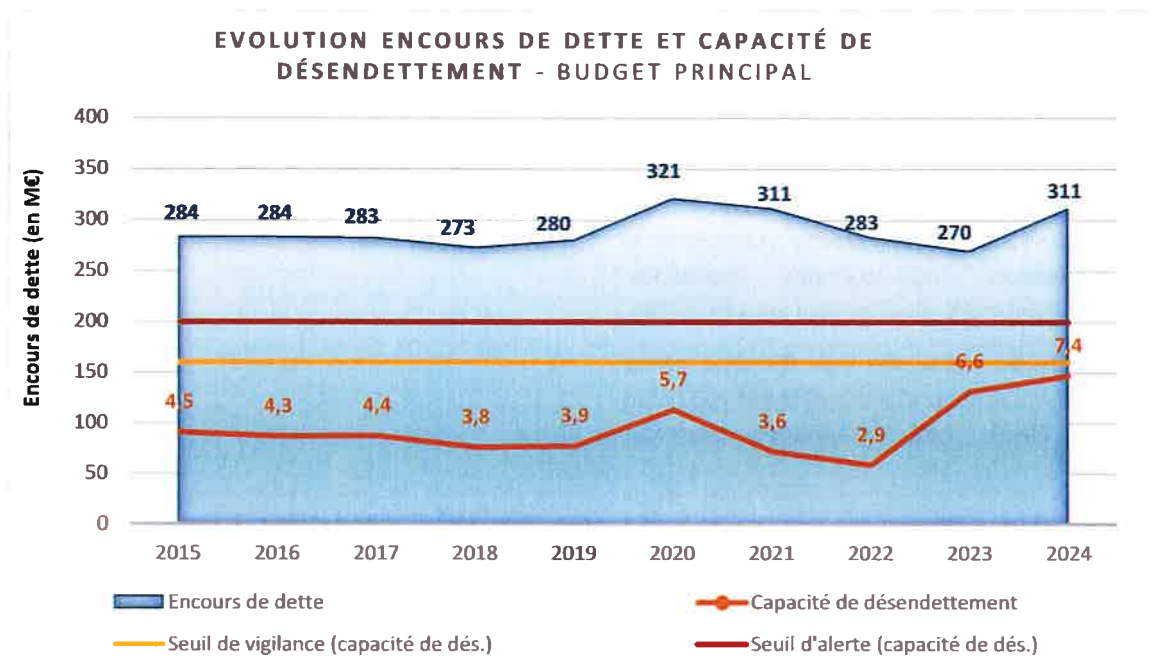
Ainsi, en budget consolidé, le déficit du Département est de 20 M€ en intégrant les reports de crédits d'investissement de 2024 sur 2025. Représentant 3,2% des recettes réelles de fonctionnement, ce déficit est conforme à l'article L.1612-14 du CGCT, qui précise qu'il ne doit pas excéder 5% des recettes réelles de fonctionnement.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE - BUDGET CONSOLIDÉ - PRINCIPAL + ANNEXES



Après trois années de diminution de son encours de dette, passant de 321 M€ à la fin de l'année 2020 à 270 M€ en 2023, le Département s'est ainsi réendetté en 2024 de 41 M€ portant son niveau de dette à 311 M€.

Etant donnée que sa marge brute ne s'est que très peu améliorée par rapport à 2023 et que son encours de dette a augmenté, sa capacité de désendettement⁶ est dégradée passant de 6,6 ans en 2023 à 7,4 années en 2024.



⁶ Nombre d'années nécessaire au remboursement de la totalité de sa dette en cours si le Département y consacrait l'intégralité de son épargne brute chaque année.

= Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute

3. Ratios de couverture des autorisations de programme et d'engagement

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté en décembre 2021, ce rapport présente les ratios de couverture des autorisations de programme et d'engagement du budget départemental.

Le ratio de couverture est le rapport entre les restes à mandater au 31 décembre de l'année N et les crédits de paiement mandatés sur autorisation de programme ou d'engagement au cours de l'année N.

Il présente en années, la durée nécessaire au paiement des crédits de paiement restants à exécution annuelle constante.

Ce ratio s'élève en 2024 à 3,82 années pour les autorisations de programme du budget principal et à moins de 1 an pour les autorisations d'engagement du budget principal. Le ratio diminue par rapport à 2023 en investissement et en fonctionnement.

Sur le budget annexe du THD, le ratio de couverture des autorisations de programme passe à 7,33 années.

Pour l'ensemble des budgets, le Département est donc en mesure d'assurer ses engagements pluriannuels.

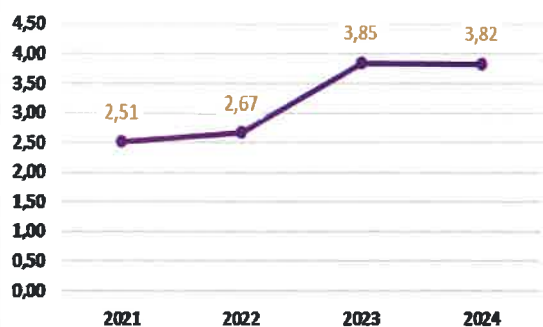
Budget principal					
Autorisations de programme (AP)	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement mandatés sur AP au cours de l'exercice (a) en M€	53,67	53,74	60,94	62,94	67,60
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b) en M€	111,53	135,06	162,98	242,17	258,39
Ratio de couverture des AP en années (b)/(a))	2,08	2,51	2,67	3,85	3,82

Autorisations d'engagement (AE)	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement mandatés sur AE au cours de l'exercice (a) en M€	3,81	4,05	5,12	6,30	4,92
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b) en M€	4,70	4,77	4,43	5,67	3,05
Ratio de couverture des AE en années (b)/(a))	1,23	1,18	0,87	0,90	0,62

Budget annexe THD					
Autorisations de programme (AP)	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement mandatés sur AP au cours de l'exercice (a) en M€	21,17	27,39	38,22	17,11	7,50
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b) en M€	123,83	96,45	58,23	62,47	54,97
Ratio de couverture des AP en années (b)/(a))	5,85	3,52	1,52	3,65	7,33

Autorisations d'engagement (AE)	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement mandatés sur AE au cours de l'exercice (a) en M€	0,25	0,40	0,75	0,00	0,00
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b) en M€	2,72	0,78	0,02	0,00	0,00
Ratio de couverture des AE en années (b)/(a))	10,93	1,93	0,03		

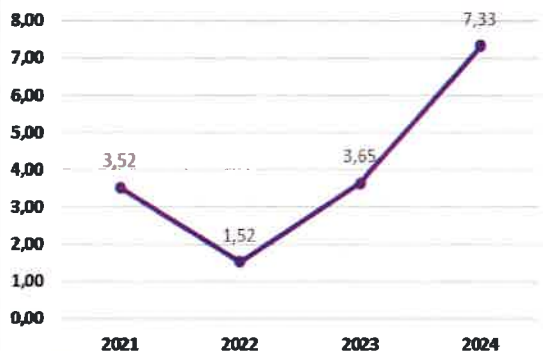
Ratio de couverture des AP en années
Budget principal



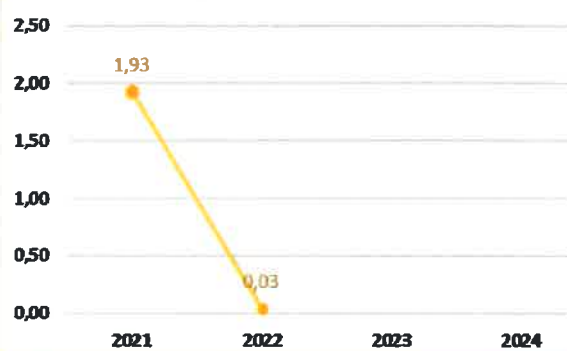
Ratio de couverture des AE en années
Budget principal



Ratio de couverture des AE en années
Budget annexe THD



Ratio de couverture des AE en années
Budget annexe THD



4. Récapitulatif des taux d'exécution par budget et en budget consolidé sur la section de fonctionnement

(En M€)	Mouvements réels de l'exercice		BP 2024	Voté après DM2	Exécution 2024	Taux d'exécution / BP	Taux d'exécution / Voté
Budget principal	Fonctionnement	Dépenses	586,01	579,92	570,79	97,4%	98,4%
		Recettes	623,81	618,52	613,18	98,3%	99,1%
Centre départemental de santé	Fonctionnement	Dépenses	14,31	11,75	10,91	76,3%	92,9%
		Recettes	14,60	12,17	11,33	77,6%	93,1%
EHPAD de Mervans	Fonctionnement	Dépenses	0,03	0,03	0,03	98,6%	98,6%
		Recettes	0,03	0,03	0,03	98,6%	98,6%
Consolidés (Hors RIP très haut débit)	Fonctionnement	Dépenses	600,35	591,70	581,73	96,9%	98,3%
		Recettes	638,44	630,72	624,54	97,8%	99,0%
RIP Très Haut Débit	Fonctionnement	Dépenses	3,23	3,01	2,81	87,2%	93,4%
		Recettes	9,97	8,36	8,91	89,4%	106,6%
Consolidés (Tous budgets)	Fonctionnement	Dépenses	603,57	594,71	584,54	96,8%	98,3%
		Recettes	648,40	639,09	633,45	97,7%	99,1%

Hors reprise de résultat N-1

5. Récapitulatif détaillé des taux d'exécution par budget et en budget consolidé sur la section d'investissement :

(En M€)	Mouvements réels de l'exercice		BP 2024	Voté après DM2	Exécution 2024	Taux d'exécution / BP	Taux d'exécution / Voté
Budget principal	Investissement	Dépenses	179,02	174,29	150,21	83,9%	86,2%
		dont équipement	146,84	142,41	118,34	80,6%	83,1%
		Recettes	141,22	172,75	95,77	67,8%	55,4%
Centre départemental de santé	Investissement	Dépenses	1,22	1,16	0,75	61,5%	64,8%
		dont équipement	1,22	1,16	0,75	61,5%	64,8%
		Recettes	0,93	0,76	0,50	53,4%	65,4%
EHPAD de Mervans	Investissement	Dépenses	0,17	0,17	0,17	100,0%	100,0%
		Recettes	0,17	0,17	0,17	100,0%	100,0%
Consolidés (Hors RIP très haut débit)	Investissement	Dépenses	180,41	175,62	151,13	83,8%	86,1%
		dont équipement	148,06	143,57	119,09	80,4%	82,9%
		Recettes	142,32	173,68	96,44	67,8%	55,5%
RIP Très Haut Débit	Investissement	Dépenses	26,02	33,68	10,01	38,5%	29,7%
		dont équipement	23,47	31,13	7,50	31,9%	24,1%
		Recettes	19,28	3,68	3,53	18,3%	96,0%
Consolidés (Tous budgets)	Investissement	Dépenses	206,43	209,30	161,14	78,1%	77,0%
		dont équipement	171,53	174,69	126,58	73,8%	72,5%
		Recettes	161,60	177,36	99,97	61,9%	56,4%

Hors reprise de résultat N-1

6. Récapitulatifs des résultats 2024 et reports par budget :

1) Résultat 2024 et reports du Budget principal							
BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Résultat d'investissement	Fonctionnement		Résultat de fonctionnement	Fonds de roulement
	Dépenses (h)	Recettes (i)	Déficit/Excédent (j)=i-h	Dépenses (k)	Recettes (l)	Déficit/Excédent (m)=l-k	Déficit/Excédent = Fonds de roulement 2024 (n) = j+m
Solde d'exécution des exercices antérieurs (4)	51,93	0,00	-51,93	0,00	0,00	0,00	-51,93
Réalisations de l'exercice 2024 (5)	160,71	160,90	0,19	619,81	622,44	2,63	2,82
Total (6)=(4)+(5)	212,63	160,90	-51,73	619,81	622,44	2,63	-49,10
Reports 2024 sur 2025	6,72	11,45	4,73				
Résultat cumulé pour affectation (Y/C reports)	Besoin de financement en investissement (7)		-47,00	Excédent de fonctionnement (8)		2,63	-44,37

2) Résultat 2024 du THD							
Budget annexe THD	Investissement		Résultat d'investissement	Fonctionnement		Résultat de fonctionnement	Fonds de roulement
	Dépenses (h)	Recettes (i)	Déficit/Excédent (j)=i-h	Dépenses (k)	Recettes (l)	Déficit/Excédent (m)=l-k	Déficit/Excédent = Fonds de roulement 2024 (n) = j+m
Soldes reportés des résultats antérieurs (4)	0,00	19,20	19,20	0,00	5,44	5,44	24,65
Résultat de l'exercice 2024 (5)	12,06	4,67	-7,39	3,46	10,47	7,01	-0,38
Total (6)=(4)+(5)	12,06	23,87	11,81	3,46	15,92	12,46	24,27
Reports 2024 sur 2025 (7)	0,00	0,00	0,00				
Résultat cumulé pour affectation (Y/C reports)	Excédent d'investissement (7)		11,81	Excédent de fonctionnement (8)		12,46	24,27

3) Résultat 2024 et reports du CSD							
Budget annexe CSD	Investissement		Résultat d'investissement	Fonctionnement		Résultat de fonctionnement	Fonds de roulement
	Dépenses (h)	Recettes (i)	Déficit/Excédent (j)=i-h	Dépenses (k)	Recettes (l)	Déficit/Excédent (m)=l-k	Déficit/Excédent = Fonds de roulement 2024 (n) = j+m
Soldes reportés des résultats antérieurs (4)	0,00	0,11	0,11	0,13	0,00	-0,13	-0,02
Résultat de l'exercice 2024 (5)	0,86	0,90	0,04	11,31	11,44	0,13	0,17
Total (6)=(4)+(5)	0,86	1,00	0,14	11,44	11,44	0,00	0,14
Reports 2025 sur 2024 (7)	0,14	0,00	-0,14				
Résultat cumulé pour affectation (Y/C reports)	Résultat d'investissement		0,00	Déficit de fonctionnement (8)		0,00	0,00

4) Résultat 2024 de l'EHPAD de Mervans							
Budget Annexe Ehpads Mervans	Investissement		Résultat d'investissement	Fonctionnement		Résultat de fonctionnement	Fonds de roulement
	Dépenses (h)	Recettes (i)	Déficit/Excédent (j)=(i)-(h)	Dépenses (k)	Recettes (l)	Déficit/Excédent (m)=(l)-(k)	Déficit/Excédent = Fonds de roulement 2024 (n) = (j)+(m)
Soldes reportés des résultats antérieurs (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2024 (5)	0,17	0,17	0,00	0,03	0,03	0,00	0,00
Total (6)=(4)+(5)	0,17	0,17	0,00	0,03	0,03	0,00	0,00
Reports 2024 sur 2025 (7)	0,00	0,00	0,00				
Résultat cumulé pour affectation (Y/C reports)	Résultat d'investissement		0,00	Résultat de fonctionnement (8)		0,00	0,00

5) Résultat 2024 consolidé							
Tous budgets	Investissement		Résultat d'investissement	Fonctionnement		Résultat de fonctionnement	Fonds de roulement
	Dépenses (h)	Recettes (i)	Déficit/Excédent (j)=(i)-(h)	Dépenses (k)	Recettes (l)	Déficit/Excédent (m)=(l)-(k)	Déficit/Excédent = Fonds de roulement 2023 (n) = j+m
Soldes reportés des résultats antérieurs (4)	51,93	19,31	-32,62	0,13	5,44	5,31	-27,30
Résultat de l'exercice 2024 (5)	173,80	166,64	-7,16	634,61	644,38	9,77	2,61
Total (6)=(4)+(5)	225,72	185,94	-39,78	634,74	649,83	15,09	-24,69
Reports 2023 sur 2024 (7)	6,87	11,45	4,58				
Résultat cumulé pour affectation (Y/C reports)	Résultat d'investissement		-35,19	Résultat de fonctionnement (8)		15,09	-20,10